

9
8¹/_m
7
6
5
4
3
2
1
0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
8¹/_m
7
6
5
4
3
2
1
0
1
2
3
4

SOUVENIRS
DU
BARON HÛE

OFFICIER DE LA CHAMBRE DU ROI LOUIS XVI
ET DU ROI LOUIS XVIII

— 1787-1815 —

PUBLIÉS PAR

LE BARON DE MARICOURT

SON ARRIÈRE-PÉTIT-FILS



PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

T5/1
1584

SOUVENIRS
DU BARON HÜE

(1787-1815)

小樽商科大学附属図書館

0031003273

S. 623
ans 290

100327

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous les pays,
y compris la Suède, la Norvège et la Hollande.

1067-03. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-03.



1795

Quincy, France

FRANCOIS, BARON HUE

1757 - 1819

Imp. Co. America

SOUVENIRS
DU
BARON HÜE

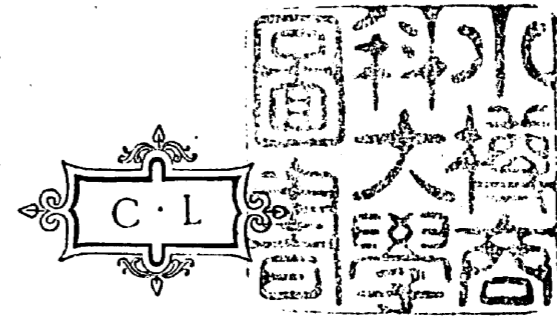
OFFICIER DE LA CHAMBRE DU ROI LOUIS XVI
ET DU ROI LOUIS XVIII

(1787-1815)

PUBLIÉS PAR

LE BARON DE MARICOURT

SON ARRIÈRE-PETIT-FILS



Exemplaire offert.

PARIS
CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS
3, RUE AUBER, 3

A MON ONCLE

LE BARON HÜE

Hommage d'affectueux respect.

INTRODUCTION

Le 20 novembre 1757, c'était grande fête à Fontainebleau, en l'ancien hôtel de Beauvilliers-Saint-Aignan, occupé par M. Jules-Nicolas Hûe, greffier en chef de la maîtrise des eaux et forêts et de la capitainerie royale de Brie.

Madame Jules-Nicolas Hûe venait de mettre au monde¹ un fils du nom de François, qui recevait en ce jour le saint baptême sur les fonts de l'église paroissiale de Saint-Louis.

Personne, assurément, ne pressentait dans les entours de M. Hûe l'orage révolutionnaire qui devait s'abattre plus tard sur la France et réunir dans la même infortune les destinées du nouveau-né à celles du roi Louis XVI. Ses amis et ses voisins le félicitaient grandement sur la naissance de cet héritier du nom destiné, suivant eux, à conserver la survivance de la place de son père et à poursuivre paisiblement ses jours dans la cité tranquille de Fontainebleau.

1. Le 18 novembre.

La situation de premier greffier des chasses était, en effet, héréditaire dans la famille de M. Hûe, fixée depuis deux siècles à Fontainebleau et primitivement originaire de Nemours.

On nous pardonnera d'entrer dans quelques détails à cet égard. Quoique les documents généalogiques ne soient pas sans aridité pour ceux qui ne s'en montrent point amateurs, ils sont comme les prodromes nécessaires à la biographie d'un homme. Si l'on attache, en effet, quelque importance à l'influence de l'hérédité et de l'ambiance sur la formation du cœur et de l'esprit, on comprendra mieux, après avoir connu ses ancêtres, quel devait être, par la suite, le caractère de François Hûe. C'est ici l'histoire toujours curieuse de l'influence du passé sur l'avenir :

Or donc, en l'an 1550, florissait en la petite ville de Nemours, sous le gouvernement de la bonne duchesse Renée de France, honorable homme maître Étienne Hûe, riche bourgeois et notable de sa paroisse.

Son fils fut avocat au bailliage de Nemours et « marguillier de l'église « Monsieur Saint-Jean-Baptiste ». Il laissa lui-même, en 1666, un héritier, du nom de Jean Hûe, qui monta à son tour un degré de l'échelle sociale en se faisant recevoir avocat au Parlement de Paris et prévôt de la châtellenie de Larchant.

Le petit-fils de ce dernier, qui tenait par mariage aux maisons de Sayve et de Birague, s'établissait en 1670 à Fontainebleau, pour y exercer, le premier de sa race, la charge notable de greffier en chef de la

maîtrise des eaux et forêts et de la capitainerie des chasses.

Tous ses descendants la devaient occuper jusqu'à François Hûe. Ils y acquirent leurs titres de noblesse¹.

Et cette brève histoire est celle de toutes les familles de robe. Alors même qu'il est question des plus grandes familles du Parlement de Paris, on retrouve, en étudiant leurs origines, cette marche, lente et sûre, de bourgeois, intelligents et laborieux, qui s'élèvent doucement par le trafic, le bailliage, puis le parlement, jusqu'aux rangs de la noblesse. C'est le barème social sur lequel se peut dresser, à de rares exceptions près, toute généalogie de magistrats.

Cependant, dès le xviii^e siècle, les Hûe, établis à Fontainebleau, entrent, par mariages, dans une classe très curieuse de familles attachées au château par le fait de charges dont le nom même est bien oublié à l'heure actuelle. On les nommait les *Officiers chez le Roi* : c'étaient les gouverneurs de l'Orangerie, les chefs de panneterie et les serdeaux chez le Roi ou les capitaines des oiseaux de pêche de Sa Majesté, petit monde à part, naissant, vivant et mourant sous les ombrages du parc royal, petit monde de nécropole auquel rien ne répond plus aujourd'hui et sur le souvenir duquel a glissé l'indifférence des âges...

On concevra donc aisément que François Hûe,

1. Les Hûe sont enregistrés dans l'Armorial général de d'Hozier avec les armes suivantes : d'or au hibou de gueules. Leurs armoiries actuelles sont d'azur à trois hures de sanglier d'or.

tenant par les liens du sang et de l'éducation à ces fidèles satellites de la Royauté, attachés, pendant des siècles entiers, à la dynastie des Valois et des Bourbons, ait puisé, dès l'aube de la vie, cet amour des Princes auxquels il devait plus tard consacrer sa vie tout entière.

Jules-Nicolas Hûe, qui avait eu le tort de se marier sur le déclin de la jeunesse, vint à décéder six ans après son mariage, en 1763, laissant avec une modeste fortune de cent mille livres, une veuve éplorée et quatre enfants en bas âge ¹.

Madeleine Jauvin ² était alors une personne agréablement douée au physique comme au moral. Un pastel, que nous avons sous les yeux, nous la présente sous l'aspect d'une aimable jeune femme au teint de rose, au menton à fossettes, au sourire mutin, à l'œil espiègle et caressant : une jolie Lisette, à la manière des pastorales et bergeries de l'époque. Le caractère était, par ailleurs, aussi séduisant que le physique. C'était une femme du plus haut mérite et de la plus grande piété, qui sut vaincre les difficultés de sa situation et inculquer à ses enfants, par cette éducation forte et persévérante dont les mères

1. J.-B. Hûe, dont il sera question par la suite, secrétaire général de l'ordre des Trinitaires pour la rédemption des captifs, puis chapelain du roi Louis XVIII au château de Fontainebleau, madame Thibaud et madame Thomé de Montigny.

2. Madeleine Jauvin, issue d'une ancienne famille de Paris, était fille de J.-B. Jauvin, officier préposé à l'approvisionnement de Paris. Son frère, M. Jauvin de Léogane, était commissaire ordonnateur à Saint-Domingue. Sa sœur fut madame Pinondel de Champarnois.

trouvent le secret dans leur cœur, les principes d'invariable loyauté dont François Hûe sut profiter.

Aussitôt que Nicolas Hûe fut décédé, sa veuve s'empressa de faire obtenir à François la charge de greffier de la maîtrise des eaux et forêts. Comme il n'était alors âgé que de cinq ans, ses fonctions furent données à ferme, suivant un usage admis à cette époque, au sieur Pierre-Rosalie Rondeau, employé de son père, qui les exerça jusqu'à la majorité de Hûe.

La jeunesse de celui-ci s'écoula donc, paisible et rêveuse, sous l'œil vigilant d'une mère, dans l'ombre pleine de mystère et de souvenirs de l'hôtel historique de Beauvilliers. Il y demeura jusqu'à l'heure de son mariage, qui fut contracté lorsqu'il eut atteint l'âge de vingt-trois ans. Il choisit alors pour femme mademoiselle Victoire-Madeleine-Henriette Hutin, fille de Nicolas Hutin, maire de Saint-Dizier et conseiller au Châtelet de Paris, où il résidait à l'accoutumée en la rue des Mauvaises-Paroles.

Henriette Hutin, qui avait su captiver le cœur sensible de M. Hûe, avait connu les avantages d'une éducation soignée. Elle vivait dans un milieu intellectuel. Son père, homme de savoir et de grand sens, répondait au type accompli du magistrat de l'ancienne roche, et madame Hutin, sa mère, se plaisait à cultiver les sciences. Esprit délicat et fin, d'une instruction supérieure à celle de la majorité des femmes de son temps, elle se livrait assidument aux attrait de l'histoire naturelle et de la botanique. Et cependant,

M. J.-B. Brion, son frère, greffier en chef du Parlement, qui éleva en partie sa nièce Henriette, vivait dans l'habituelle culture de la généalogie et de l'héraldique.

L'esprit de mademoiselle Hutin s'était avantageusement senti de l'éducation qu'elle avait reçue. Aux attraits du physique, elle unissait les aimables qualités d'une femme éminemment artiste et mondaine, possédant, au demeurant, l'esprit sérieux, net et précis qui lui fut nécessaire pour se montrer à hauteur des épreuves dont sa vie devait être incessamment traversée.

François lui-même, encore que la chose soit chez un homme de secondaire importance, n'était point fait pour lui déplaire : OEil en amande, lèvres fines et spirituelles, nez « de grande-maison » comme aurait dit Balzac, et visage agréable, tous ces avantages physiques célaient des qualités morales dont nous serions suspect de faire un trop grand éloge. Qu'on nous permette seulement de dire que son « loyalisme » et son dévouement à ses maîtres lui firent généralement décerner sous la Restauration, où l'on ne ménageait point, il est vrai, les épithètes, le qualificatif de « vertueux M. Hüe ». Dans toute l'acception des termes, il fut chrétien, il fut généreux, il fut désintéressé. Son dévouement sans borne à ses maîtres mérite bien d'être loué. Soit qu'il demeure maintenant assoupi, soit qu'il ne trouve plus l'occasion de s'exercer, le dévouement absolu est une tradition qui, de nos jours, semble disparaître en matière

politique. C'est une manière d'être dont on a perdu la clef et, dans notre siècle d'« égotisme », le loyalisme de Hüe apparaît aussi fossile que respectable. Mais, nous le répétons, nous n'avons point mission de faire ici son éloge, et son caractère apparaîtra mieux au lecteur par le récit de ses actions que par le moyen d'inutiles commentaires.

Le mariage de François Hüe le décida à se rapprocher de Paris. Le 21 janvier 1787¹ il obtint du duc de Duras, premier gentilhomme du Roi, la charge d'huissier de la chambre du roi Louis XVI. Il n'abandonna point sans quelque regret la capitainerie des chasses dans laquelle avait évolué sa famille tout entière. Il lui fallut pourtant se démettre de ses fonctions de greffier pour remplir ses attributions nouvelles. C'est dans le serment qu'il prêta pour entrer en charge qu'il faut voir le secret de sa conduite politique et privée. C'est alors que se forma le lien indissoluble qui l'attacha à Louis XVI et à sa famille, car il ne voulut jamais faillir à sa parole.

Peu de temps après, il fut nommé, pendant une absence et sans avoir sollicité cet honneur, au poste de confiance de premier valet de chambre du Dauphin². Dès lors, il ne quitta plus la famille royale.

1. C'est le 21 janvier que se forma le lien indissoluble qui attacha François Hüe à la famille royale. C'est le 21 janvier que mourut Louis XVI. C'est le 21 janvier que fut inhumé François Hüe.

2. On sait que ces fonctions n'étaient nullement entachées de servilité. Un arrêt de 1594, confirmé en 1611, assurait la noblesse personnelle, le titre d'écuyer et les prérogatives

Il est auprès d'elle quand arrivent les événements de 1789, qui l'emplissent d'une anxiété toujours croissante. Son royalisme sans alliage s'épouvante chaque jour davantage de la marche croissante des événements. Il est à tout, il est partout. Dans les lieux publics, dans les clubs et les assemblées, on le voit aux aguets, saisissant les paroles hostiles à la Royauté, cherchant dans la mesure de ses moyens à se rendre utile à ses maîtres. Pressentant qu'il est à l'aube d'une grande et terrible époque de l'histoire, il se documente fiévreusement, prend des notes sur les événements journaliers et se montre, tour à tour, spectateur et victime dans le grand drame de la Révolution française.

Plus tard, il rédigea ses souvenirs et les publiera partiellement à Londres, en 1806, sous le titre de *Dernières années du Règne et de la Vie de Louis XVI*, ouvrage maintenant épuisé et qui s'est endormi dans l'ombre tranquille de l'oubli.

Pendant la captivité de la famille royale, captivité qu'il tint à partager comme on le verra plus loin, il ne cesse d'entourer de soins ses augustes maîtres. Il en est récompensé par une phrase de l'immortel testament du roi Louis XVI qui le recommande à son infortuné fils.

Après le 21 janvier, c'est lui qui porte à la reine des nouvelles de ses enfants, c'est lui qui cherche d'officier de la chambre aux premiers valets de chambre du Roi. Le Conseil d'État décréta en 1778 que la noblesse héréditaire serait accordée à ceux de ces officiers qui seraient demeurés vingt ans en charge.

vainement à rentrer au Temple pour adoucir, par sa présence, la captivité de Louis XVII dont le caractère charmeur et profond avait conquis son cœur. Plus tard, il accompagne Marie-Thérèse à Vienne et devient l'agent des princes en exil. A Mitau, Louis XVIII lui donne les fonctions délicates de commissaire général de sa maison et fait de lui son confident et son intime. Si l'on en excepte la périlleuse mission d'aller gérer les intérêts du Prince à Hambourg, en 1805, il ne quitte pas la famille royale pendant toute la période de l'émigration et demeure à Hartwel jusqu'à la première Restauration. De toute cette période de son existence, nous n'avons rien à dire. Il se chargera lui-même de nous en entretenir dans ses souvenirs. Nous le suivrons pendant ces longues et douloureuses étapes de l'exil, où sa santé s'épuise, où son inlassable dévouement ne vient jamais à défaillir.

Mais, sauf en ce qui concerne la période des Cent-Jours, il est muet sur les années qui s'écoulèrent entre son retour en France et les derniers instants de sa vie. La tradition nous en a laissé quelques souvenirs.

On conçoit mal, à l'heure présente, où la difficulté des communications n'est plus qu'une tradition qui s'en va, quel pouvait être, en 1814, l'état d'esprit d'un émigré revenant en France après vingt ans d'absence. Trouver son foyer détruit, sa famille décimée, ses amis disparus pour la plupart, grâce au diligent office de la guillotine ou des guerres de l'Empire, et les survivants des heureux jours, méconnaissables et vieilliss, c'est là une situation dont l'équi-

valent semble à jamais disparu. Tel fut en 1814 le cas de M. Hûe. Quelles émotions complexes durent l'assaillir, quand il fit le bilan de ce qui lui demeurait de parents ou d'amis en son beau pays de France! Aussi bien s'empressa-t-il de recevoir ces vestiges vivants de l'Ancien régime, et de fréquenter assidument chez eux.

Sa famille n'avait point été épargnée par le temps. Sa mère, qu'il aimait tendrement, n'était plus de ce monde. Madame Hutin, sa belle-mère, qu'il recueillit chez lui, n'avait pas su conserver ses brillantes qualités d'antan. Son esprit caduc s'en était allé vers les choses de l'enfance.

Et partout la mort avait fauché...

Hûe retrouva cependant son frère, l'abbé Jean-Baptiste, qui, après avoir longtemps souffert dans les prisons, avait obtenu, au rétablissement du culte, l'administration des hospices de Fontainebleau; son oncle, M. Brion, qui devait atteindre sa centième année; ses sœurs, mesdames Thibaud et Thomé de Montigny et leurs nombreuses familles¹.

Madame Hûe, qui reçut alors le brevet de lectrice de la Dauphine, dont elle jouit jusqu'en 1830, s'empressa de réunir, dans son salon des Champs-Élysées, les vestiges de ses relations des heureux jours. On y vit fréquemment les Damas, les Martignac, les Villedavray, les Henry, les Bapst, les Péan de Saint-

1. Coïncidence curieuse. Une des filles de madame Thomé, nièce par conséquent du royaliste François Hûe, avait épousé, sous l'Empire, M. de La Grye, proche parent des Bonaparte, par les Bleschamps.

Gilles, les Tiolier, les Quatremère de Quincy, les des Michels, les Montarand, les Claparède, les d'Egilly, les Jurien de La Gravière et les Blanchard de Farges, tout un fragment de cette vieille société royaliste amoureuse du passé, tremblante de l'avenir qui, fidèlement, venait recueillir sur les lèvres du « serviteur dévoué » le récit des choses tristes de l'Émigration....

C'est dans ce milieu sympathique que François donna une nouvelle édition des *Dernières Années de Louis XVI* qui suscita l'enthousiasme général et sut plaire aux cœurs sensibles. Il y retraçait en termes corrects et émus l'histoire de la Révolution française.

Ses travaux ne l'empêchèrent pas de continuer auprès de Louis XVIII ses fonctions de premier valet de chambre qu'il avait reçues à Hartwel et son nouvel office de trésorier de la maison du Roi. Dès lors, il fut le dispensateur des aumônes du souverain. Elles étaient nombreuses; aussi bien la tâche était-elle souvent malaisée et le labeur incessant.

Un titre de baron fut, en 1816, la récompense de ses nombreux services. Ce fut la dernière faveur que lui accordèrent les Princes. Il devait bientôt quitter à jamais la Cour. L'automne de l'année 1818 acheva de miner sa santé délabrée par les émotions et les misères de la captivité et de l'exil. Chaque jour, il s'affaiblit davantage, attendant avec confiance, dernière illusion de malade, la guérison prochaine et les joies du printemps. Un coup terrible devait bientôt le frapper. On lui dissimulait, à l'accoutumée, les feuilles publiques qui donnaient de ses nouvelles,

quand une fâcheuse imprudence lui fit tomber entre les mains un journal qui parlait de son état désespéré, ajoutant que ses charges étaient promises à d'autres qu'à son fils. Dès lors il déclina lentement. Ce fut sur cette désillusion suprême que, le 18 janvier 1819, François Hûe reçut l'extrême onction des mains de l'abbé Legris-Duval, le même qui s'était offert pour assister Louis XVI au jour de sa mort. Et, le lendemain, il s'éteignit doucement et pieusement entre les bras de sa femme et de son fils, après avoir prononcé ces paroles :

« Mes derniers vœux sont accomplis : j'ai revu la terre de France et mon Roi rétabli sur le trône de ses pères. »

Coincidence touchante, ses funérailles eurent lieu le 21 janvier 1819, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, quelques instants après la célébration du service anniversaire de Louis XVI.

... Maintenant que nous avons rapidement esquissé la biographie de l'homme, nous permettra-t-on de dire quelques mots de son œuvre ?

Nous avons rapporté que François Hûe était l'auteur des *Dernières Années de Louis XVI*. Il a utilisé dans cet ouvrage plusieurs parties des souvenirs que nous livrons aujourd'hui à la publicité. Mais un grand nombre de faits concernant Louis XVI et sa famille ne se rencontrent pas dans les *Dernières Années* du Roi martyr. Par contre, cet ouvrage renferme des réflexions politiques qui seraient, à l'heure actuelle, fastidieuses et démodées, et que nous avons cru devoir supprimer des *Souvenirs*.

La première partie des *Souvenirs* a été rédigée avec soin dans la Prison de la Force. La seconde partie, qui concerne l'Émigration, n'est qu'une suite de notes reliant entre elles des pièces dont Hûe connaissait l'importance et dont il tenait à expliquer l'origine. Ces derniers chapitres, sans doute, n'étaient pas destinés à la publicité ; ils présentent une intensité de vie moins grande, un caractère plus documentaire que les premiers. Ils contiennent des incidents curieux mais on regrette, à leur lecture, que l'auteur ne se soit pas plu à nous y présenter la silhouette du roi Louis XVIII, dont il fut l'intime, comme il l'avait fait pour le roi Louis XVI.

Sans nous essayer à remplir cette lacune, on nous pardonnera donc de rapporter ici quelques souvenirs concernant les rapports de Louis XVIII et de François Hûe, souvenirs qui dépeignent à merveille le monarque énigmatique et la cour de la Restauration. Ils seront un très imparfait complément des anecdotes que Hûe nous a contées sur ses Princes, une compensation légère au mutisme qu'il garde sur les premières années de la Restauration.

François Hûe laissa un fils, héritier de son attachement à la maison royale de Bourbon : André baron Hûe, lieutenant à quinze ans au régiment de Dillon, puis, à la Restauration, capitaine aux mousquetaires, chef de bataillon d'état-major et premier valet de chambre du Roi à la mort de son père. Fidèle aux traditions de sa famille, André Hûe brisa son épée en 1830 et abandonna toutes ses charges. Depuis

lors, il vécut dans la retraite, au château de Saint-Sauveur, dans la Brie Champenoise, douloureusement replié sur ses souvenirs. Parfois, dans ses vieux jours, il se plaisait, au cours des soirées d'hiver, à deviser pendant de longues heures, devant le foyer familial, évoquant devant ses amis et ses enfants les images de jadis. Mais, à l'heure présente, la mort a pris ses parents et ses amis; ses enfants, trop jeunes alors pour comprendre ce qu'avait de précieux la conversation de leur père, ont oublié.... Et seule, sa veuve, la baronne Hûe, née Louise de Mazonod, qui lui survécut de longues années, a pu rapporter jusqu'à nous les souvenirs de François et d'André Hûe sur Louis XVIII et Charles X.

Nous eûmes l'heur de connaître la baronne Hûe au cours de notre jeunesse, et nous aimions en elle ses rides et ses cheveux blancs, comme on aime les pastels vieillots, les miniatures effacées et tout ce qui fleure le parfum d'antan; nous aimions plus encore en elle l'image d'une vieille qui avait beaucoup vu, beaucoup observé et beaucoup médité. En elle nous aimions enfin cet âge où les passions sont mortes, où l'on est indulgent, où l'on aime à conter...

Il existe un lien si mystérieux et si exquis entre l'enfance et la vieillesse. Il semble que ce soit, au seuil de la porte de la vie, la touchante rencontre de deux êtres, et celui qui s'en va — souriant tristement aux illusions de la jeunesse — voudrait laisser à celui qui vient quelque trésor de patience et de tendresse pour alléger le poids du fardeau qui l'attend. C'est la

vieille expérience qui sourit tendrement aux jeunes illusions, heureuses aux approches de la mort, de voir fleurir l'enfance, triste pourtant de remonter le cours du passé et d'y lire, pour ceux qui restent, le douloureux présage de l'avenir...

Aussi bien ne pouvons-nous évoquer sans émotion les heures déjà lointaines qui nous amenaient au château de Saint-Sauveur, pour séjourner quelque temps auprès de la veuve d'André Hûe.

Sur le perron du château, sous le voile des vieux peupliers tremblotants sous la brise, elle nous attendait, appuyant sa haute taille voûtée sur une haute canne, baissant à demi son visage si noble, son nez aquilin, ses yeux malicieux et doux, son front ridé sous les cheveux blancs et le bonnet immaculé.

Et dès lors, adolescence et vieillesse, nous cheminions à petits pas, unis par le plaisir réciproque de parler et d'entendre, unis par une affection, protectrice chez l'une, respectueuse chez l'autre, tendre chez tous deux.

Nous nous plongeons alors dans le passé, et de chaque anecdote contée par elle, la baronne Hûe, apôtre aimée dont j'étais l'infidèle disciple, tirait quelque morale religieuse ou philosophique qui n'excluait point la gaieté de ses récits, le ton badin de sa conversation.

Elle était le lien entre le présent et le passé, le chaînon vivant qui nous unissait au souvenir de François et d'André Hûe, le noble vestige d'un temps

où l'on vivait encore, disait-elle, pour « son Dieu et pour son Roi ».

Ces entretiens, nous les conserverions précieusement dans l'intimité familiale s'ils ne contenaient quelques menues bribes de notre histoire de France que chacun a le droit et le devoir de connaître.

Luttant donc contre la marée montante de l'oubli, nous voudrions transcrire ici ces anecdotes qui demeurent, en notre mémoire, intactes et fidèles et deviennent friandes à connaître à mesure que les temps nous en éloignent.

Mariée en 1828, madame Hûe n'avait pu connaître le roi Louis XVIII, que son beau-père et son mari avaient si fidèlement servi; mais, maintes fois en ses entours on lui avait fait le récit des choses qui suivent. C'est donc à elle que nous laisserons ici la parole :

« Quand après mon mariage, j'arrivai à Saint-Cloud, je fus frappée de ce que le roi Louis XVIII n'y eût pas légué d'aussi sympathiques souvenirs que ceux auxquels il avait droit. Mon mari lui-même, qui, élevé avec Louis XVII, n'avait guère quitté « Nos Princes » depuis son enfance, ne cessait d'exalter les qualités de la plupart d'entre eux, et leur avait voué le plus profond attachement; mais quand je l'interrogeais sur la valeur morale du défunt roi, un léger nuage obscurcissait son front. »

Et parfois, quelque allusion lui échappait sur ce je ne sais quoi d'inquiétant, de mystérieux et de « fermé » qui caractérisait la personnalité royale.

« Il était malaisé de pénétrer les secrets du roi

Louis XVIII. Jamais prince ne posséda mieux la maîtrise de soi, l'art de dissimuler ses pensées et de céler ses émotions au public. »

Cependant le roi Louis possédait, quand il voulait plaire, les dons les plus séduisants du monde. Au contact de la cour de Louis XV, il avait puisé les trésors de la vieille courtoisie française, auxquels s'ajoutaient chez lui les dons d'un esprit naturellement poli. Sa Majesté possédait l'heureux secret de formuler d'heureuses phrases, et de mettre en valeur les grâces qu'il accordait.

Certain jour de l'an, comme François Hûe faisait auprès de lui son service et lui présentait ses vœux, le Roi lui répondit en riant :

— Tout le monde m'apporte des souhaits aujourd'hui, mais personne ne m'apporte d'étrennes. Aussi bien, ai-je voulu m'en offrir moi-même! Je m'accorde, ce matin, un bon trésorier de ma cassette... Et, bien entendu, c'est sur vous, mon ami, que mon choix s'est arrêté!

N'était-ce point là quelque chose de spirituel et d'affable? La baronne Hûe nous rapportait aussi le trait suivant qui, s'il n'est point amplifié par la tradition, se passe de tout commentaire.

Malgré les rigueurs de l'exil, Hûe y aurait amassé au Roi quelque économie dont il lui ménageait la surprise lors de son retour de France. L'épargne aurait été considérable. On parlait de six millions.

En lui annonçant cette nouvelle, Hûe causa à Louis XVIII la satisfaction la plus grande.

— Comment! se serait écrié le roi, je suis si riche! Vous m'étonnez, monsieur Hûe. Eh bien, remettez donc cette somme à M. de***. Il en a plus grand besoin que moi!

Il s'agissait d'un grand seigneur, fort attaché à la famille royale et complètement ruiné par la Révolution.

On rapporte, dans la famille Hûe, une autre anecdote du même genre, dans le récit de laquelle il convient de voir, chez le roi Louis XVIII, un cas d'amnésie vraiment regrettable.

A la fin d'une année, Hûe lui remettait une avance d'une centaine de mille francs. Toujours généreux, le Roi, touché de l'ordre que Hûe apportait au souci de ses affaires, le pria de garder cette somme pour lui-même.

Mais, sur ces entrefaites, il se mettait à une table de jeu, genre de distraction qu'il chérissait beaucoup.

La chance ne lui était pas favorable, et, quand vint le soir, la perte de Sa Majesté était fort grosse.

— Hûe, s'écria-t-il alors, veuillez donc momentanément m'avancer la somme que je vous ai octroyée. Je vous la restituerai plus tard...

Or, le « plus tard », dit-on, n'arriva point.

L'apparente froideur du Roi, dont nous entretenait la baronne Hûe, cachait un caractère bouillant et vif, auquel le souverain donnait de larges échappées quand, ayant dépouillé la grandeur royale, il rentrait dans l'intimité du chez soi. « Mon mari, nous disait-elle, qui l'accompagnait dans ses appartements

privés, avait souvent l'occasion de constater ces éclats. » Au reste, Louis XVIII, dont l'esprit caustique s'attaquait souvent à lui-même, tournait volontiers en ridicule la voix tonnante qu'il avait accoutumé d'employer en ses moments d'humeur : « J'ai pris ma *voix de cloche*, s'écriait-il une fois sa colère tombée, j'ai pris ma *voix de cloche*! »

Et, quand il prenait sa voix de cloche, le meilleur moyen pour apaiser son courroux était de ne point se laisser intimider. Les anecdotes suivantes, — que nous contait toujours la baronne Hûe, — en sont les meilleures preuves.

Cacochyme et podagre, accablé par la goutte, les jambes habillées de velours rouge, le vieux Roi, dans les dernières années de sa vie, dînait, à l'ordinaire, avec sa famille, puis se faisait transporter en un fauteuil roulant jusqu'à son cabinet de travail. Incapable de se soutenir, il disait plaisamment, quand on le traînait ainsi, que c'était sa manière de marcher.

André Hûe se chargeait parfois de ce service.

Or, un soir, le Roi, de fort méchante humeur, au lieu de donner l'ordre habituel de rouler son fauteuil, s'écrie de sa voix rude : « Je veux marcher! »

Le baron demeure impassible, comme s'il n'avait pas entendu les impérieuses paroles.

— Je veux marcher! Je veux marcher! répète plus violemment le souverain.

— Eh bien, que Sa Majesté marche seule, répond le premier valet de chambre d'un ton bref et sourd.

Les princes, qui voyaient croître la colère de Louis

devant cette résistance, et qui tous aimaient André Hüe, l'engageaient à céder, et à pousser le fauteuil. Mais ce dernier refuse en termes énergiques et respectueux, jusqu'à ce que Louis XVIII, comprenant sa juste fierté et comprenant qu'on ne parlait point sur ce ton à un ancien officier aux mousquetaires, lui dise d'une voix sensiblement radoucie :

— Veuillez, monsieur Hüe, me conduire à mes appartements, je vous en rendrai grâce.

Une autre fois, André Hüe rendait au Roi les comptes de quelque négociation dont il avait été chargé. Tous deux n'étaient pas d'accord sur le chiffre de la dépense. Louis prenait peu à peu sa *grosse cloche* et se montrait fort irrité. Impatienté, le premier valet de chambre, qui ne s'inquiétait pas autrement de la dignité royale, lui remet le registre en s'écriant :

— Que le Roi compte ou je ne m'en mêle plus!

Louis XVIII calcule, suppute, additionne, et, dans un franc éclat de rire :

— André, s'écrie-t-il, vous avez raison, et c'est moi qui suis la bête!

En homme d'esprit, fatigué d'une adulation perpétuelle, le monarque appréciait infiniment l'indépendance de caractère.

Hüe était à la cour le jour où l'on y connut la mort de Napoléon et fut présent à la scène suivante :

Dans la salle où l'on attendait le Roi, qui n'avait pas encore paru, les visages étaient contraints. Plusieurs dignitaires qui avaient évolué avec aisance du service

de l'Empire à celui de la Royauté, manquaient grandement d'assurance. Seul, Rapp, sans souci des convenances, pleurait franchement dans une embrasure de fenêtre.

Louis XVIII entre, masquant, sous son habituelle impassibilité, les sentiments qui l'animent, marche droit vers lui et lui serre la main avec effusion.

Cette indépendance de caractère, aimée du roi, André Hüe devait en donner la preuve éclatante à son maître.

On sait que Louis n'avait aucune affection pour le duc d'Orléans qui devait s'en venger un jour sur Charles X en occupant son trône. Or donc, au cours d'une promenade à laquelle se livrait le Roi et sa suite dans le parc de Saint-Cloud, un terrible orage vint subitement à éclater. Louis et son entourage se retirent diligemment dans un pavillon désert. Seul, le duc d'Orléans, surpris par l'averse, alors qu'il suivait le Roi... de loin, demeure, humide et transi, sous un arbre, n'osant point affronter la pluie pour rejoindre le groupe royal. Louis le regardait d'un œil malicieux, sans mot dire, et *personne* n'osait porter secours au prince. Bravement, Hüe se détache de ses compagnons et porte son manteau au duc qui, — habitué sans doute au manque d'égards, — ne sut en quels termes le remercier.

Cette fermeté de caractère n'était point faite pour déplaire à Louis XVIII, qui affectionnait André Hüe et le comblait de menus présents.

Au jour de sa nomination de premier valet de

chambre en survivance de son père, André Hüe trouva dans sa chambre des Tuileries une immense armoire d'*acajou mâle* à ciselures d'or :

— C'est pour serrer votre uniforme, lui dit Louis XVIII dans un sourire, quand il le rencontra.

Au reste, le Roi était généreux dans toutes les menues choses et pratiquait largement le grand art des petits cadeaux. Il aimait à combler de légers présents les officiers de sa maison pour lesquels il avait une affection particulière. Napoléon, paraît-il, empruntait à ses sénateurs leurs tabatières, qu'il oubliait de leur rendre, si bien qu'à la fin de son règne on ne venait plus au Sénat qu'avec des queues de rats. Les mœurs changèrent avec le frère de Louis XVI et vinrent à l'opposé.

Quand Louis XVIII était de joyeuse humeur, il distribuait les siennes à ses officiers. Innombrables sont les tabatières et bonbonnières dont furent comblés François¹ et André Hüe. La plupart sont

1. La plus précieuse de ces tabatières est une boîte en or ciselé, ornée de gouaches peintes par Van Blarenberghe, représentant les épisodes d'une chasse à courre dans la forêt de Compiègne et dont se servait habituellement le roi Louis XVI. Louis XVIII et madame la Dauphine donnèrent également à MM. Hüe plusieurs objets précieux : diverses miniatures de la famille royale, celles de Louis XV, de ses filles et de Madame la Dauphine, une canne dont les contours représentent tous les profils des membres de la famille de Bourbon, les Heures de madame Élisabeth, un gilet brodé au Temple par Marie-Antoinette pour le Dauphin, etc. Ce fut André Hüe qui annonça, le premier, au roi Louis XVIII la naissance du duc de Bordeaux. Le Roi lui donna une médaille en or, commémorative

d'or ciselé, ornées de miniatures de la famille royale et ont servi à l'usage du Roi lui-même.

C'est surtout dans le choix des légers présents qu'excellait Louis XVIII. On ne saurait affirmer qu'en matière plus sérieuse il pratiqua toujours la même générosité à l'égard de ses fidèles. François Hüe, à la suite de ses longues années de service, aurait mérité, peut-être, quelque récompense de nature plus élevée; mais quand nous risquions cette réflexion devant madame Hüe :

« Nécessités de la politique, nous disait-elle, nécessités de la politique! Louis XVIII avait beaucoup à donner aux ralliés du régime monarchique. C'était notre gloire à nous, royalistes, de savoir que Sa Majesté pouvait compter sur nous, sans qu'il fût nécessaire de nous attacher par l'espoir de quelque récompense. »

Si Louis XVIII pouvait compter sur le dévouement d'André Hüe, celui-ci n'en était pas moins clairvoyant sur les faiblesses de son Prince. Madame Hüe, fréquemment, nous contait l'historiette suivante qui se rattache à la nature mystérieuse des relations de Louis XVIII et de la fameuse comtesse du Cayla :

Souvent, le Roi, quand il avait quelque loisir, disait à haute et intelligible voix aux personnes de sa suite : « Je m'en vais faire ma partie avec madame du Cayla. »

L'usage était, alors, de préparer les cartes à jouer dans un petit salon. Hüe était chargé de veiller à ces

de cet événement. Il lui fit également présent d'un grand nombre de volumes artistement reliés.

préparatifs, mais, très intéressé par les intentions du Roi, il avait soin de disposer sur la table les cartes de telle sorte qu'il pouvait, à première vue, reconnaître par la suite si on les avait maniées.

Louis XVIII et madame du Cayla allaient donc à leur partie. Longtemps, fort longtemps, ils demeurèrent seuls. Enfin, la porte s'ouvrait. Hûe venait à nouveau querir les cartes... On n'y avait point touché!

Il paraît que Louis, malgré son amour du jeu, s'abstenait de manier les cartes avec son bon frère d'Artois qui, fort vif, aurait pu lui répondre, en cas de perte, quelque parole peu convenable à la dignité royale. Est-ce le même motif qui le guidait avec madame du Cayla, qu'il invitait tout exprès au jeu? Il est permis de ne le point croire ¹...

Et c'est ainsi que madame André Hûe égrenait, comme les *ave maria* d'un chapelet, mille récits curieux ou plaisants sur les choses de l'ancienne cour. Quand elle nous avait conté ces anecdotes, qui ne nous paraissent point déplacées ici puisqu'elles se rattachent à la mémoire de François Hûe, elle nous faisait également connaître les impressions personnelles qu'elle avait éprouvées lorsque, subitement enlevée, à l'âge de vingt ans, aux campagnes de la

1. Les derniers rapports qui unirent André Hûe à son maître furent au moment du décès de Louis XVIII. Il assista à ses derniers moments; puis, comme à la suite de la terrible gangrène dont le Roi était mort, personne n'osait procéder à l'ensevelissement, Hûe voulut bien s'en charger et vaincre sa répugnance, pour le service du défunt.

Brie, elle s'était vue transportée au milieu de la Cour de France :

« Ma première présentation, nous disait-elle, fut pour madame la duchesse d'Angoulême. L'aspect austère et la parole rude de Madame la Dauphine me glacèrent immédiatement d'effroi. Par ces simples mots, sèchement prononcés, elle m'accueillit froidement :

» — Je vous salue, madame. J'ai pour votre belle-mère infiniment d'amitié. Vous, je ne vous connais pas encore, mais je vous prie de la rendre heureuse, sans quoi, je vous en voudrai!

» Après les services qu'elle avait reçus de mon beau-père, je m'attendais à quelque mot plus affable, et je me retirai sans gaieté dans le cœur. Cependant, par la suite, les bontés de Madame la Dauphine me rapprochèrent d'elle et je connus enfin qu'elle était, sous de mâles apparences, les attraits d'un cœur dévoué.

» Tout autre fut ma première entrevue avec madame la duchesse de Berri. Alors que les douairières des Tuileries blâmaient ses allures franches et libres, elle était adulée de toute la jeunesse du château. Je brûlais de la connaître, quand l'occasion me vint bientôt servir à souhait. Je rendais, un jour, visite à sa première femme de chambre, madame de Vathaire ¹. Cette dame, d'un grand mérite, ne cessait de m'exalter les qualités de la Duchesse.

1. Joséphine Gauné de Cazau, femme de Paul de Vathaire du Fort, première femme de chambre et favorite de la duchesse de Berri.

» — Elle possède cependant un léger défaut, ajoutait-elle... oh! bien léger.... Elle est curieuse et, si vous la voulez voir, c'est là chose fort aisée. Il me suffira de hausser un peu la voix, et, comme Madame est dans l'appartement voisin, elle s'empressera, en m'entendant, de venir voir qui me visite.

» Et ces deux dames, incontinent, d'élever sans difficulté leur diapason.

» Bientôt un pas léger se fait entendre derrière la cloison, puis, doucement, une porte vient à s'ouvrir.

» — Madame de Vathaire, madame de Vathaire, je suis bien infortunée!... J'ai perdu mes ciseaux... Ne pourriez-vous pas m'en prêter quelque paire?

» ... Telle est l'ingénieuse entrée de Marie-Caroline. En la voyant, je fus, ajoutait madame Hûe, grandement frappée de l'imperfection de ses traits. Il semblait que les yeux de Son Altesse eussent à tâche de ne pas regarder dans la même direction. Ses sourcils trop épais cherchaient activement à rejoindre ses cheveux trop ardents. Son nez dédaignait les charmes de la régularité. Enfin, je n'étais pas assez accoutumée, peut-être, aux teints basanés du pays de Naples, pour apprécier son visage. Mais, à peine Madame eut-elle prononcé quelques mots que cette fâcheuse impression s'effaça pour ne laisser place qu'à la sympathie la plus vive. Offrant un parfait contraste avec la dignité sévère et la majesté froide de Madame la Dauphine, elle était si « femme » avant d'être princesse qu'il me sembla rencontrer en elle une égale et une amie.

» ... C'était aussi le roi Charles X dont la baronne Hûe venait parfois à nous entretenir. Encore qu'il ne fût plus jeune quand il connut madame Hûe, il avait conservé intactes ses vieilles traditions de galanterie française, et quand, se promenant en son parc de Saint-Cloud, il rencontrait la jeune baronne, ce n'était pas sans lui adresser quelque joli madrigal. « Il n'avait, s'écriait-elle, rien conservé des attraits de son jeune temps, et marchait pesamment, en dodelinant de la tête, tandis que, sous son chapeau, se hérissaient ses gros cheveux gris. Alors que par une fraîche matinée d'automne je le voyais revenant de la chasse et tenant à la main un faisan superbe, il s'approcha de moi, et me voulut bien dire en un sourire gracieux : « C'est pour vous que je l'ai tué, madame la baronne, c'est pour vous que je l'ai tué! »... Et comme, après une profonde révérence, je le suivais du regard tandis qu'il s'éloignait dans la brume, je vis bientôt mon Roi, qui venant à rencontrer l'une de mes compagnes, lui présenta sa chasse en s'écriant de sa voix haute : « C'est pour vous que je l'ai tué, madame la comtesse, c'est pour vous que je l'ai tué.... »

Et c'est ainsi qu'en de longues heures de causerie, la belle-fille de François Hûe, quoiqu'elle prétendit que « le cadran de ses quatre-vingts ans fût parfois un guide infidèle » évoquait devant nous, en un panorama charmeur, les souvenirs de la Restauration. En son langage délicat et vieillot elle charriait jusqu'à nous les anecdotes jolies du bon vieux temps. Elle était le livre de la Vieillesse et du Souvenir,

livre du Passé, tendrement aimé, qui, parfois, s'ouvrait aux mêmes pages, mais que nous regrettons de n'avoir point assez consulté, maintenant qu'il est fermé pour toujours !...

Baron DE MARICOURT,
ancien élève de l'École des Chartes.

Villemétrie, 1^{er} août 1903.

1. Nous avons placé à l'appendice de ce volume quelques fragments des œuvres inédites de la baronne A. Hüe, contenant de curieux souvenirs sur la Cour.

SOUVENIRS DU BARON HÜE

CHAPITRE PREMIER

(1787-20 juin 1792).

François Hüe au service du Dauphin. — Ses rapports journaliers avec le jeune prince. — L'abbé Davaux et madame de Tourzel. — Charité de la reine Marie-Antoinette. — Fidélité de la ville de Fontainebleau au Roi. — Les Journées d'octobre 1789. — Hüe assiste à la première communion de Marie-Thérèse de France. — Le retour de Varennes. — Journée du 20 juin 1792. — La Reine confie le Dauphin à Hüe. — Le garde national Drouet.

Attaché depuis l'année 1787 à la famille de l'infortuné roi Louis XVI, je ne saurais assez reconnaître les marques de bonté dont j'en fus toujours honoré. J'acquitterai donc une dette et je soulagerai mon cœur en révélant ici les scènes déchirantes dont souvent je fus témoin au cours de la Révolution et dans les années qui la suivirent. Je me dois de retracer les sentiments dont mon auguste maître me rendit souvent le dépositaire,

mon but étant, dans ces lignes, de mettre ses vertus en opposition avec les crimes de ses ennemis.

Louis XVI, ce prince vertueux qui tenait d'une longue suite d'ancêtres le droit de régner sur la France, passa rapidement du trône à l'échafaud. La Reine, madame Elisabeth, expirèrent sous le couteau fatal. Louis XVII mourut dans les fers. Madame, sœur de l'enfant Roi, échappa seule à la rage des factieux ! De tous ces événements et de ceux qui suivirent, je fus le modeste témoin. Je me bornerai donc à la narration des faits qui se sont passés sous mes yeux. Quelques détails me seront personnels ; leur liaison avec les faits dont je dois parler exigeait qu'en traçant le tableau des malheurs de la famille royale, j'indiquasse les persécutions auxquelles le dévouement pour la personne du Roi et des siens exposa ses serviteurs. En un mot, mes souvenirs seront le récit fidèle de faits, la plupart si diversement racontés, qu'ils ont dû laisser au public de grandes incertitudes sur leur cause et leur nature.

Ce fut à la personne du Dauphin que, sur la recommandation de M. le duc de Duras, je fus tout d'abord attaché et je voudrais, en commençant, rappeler quelques faits qui prouveront com-

bien le royal enfant était digne de monter sur le trône de ses pères.

Louis XVII avait reçu en partage une figure céleste, un esprit précoce, un cœur sensible et le germe des plus grandes qualités. Dans un âge encore tendre, ce prince faisait admirer la grâce et la finesse de ses réparties. Occupé journellement de sa personne, combien d'exemples n'en pourrais-je pas citer !

Un jour, entre autres, il s'était mis à siffler, alors qu'il étudiait sa leçon. On l'en réprimandait. La Reine survint et lui fit quelques reproches : « Maman, dit-il, je répétais ma leçon si mal que je me sifflais moi-même ! »

Une autre fois, le Prince était au Bois de Boulogne, dans les jardins de Bagatelle, l'hôte de son oncle d'Artois. Emporté par son habituelle vivacité, il court se jeter dans un bosquet de rosiers, et comme, vivement ému, je lui faisais observer qu'une seule de ces épines pouvait lui déchirer le visage :

— Qu'importe, me répondit-il d'un air décidé, les chemins épineux mènent à la gloire.

Louis XVII se plaisait particulièrement à ménager à M. l'abbé Davaux¹, son précepteur,

1. On sait que Marie-Antoinette ne partageait pas les senti-

les surprises de son esprit éveillé. Une fois, le Dauphin, se rappelant une de ses leçons d'histoire, alluma furtivement une lanterne et feignit de chercher quelque chose qu'il avait perdu. Tout à coup, il se retourna vers l'abbé Davaux, et dit en lui prenant la main :

— Je suis plus heureux que Diogène; j'ai trouvé un homme.

L'abbé Davaux, lors du départ du Roi pour Varennes, avait été quelque temps sans pouvoir donner de leçons à M. le Dauphin. Comme il les reprenait un jour, en présence de la Reine, le jeune Prince désira commencer par la grammaire.

— Volontiers, lui dit son instituteur. Votre dernière leçon avait eu pour objet, s'il m'en souvient, les trois degrés de comparaison : le positif, le comparatif et le superlatif... Mais vous aurez tout oublié!

— Vous vous trompez, répondit le Dauphin; pour preuve, écoutez-moi. Le positif, c'est quand je dis : Mon abbé est un bon abbé, le compa-

ments que l'abbé Davaux inspirait au Dauphin. « L'abbé d'Avaux, écrit-elle le 24 juillet 1789, peut être fort bon pour apprendre les lettres à mon fils, mais il n'a ni le ton, ni même ce qu'il faudrait pour être auprès de mes enfants... » (*Marie-Antoinette*, par MM. de Goncourt. Paris, 1860, 2^e éd.).

ratif, quand je dis : Mon abbé est meilleur qu'un autre abbé; le superlatif, continua-t-il en fixant la Reine, c'est quand je dis : Maman est la plus tendre et la plus aimable de toutes les mamans!

La Reine prit le Dauphin dans ses bras, le pressa contre son cœur et ne put retenir ses larmes.

Le Prince avait un jardin qui faisait partie de l'enceinte des Tuileries. Un jour qu'il se disposait à partir pour s'y promener et qu'il s'exerçait au maniement d'un fusil, l'officier de la garde nationale de service lui dit :

— Monseigneur, puisque vous allez sortir, rendez-moi mon fusil.

Le jeune prince le refusa brusquement. Madame de Tourzel l'ayant repris de sa vivacité :

— Si monsieur m'eût dit de lui donner, fort bien! s'écria le Dauphin; mais lui *rendre*!

Au reste, le Prince avait sous les yeux les exemples de la Reine qui contribuaient à fortifier ses nobles qualités. Une des principales vertus de l'infortunée princesse était la charité. On me permettra d'en citer le trait suivant :

En 1789, je me permis de lui demander si elle daignerait accorder quelques secours à la ville de Fontainebleau, dont plusieurs habitants étaient

alors réduits à la plus grande indigence. La Reine me remit 8 000 livres, et, en m'annonçant ce bienfait : « Le Roi et moi, me dit-elle, nous avons *boursillé* pour faire cette aumône. Puisse cette ville ne pas réaliser d'ingratitude avec quelques autres! »

Fontainebleau demeura fidèle à la cause royale. Le Roi ayant envoyé dans cette résidence des chiens de meute pour les entretenir dans l'habitude de la chasse et ayant, peu de temps après, réformé sa vénerie, les habitants se disputèrent le plaisir de prendre ces chiens, de les nourrir et de les garder pour les rendre au Roi à une époque plus heureuse. Des indigents même en demandèrent. Ce trait fut connu du Roi. « Cela fait du bien », me dit-il en apprenant cet incident.

La même année, un officier de la chambre du Roi, M. de Chaumont et sa femme étant morts à peu de jours d'intervalle en laissant trois orphelins sans fortune, je fis connaître leur sort à la Reine.

— Je les adopte, s'écria Sa Majesté.

Et de suite, elle plaça les deux aînées au couvent et fit élever la dernière sous ses yeux.

Et c'est au moment où Leurs Majestés donnaient à leur peuple tant de témoignages de bonté que

se tramait dans l'ombre le plus noir des complots : je veux parler des événements d'octobre 1789, dont je fus le malheureux témoin, et dont je dois rapporter ici quelques particularités.

On sait que, le 5 octobre, le bruit s'était répandu dans Paris que la milice arrivait avec un appareil formidable, que la famille royale était menacée et les têtes mises à prix.

Maillard, l'organe de la populace, était venu à la barre de l'Assemblée, conduisant une troupe de furieux qui réclamaient du pain. La séance avait été suspendue.

Le Roi était alors à la chasse dans une maison de plaisance.

Avant son départ pour Meudon, il n'avait reçu aucun avis de l'événement qui se préparait; le comte de Saint-Priest¹ lui dépêcha un courrier, que, pour plus de sûreté, le marquis de Cubières, écuyer cavalcadour, s'offrit de remplacer. La lettre du ministre instruisait Sa Majesté de l'avertissement que M. de la Devèze venait de donner des mouvements séditieux de la capitale, de la marche des colonnes parisiennes sur Versailles, de l'arrivée des femmes et des brigands armés,

1. Ministre de la maison du Roi.

enfin de l'agitation qui régnait dans l'Assemblée. Après avoir lu la lettre de M. de Saint-Priest, le Roi dit à M. de Cubières¹ et aux personnes qui étaient présentes : « J'apprends qu'il y a du tumulte à Paris, et que des troupes de femmes viennent me demander du pain. Peuvent-elles croire que, si j'en avais à ma disposition, j'attendisse leur demande? » Aussitôt Sa Majesté reprit le chemin de Versailles.

A peu de distance de la ville, on l'avertit que l'armée parisienne approchait. Le Roi, étant arrivé au château, fit appeler ses ministres, et conféra avec eux. Des courriers furent dépêchés vers Paris; ils trouvèrent les passages interceptés. On les arrêta, on les fouilla, on saisit sur eux les lettres du Roi et de ses ministres; elles furent lues publiquement à l'Hôtel de Ville.

Entre cinq et six heures, à travers un brouillard épais, on entrevit, dans l'avenue de Paris, une multitude de femmes; elles se dirigeaient vers le château. Sur la nouvelle de l'approche des troupes parisiennes, on battit la générale, on ferma les grilles des cours. Les gardes du corps

1. François, marquis de Cubières, premier écuyer du Roi, frère du fameux démagogue Dorat-Cubières, dont il ne partageait aucune des convictions et qu'il traitait de frère « éloigné ».

reçurent l'ordre d'en défendre l'entrée. Le régiment de Flandre, celui des chasseurs des Trois-Évêchés, les hussards de Berchiny et la garde nationale furent rangés en bataille sur la place du château. Une députation de femmes se présenta à la grille de la cour royale. Le président de l'Assemblée s'y trouva avec elles : la grille leur fut ouverte.

Arrivée dans la pièce appelée l'Œil-de-Bœuf, la députation voulut parler au Roi : il était alors enfermé avec ses ministres. La députation se fit annoncer : le Roi permit que l'une de ces femmes fût introduite. Celle qui fut admise n'annonçait, par la figure et l'habillement, ni la misère, ni une condition abjecte. Elle fit une courte harangue et termina en disant que le peuple de Paris les avait députées au Roi pour lui demander du pain. Le Roi promit de faire donner aux directeurs des greniers de Corbeil et d'Étampes l'ordre de délivrer les grains et farines dont il serait possible de disposer. Cette femme sortit, et communiqua aux autres la réponse. Celles-ci refusèrent d'y croire, et demandèrent une réponse écrite de la main du Roi. Sa Majesté la donna.

A peine ces femmes, heureuses, disaient-elles, d'emporter l'ordre que leur bon Roi venait d'écrire,

furent-elles hors du château, qu'un nouveau groupe de femmes força l'entrée des cours. Elles entraînent un brigadier des gardes du corps, et malgré toutes les résistances, pénétrèrent dans le cabinet du conseil; le Roi n'y était plus. Elles s'exhalèrent en mauvais propos et s'obstinèrent à vouloir parler à Sa Majesté. On leur dit que la députation, qu'elles avaient dû rencontrer, avait un ordre écrit de la main du Roi pour l'approvisionnement de Paris : elles persistèrent. On ne parvint à s'en défaire qu'après de longs pourparlers. L'une d'elles en se retirant, commençait à crier : « Vive le Roi ! » Une de ses compagnes lui ferma brusquement la bouche : « Tais-toi, lui dit-elle; ce n'est pas là ce qu'il nous faut ! » La demande de pain n'était, en effet, qu'un prétexte. A chaque instant, arrivaient au palais de nouveaux rapports. D'après l'un, c'étaient des hommes ou des femmes de la cour à qui, dans leur route, les colonnes parisiennes avaient annoncé le projet de venir enlever le Roi et sa famille. Suivant un autre, c'étaient des députés du côté droit, évêques, curés, gentilshommes et membres du tiers-état, que les brigands, armés de piques, avaient insultés dans l'avenue. D'une autre part, c'était un garde du corps, qui, revenant à cheval, avait été apos-

trophé de ces mots par un groupe de femmes : « Va dire au château que bientôt nous y serons, pour couper la tête de la Reine. »

Le bruit du tambour battant la générale, le son lugubre du tocsin, les hurlements féroces des brigands et de ces mégères que les halles de Paris avaient vomies, les ténèbres de la nuit que la pluie et le brouillard rendaient encore plus épaisses, l'incertitude et l'irrésolution répandues dans le château, tout effrayait l'imagination et la remplissait des plus sinistres présages. Les gardes du corps étaient montés à cheval dès trois heures de l'après-midi.

Rangés sur la place d'armes, ils faisaient face à l'avenue de Paris et masquaient la grille. A droite, la garde nationale de Versailles occupait les anciennes casernes des gardes françaises; à gauche, et au débouché de l'avenue, étaient le régiment de Flandre, les chasseurs des Trois-Évêchés et les hussards de Berchiny. Entre quatre et cinq heures, un coup de fusil tiré du milieu d'un peloton de séditieux cassa le bras d'un lieutenant des gardes du corps, M. le marquis de Savonnières. Le premier mouvement de la troupe fut de charger les rebelles; mais quelques mots prononcés par l'un des officiers supérieurs, sur la position critique

du Roi et sur le danger de le compromettre, arrê-
tèrent ce mouvement. Sur ces entrefaites, un
capitaine de la garde nationale, M. Marrier, com-
missaire général de la maison de M. le Dauphin,
s'étant détaché de sa troupe, aborda un officier
des gardes du corps (M. le comte d'Albignac) :
« Monsieur, lui dit-il, si un seul coup de pistolet
part de vos rangs, il y sera répondu par une
décharge générale. Les dispositions de la garde
nationale sont atroces : dans ma compagnie, je
compte à peine trois ou quatre honnêtes gens qui
se feront tuer avec moi pour votre défense. Mon
fusil est à deux coups, chacun tuera son homme ;
mourir ensuite avec vous, c'est tout ce que je
puis. »

Vers sept heures, après l'audience donnée par le
Roi à la députation de l'Assemblée, et à celle
des femmes de Paris, qui étaient descendues en
s'écriant : « Vive le Roi ! nous aurons du pain ! »
les gardes du corps se disposèrent à rentrer dans
leurs quartiers. Le commandant en second de la
garde nationale de Versailles, le marquis de
Gouvernet, fils du marquis de la Tour-du-Pin,
ministre de la guerre, vint lui-même les inviter
à la retraite. « Messieurs les gardes du corps, leur
dit-il, pourquoi ne pas vous retirer ? La garde

nationale ne reste sous les armes qu'à cause de
vous. — Nous attendons, répondirent les chefs,
le retour de M. le duc de Guiche¹ qui est chez
le Roi. — Mais pourquoi vos sabres nus ? cette
attitude menaçante entretient la méfiance et l'in-
quiétude. » Aussitôt l'ordre fut donné de remettre
les sabres dans le fourreau. Cependant le duc de
Guiche arriva. Il mit la troupe en marche : elle
défila devant la garde nationale. Lorsque les pre-
mières compagnies furent passées, quelques sol-
dats de la garde nationale firent feu sur la
dernière, tuèrent deux chevaux et blessèrent un
garde du corps. La troupe rentra dans les cours
du quartier, elle s'y rangea en bataille. Un par-
ticulier accourut : « Sortez vite de l'hôtel,
s'écria-t-il ; il n'y a pas un moment à perdre ;
j'ai vu les canonnières s'atteler aux canons et se
diriger de ce côté. »

Sur cet avis, et par l'ordre du duc de Guiche,
les gardes du corps revinrent au château ; mais,
pour éviter une nouvelle provocation de la garde
nationale, et le choc qui l'aurait infailliblement
suivi, les escadrons sortirent par la porte de la
rue de l'Orangerie, et allèrent se ranger en bataille

1. Plus tard duc de Gramont, capitaine des gardes de
Louis XVIII qu'il suivit pendant toute l'émigration.

dans la cour royale. Le duc de Guiche monta de nouveau chez le Roi, et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Sa Majesté apprit avec satisfaction le retour de ses gardes du corps au château.

L'attitude de ces braves escadrons en imposa aux phalanges de brigands et aux groupes de femmes, parmi lesquelles la procédure faite par le Châtelet prouve qu'il s'était mêlé des hommes travestis et même des députés. Dans la rage qui les animait ils lancèrent, à travers les grilles, des pierres aux gardes du corps, et les accablèrent d'invectives. L'ordre était donné, de la part du Roi, à tous les chefs, d'user de la plus grande modération et surtout d'empêcher qu'on ne tirât.

Pour mieux assurer l'exécution de cet ordre, chaque garde n'avait d'autres cartouches que celles dont son mousqueton et ses pistolets étaient chargés.

Le régiment de Flandre ne soutint pas dans cette journée la bonne conduite qu'il avait eue jusqu'alors. A son entrée à Versailles, invité par des officiers de la garde nationale à substituer la cocarde tricolore à la cocarde blanche : « Vive le Roi! s'était-il écrié; point d'autre couleur que celle de France. » Sa fidélité avait triomphé de toutes les attaques : mais, le 5 octobre, elle se

démentit. Des prostituées arrivant de Paris s'étaient mêlées dans les rangs, distribuaient de l'argent aux soldats, et ne négligeaient aucun moyen de séduction. Des députés, armés de sabres et dispersés sur la place d'armes, haranguaient les soldats, provoquaient la révolte et le carnage : « Vive la liberté! criaient-ils : vive le duc d'Orléans! Que le duc d'Orléans soit régent du royaume. Nous sommes ici pour vous défendre : vos officiers et les gardes du corps veulent vous assassiner. » A ces provocations, le comte de Montmorin¹, colonel en second du régiment, opposa tout ce que lui suggéra son zèle. En vain, à plusieurs reprises, il rendit compte au château de ce qui se passait; en vain il exposa que le régiment n'avait pas un coup à tirer, et sollicita un prompt envoi de cartouches : pour réponse, il reçut l'ordre de faire rentrer le régiment. Sur la place d'armes était aussi rangée, comme on l'a dit, la garde nationale de Versailles. Le comte d'Estaing, nommé son commandant, plusieurs fois demandé par sa troupe, et impatientement attendu, ne parut pas. Mécontente de la conduite de son chef, cette

1. Fils du marquis de Montmorin-Saint-Hérem, gouverneur de Fontainebleau, et ami personnel de Hûe, massacré en septembre 1792.

milice, en grande partie mal disposée, quitta ses postes et se retira. Le comte d'Estaing perdit dans cette soirée la réputation de bravoure que, du moins jusqu'alors, il avait conservée intacte.

Ambitieux, mais faible, le comte d'Estaing passa tour à tour d'un parti à l'autre, selon que l'intérêt ou la crainte l'y déterminait. Peut-être crut-il au triomphe de la faction d'Orléans : du moins ne fit-il rien pour servir la cause royale. Tour à tour il fléchit le genou devant les différents partis constitutionnels, jusqu'à ce qu'enfin, victime lui-même de son irrésolution, il porta sa tête sur l'échafaud.

Tout contribuait à livrer, sans défenses, aux malintentionnés le Roi et sa famille. Le départ de Leurs Majestés fut proposé par les comtes de Saint-Priest et de la Luzerne; ils en prouvèrent l'urgente nécessité : M. Necker combattit leur opinion. Toujours entraîné par la considération du bien, et surtout par le désir d'empêcher l'effusion du sang, le Roi, adoptant l'avis du principal ministre, déclara que, dans un moment où sa présence paraissait nécessaire, il ne voulait point s'éloigner. Cependant il s'était fait quelques apprêts de départ. Déjà les voitures avaient été attelées et conduites aux portes de l'Orangerie

pour, de là, monter au château. Presque aussitôt, d'après un ordre du Roi, elles retournèrent aux écuries.

On proposa (et plût à Dieu que ce conseil eût été suivi) que du moins la Reine et ses enfants partissent pour Rambouillet. Déjà même sur la route, étaient disposés des piquets de gardes du corps et de troupe à cheval pour assurer la marche : mais la Reine rejeta ce conseil. « La personne du Roi, répondit-elle, est en danger. Jamais, non jamais je ne l'abandonnerai : je partagerai son sort, quel qu'il soit. Veulent-ils ma mort? je saurai l'affronter. » Sur la demande de l'Assemblée nationale, et sur les instances de M. Mounier, qui conseilla de céder à l'orage, le Roi accorda son acceptation pure et simple aux articles de la constitution.

« J'accepte purement et simplement, écrivit-il de sa main, les articles de la constitution, et la déclaration des droits de l'homme, que l'Assemblée nationale m'a présentés. » Cette acceptation, lue à l'Assemblée, fut couverte d'applaudissements.

Quelques émissaires, chargés d'aller reconnaître les forces qui se dirigeaient sur Versailles, n'apportèrent aucun renseignement positif. Vers

sept heures du soir, le duc de Fronsac arriva à pied, et confirma que Paris était dans la plus violente agitation et que les barrières en étaient fermées. « Je n'ai pu sortir, ajouta-t-il, qu'à l'aide d'un travestissement et avec de grandes difficultés. Une fois sorti, j'ai cherché, en suivant des chemins de traverse, à côtoyer l'armée parisienne et à juger de sa force : je la crois d'environ dix mille hommes, la plupart régulièrement armés; elle a des canons et marche en assez bon ordre. » Peu d'heures après, la tête des colonnes déboucha dans l'avenue du château. En cet endroit, M. de la Fayette fit faire halte à sa troupe, la rangea en bataille, lui fit réitérer le serment de fidélité à la nation et au Roi : il entra ensuite dans la salle de l'Assemblée. Les brigands armés de piques, des femmes venues de Paris, y faisaient des pétitions horribles; les députés factieux y répondaient par des motions analogues.

A l'arrivée des colonnes parisiennes, le président proposa à l'Assemblée de se transporter auprès du Roi. Le côté gauche s'y refusa; cette démarche lui parut contraire à sa dignité. « Malgré les événements dont le château est menacé, dit le comte de Mirabeau, le vaisseau de l'État ne voguera pas moins vers le port. » Le

président, quelques secrétaires et des députés du côté droit, se rendirent chez le Roi, déterminés à lui faire un rempart de leurs corps. Ce président était M. Mounier : il aimait le Roi et le prouva dans cette circonstance. S'il conspira contre la constitution de son pays, il faut en accuser son esprit plutôt que son cœur. Loin de prendre aux crimes et aux horreurs de la Révolution aucune part active, M. Mounier a constamment paru les détester.

Entre dix et onze heures du soir, M. de la Fayette poussa son avant-garde jusqu'aux grilles du château : il y monta, accompagné d'officiers de son état-major et de quelques membres de la municipalité de Paris. L'antichambre du Roi était remplie de ses plus fidèles serviteurs, accourus pour le défendre. Introduit dans le cabinet du conseil, le commandant trouva le Roi environné de ses ministres, lui parla d'un ton respectueux, l'assura de la pureté de ses intentions et de celles de la garde nationale parisienne, demanda que les postes occupés par des troupes de ligne depuis la défection des gardes-françaises lui fussent confiés, et promit, à ce prix, de maintenir le bon ordre. Sa Majesté crut à ces assurances; Elle consentit à la demande qui lui était faite. Après

quelques minutes, M. de la Fayette sortit de l'appartement avec un air satisfait; en passant, il serra la main à quelques gardes du corps. « Messieurs, leur dit-il, tout est arrangé : les anciens gardes-françaises vont reprendre leurs postes au château. Le Roi veut que demain vous arboriez la cocarde nationale. » Descendu de l'appartement, le général fit la distribution des postes que les circonstances avaient forcé le Roi de lui remettre. De là, retournant à l'Assemblée, il alla se concerter de nouveau avec ses partisans.

Le soir de cette sinistre journée, dès que le Roi fut seul, il me fit appeler. « Allez chez la Reine, dites-lui de ma part d'être tranquille sur la situation du moment et de se coucher. Je vais en faire autant. »

Vers deux heures après minuit, M. de la Fayette, revenant au château, apprit que le Roi était couché. Il assura que la tranquillité régnait dans la ville. Je veillai ainsi que plusieurs officiers à la porte de Sa Majesté.

Le lendemain ne fut qu'une série d'horreurs. Des hurlements épouvantables emplirent le palais de nos rois; — des bandits criaient pour avoir la tête de la Reine, — des gardes furent massacrés.

Les assassins vomirent par tout le palais les imprécations les plus horribles.

Ces scènes de carnage, dont on ne saurait parler sans effroi, furent suivies d'une longue suite d'événements chaque jour plus douloureux pour la famille royale.

Des scènes touchantes et intimes offraient à l'intérieur du palais un contraste frappant avec la furie de ces scélérats, et le Roi, malgré ses préoccupations politiques, ne cessa pendant tout le cours des mois suivants de s'occuper de ses enfants.

Quelle consolation et quel courage je puisais dans le spectacle de ses vertus journalières! C'est ainsi qu'en l'année 1790 j'eus le bonheur d'assister, alors que la France se couvrait d'imprécations contre son Dieu et contre son roi, à une cérémonie à jamais inoubliable : la première communion de Madame Royale. J'étais présent quand, le matin de cette cérémonie solennelle, la Reine l'ayant conduite dans la chambre du Roi, lui dit de se prosterner aux pieds de son père pour lui demander sa bénédiction. Louis XVI la bénit et la releva en prononçant ces paroles que je ne saurais oublier :

« C'est du fond du cœur, ma fille, que je vous

bénis en demandant au Ciel qu'il vous fasse la grâce de bien apprécier la grande action que vous allez faire. Votre cœur est innocent et pur aux yeux de Dieu, vos vœux doivent lui être agréables. Offrez-les-lui pour votre mère et moi. Demandez-lui qu'il vous donne les grâces nécessaires pour faire le bonheur de ceux sur lesquels il m'a donné l'empire et que je dois considérer comme mes enfants. Demandez-lui qu'il daigne conserver dans ce royaume la pureté de sa religion, et souvenez-vous bien, ma fille, que cette religion est la source de la vie. Ne croyez pas que vous soyez à l'abri des malheurs. Vous êtes bien jeune, mais vous avez déjà vu votre père affligé plus d'une fois. Vous ne savez pas à quoi, ma fille, vous destine la Providence, si vous resterez dans ce royaume ou si vous irez en habiter un autre. Dans quelque lieu que la main de Dieu vous pose, souvenez-vous que vous devez édifier par vos exemples, faire le bien toutes les fois que vous en trouverez l'occasion. Mais surtout, mon enfant, soulagez les malheureux de tout votre pouvoir. Dieu ne nous a fait naître dans le rang où nous sommes que pour travailler à leur bonheur et les consoler dans leurs peines. Allez aux autels où vous êtes attendue et conjurez

le Dieu de miséricorde de ne jamais vous laisser oublier les avis d'un père tendre. »

Quelque temps plus tard, j'étais auprès du Roi, en un jour mémorable, au retour de Varennes. Malgré la consigne qui interdisait à qui que ce soit d'entrer dans le jardin des Tuileries, j'étais parvenu à m'y introduire. Il avait été réglé que la famille royale serait reçue par la garde nationale, les armes renversées, et par le peuple, chapeau sur la tête. L'ordre fut exécuté; seuls M. de Guilhermy, député de Castelnaudary et aussi, m'assura-t-on, MM. Bertrand de Montfort et Ménager, députés du Dauphiné et de Seine-et-Marne, eurent le courage d'avoir, au milieu de la foule, la tête découverte.

Une multitude immense mais silencieuse remplissait tous les lieux que traversa le cortège. Dans la voiture du Roi étaient la famille royale, la marquise de Tourzel et Barnave; les deux autres commissaires, La Tour-Maubourg et Pétion, suivaient dans une voiture séparée. On a dit que le courage et le calme de la famille royale avaient fait sur Barnave une telle impression que, dès lors, il était revenu à de meilleurs sentiments : au moins, est-il certain que, pendant la route, ayant habituellement tenu M. le Dauphin sur ses

genoux, il lui avait prodigué des soins empressés et respectueux.

Les voitures étant arrivées par le jardin devant la terrasse du château, trois gardes du corps, MM. de Moutiers, de Maledent et de Valon, vêtus en courriers, descendirent d'abord du siège de la première voiture : ils n'étaient point garrottés, comme le bruit s'en est répandu. Quelques forcenés, s'étant ouvert le passage à travers la foule qui remplissait le jardin, voulurent se porter contre eux à des actes de violence, la garde nationale contint leur fureur. Pour moi, traversant la foule, je parvins à temps auprès de la voiture et tendis les bras pour recevoir le fils de mon maître. Accoutumé aux soins que je mettais à seconder les jeux de son âge, M. le Dauphin m'aperçut à peine que ses yeux se remplirent de larmes. Malgré mes efforts pour me saisir de ce jeune prince, un officier de la garde nationale s'en empara, l'emporta dans le château et le déposa sur la table du cabinet du conseil. J'arrivai dans l'appartement aussitôt que cet officier.

Quelques minutes après, entrèrent le Roi, la Reine et les princesses. Le Roi, voyant un groupe de députés, s'approcha et leur dit :

— Lorsque j'ai cru devoir m'éloigner de Paris,

mon intention n'a jamais été de quitter la France, j'ai voulu m'établir sur l'une de ses frontières et me rendre le médiateur des différends qui, chaque jour, se multiplient dans l'Assemblée. J'ai voulu, surtout, travailler avec toute liberté et sans aucune distraction au bonheur de mon peuple, objet continuel de mes soins. »

Accablé de fatigue, le Roi se retira ensuite dans l'intérieur de ses appartements avec la famille royale.

Dans ce moment un officier de la garde nationale allait s'emparer de M. le Dauphin pour le conduire à ses appartements. Louis XVI s'y opposa et me fit signe de l'emmener. En présence des officiers, le prince était à peine couché, qu'il m'appela pour me conter son voyage.

— Comprenez-vous, me dit-il, qu'à peine arrivés à Varennes on nous a renvoyés ! Je ne sais vraiment pas pourquoi. Et vous, le savez-vous ?

Je représentai alors au prince la nécessité de ne parler de ce voyage à personne. Depuis, il ne s'est plus permis d'en rien dire, au moins devant ceux qu'il pouvait soupçonner.

Mais, le lendemain, à son lever, il me dit, en présence des gardes que M. de la Fayette avait placés auprès de lui, qu'il avait fait un rêve affreux,

qu'il s'était vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces qui voulaient le dévorer....

Chacun se regarda sans oser proférer une parole, les mêmes gardes le traitèrent cependant avec égard pendant tout le temps qu'ils demeurèrent auprès de ce personnage.

Madame de Tourzel, qui se trouvait présente, sans se dissimuler le danger qu'elle avait à remplir ses fonctions, mais qui, par son zèle, méritait les paroles dont l'avait honorée la Reine en lui remettant ses enfants après la retraite de la duchesse de Polignac : « Je donne en dépôt à la vertu ce que j'avais confié à l'amitié », nous pria, sur ces entrefaites, de vouloir bien aller demander à Madame Élisabeth un livre que la Princesse lui avait promis. Je fus très frappé en regardant le titre de cet ouvrage. C'étaient des *Pensées sur la Mort*. Madame de Tourzel, prévoyant en effet qu'elle serait arrêtée, voulait se préparer à tout événement¹.

« Tant que dura cette captivité qui suivit le

1. Ces détails sont reproduits, d'après Hûe, dans *Louis XVII, sa vie, son agonie et sa mort* (t. I, pp. 136 et suiv.), par M. de Beauchesne, qui a beaucoup emprunté aux *Dernières années de Louis XVI*. Nous devons aussi à M. le duc des Cars de précieux renseignements concernant les rapports de madame de Tourzel et de Hûe.

retour de Varennes, j'admirais avec quelle résignation la famille royale supportait son nouveau malheur. La vie de Charles I^{er} était l'objet des lectures du Roi. La Reine consacrait une partie de sa journée à l'éducation de M. le Dauphin, de Madame Royale et d'une jeune orpheline, Ernestine Lambriquet, fille d'une femme de service de Marie-Thérèse, élevée auprès de la jeune princesse. Cette tendre mère se livrait aux détails de l'instruction et se donnait elle-même pour exemple de l'instabilité de la fortune et des grandeurs humaines.

Après quelques semaines d'une captivité tyrannique, il fut enfin permis à la Reine de se promener avec M. le Dauphin au jardin des Tuileries. Un jour qu'elle était moins surveillée, elle me fit l'honneur de me dire : « Le Roi et moi venons de refuser un secours de soixante mille hommes que l'Empereur mon frère nous proposait d'envoyer en France. Patienter encore, retarder, autant que possible, l'emploi de pareils moyens, nous paraît préférable. L'irruption subite de troupes étrangères causerait d'inévitables désordres. Les sujets du Roi, bons et mauvais, en souffriraient infailliblement. L'assistance des étrangers, quelque amis qu'ils paraissent, est

une de ces mesures qu'un roi sage ne doit employer qu'à la dernière extrémité.

Jusqu'à la journée du 20 juin, rien de saillant n'apparut sous mes yeux; mais en cette journée néfaste je fus mêlé de près à ces événements sanglants qui portèrent un coup dont elles ne se relevèrent pas, à la royauté et à la famille royale.

Tandis que la foule des séditieux s'était précipitée dans les grands escaliers du château et demeurait en présence du Roi et de Madame Élisabeth, j'étais enfermé avec la Reine, le Dauphin et quelques fidèles du trône, dans la chambre de la Reine. Tout à coup l'infortunée souveraine entend le tumulte qui redouble dans la pièce des Nobles, investie par la populace. Elle s'élance vers la porte en me criant : « Sauvez mon fils! »

Je portai le jeune prince dans la chambre de Madame Royale. Mais bientôt j'apprends par madame de Tarente, dame du palais, que la reine s'est retirée dans l'appartement de son fils. J'y conduis aussitôt M. le Dauphin. A peine l'ai-je remis dans les bras de la reine que des coups redoublés se font entendre à la porte d'une chambre voisine. A ce bruit, je me précipitai vers un passage qui, de la pièce où la Reine se trouvait, communiquait avec la chambre où cou-

chait le Roi. Je l'ouvris, la Reine et sa suite s'y réfugièrent. Coupée artistement dans la boiserie, cette pièce n'avait rien qui la décélât. Les hordes séditieuses pénétrèrent jusqu'à cet endroit. En un moment, tomba sous la hache le lambris contigu à cette porte, mais, quoique le mur restât à nu, la porte ne fut pas découverte. Sans cette méprise, le dernier asile de la Reine était violé.

Toute correspondance entre le Roi et la Reine étant interceptée, ils furent quelque temps sans pouvoir rien apprendre de leur situation respective. En butte aux insultes de la populace, le Roi s'était vu réduit à la dure nécessité de laisser mettre sur sa tête l'infâme bonnet de laine rouge, coiffure et signal de ralliement des Jacobins.

Enfin l'ordre fut rétabli dans le château par la garde nationale, et Santerre, qui se trouvait présent, s'écria de dépit : « Le coup est manqué! » Puis, étant monté à l'appartement : « Princesse, dit-il à la Reine, en frappant avec violence sur la table qui le séparait de Sa Majesté, Princesse, on vous trompe. Le peuple ne veut pas attenter à vos jours, je vous le dis en son nom.

— Ce n'est pas d'après vous que je veux juger le peuple français, c'est d'après les braves gens que voilà, répliqua la Reine, montrant de la

main les grenadiers de la garde nationale, rangés auprès de la table et qui, presque tous, faisaient partie d'un bataillon du quartier des Filles-Saint-Thomas demeuré fidèle à la Royauté.

Ce témoignage de confiance les toucha vivement, plusieurs s'approchèrent avec respect et obtinrent de la Reine la permission de lui baiser la main.

Pour mettre le comble aux outrages, les séditieux jetèrent sur la table un bonnet rouge. Ils exigèrent qu'il fût placé sur la tête de la Reine. M. de Witinghoff¹, maréchal de camp au service de France, le prit d'une main tremblante et le posa un moment sur la tête de cette Princesse. Pour satisfaire à la multitude, il fallut encore que cette dégoûtante coiffure souillât la tête de M. le Dauphin. La Reine me fit signe de céder à la volonté de la multitude : j'obéis. Mais M. de Montjourdain² et plusieurs officiers et gardes nationaux ayant observé que l'excessive chaleur ne permettait pas de laisser plus longtemps un pareil poids sur la tête du jeune Prince, je lui ôtai le bonnet rouge.

1. Officier général d'origine autrichienne.

2. Un des quarante-huit commandants de bataillons de la garde parisienne qui mourut révolutionnairement en 1794 et composa une romance avant de monter à l'échafaud.

Cependant le peuple continuait de défilier devant la Reine avec assez de tranquillité. Diverses bandes se distinguaient par de petites bannières chargées d'emblèmes ou d'inscriptions. Sur l'une, on lisait : « Tremble, tyran, ton heure est venue » ; sur l'autre : « Rappel des ministres patriotes » ; une troisième portait une guillotine au bas de laquelle était écrite : « Justice nationale pour les tyrans. A bas Veto et sa femme!... » De distance en distance, on pouvait remarquer les guides de ces hordes séditieuses ; c'étaient des hommes couverts de haillons, mais portant de beau linge : de gros numéros écrits en craie blanche sur le derrière de leurs chapeaux les faisaient reconnaître.

Par un contraste si commun dans les temps de révolution, tandis que parmi les séditieux, les uns ne semblaient respirer que le carnage, d'autres s'attendrissaient à la vue de la Reine et laissaient échapper des larmes. Quelques-uns osaient adresser à cette auguste mère et à ses enfants des hommages mêlés de bénédictions. Tout le temps que dura cette pénible scène, la Reine resta debout derrière la table du conseil et traita le peuple avec affabilité. Enfin accourut Madame Élisabeth : « Tout va bien, dit-elle à la Reine ; tout va bien : le Roi est en sûreté ; la

garde nationale l'entoure, et répond de sa personne. »

Le soir de cette terrible journée, un garde national entra dans l'appartement du Dauphin. C'était un de ceux qui avaient montré le plus de zèle à garantir les jours du Roi. En le voyant, ce fut à qui lui adresserait la parole. M. le Dauphin s'en aperçut :

— Comment se nomme, me dit-il, ce garde qui a si bien défendu mon père? C'est un nom que je veux savoir, pour ne plus l'oublier.

— Monseigneur, lui répondis-je, je ne le sais pas; il serait flatté si vous lui demandiez vous-même.

Aussitôt, M. le Dauphin me quittant, courut faire sa question au garde national. Celui-ci refusa de le satisfaire. Le Prince insista mais ne put rien obtenir. Alors, abordant ce particulier, je lui demandai son nom :

— Je dois le taire, me répondit-il, les larmes aux yeux; il est, malheureusement pour moi, le même que celui d'un homme exécration.

Ce généreux Français s'appelait Drouet¹.

Je rappellerai aussi la question ingénue que

1. On sait que c'est là le nom du trop fameux maître de postes de Varennes.

M. le Dauphin fit à la Reine le 21 juin. De nouveaux attroupements s'étaient formés dans les cours des Tuileries : « Maman, lui dit-il, est-ce encore hier?... »

Peu de temps après cette journée, la Reine me fit venir. Instruite qu'on informerait sur les faits du 20 juin, elle avait prévu que je serais appelé en témoignage.

— Mettez dans votre déposition, me dit Sa Majesté, toute la réserve que permet la vérité. Oubliez, je vous le recommande de la part du Roi et de la mienne, que nous étions les objets de ce mouvement populaire. Il faut écarter tout soupçon que le Roi, ni moi, gardions le moindre ressentiment de ce qui s'est passé : ce n'est pas le peuple qui est coupable, et quand il le serait, il trouverait toujours, auprès de nous, le pardon et l'oubli de ses erreurs.

Après la fatale journée du 20 juin je quittai de moins en moins la famille royale. L'été de l'année 1792 s'écoula dans de cruelles angoisses. Nos craintes n'étaient pas vaines, et nos tristes prévisions devaient se réaliser pendant la nuit du 10 août.

CHAPITRE II

(11 août 1792.)

La nuit du 10 août. — Sécurité de la Reine. — Son entretien avec le marquis de Clermont-Gallerande. — Louis XVI apprend la mort de Mandat. — Jugement porté par Hûe sur cet officier. — Le commandement du palais donné au maréchal de Mailly. — Réflexions du Dauphin. — Le Roi dans la cour des Tuileries. — On pointe les canons sur le château. — Adieux du Roi à son entourage. — Entretien de Hûe et de Rœderer. — Départ de la famille royale. — Massacre des Suisses. — Hûe est sauvé par un batelier.

Je passai aux Tuileries toute la nuit de la fatale journée du 10 août et j'assistai à la plupart des douloureuses scènes qui s'y déroulèrent. M. de Clermont¹ voulut bien me renseigner sur celles dont il avait été témoin.

La Reine, Madame Élisabeth et madame la princesse de Lamballe tenaient compagnie à Sa

1. Charles-Georges, chevalier, puis marquis de Clermont-Gallerande, officier général, auteur de Mémoires qui s'arrêtent au 10 août 1792.

Majesté dans le cabinet du Roi ainsi que les ministres au pouvoir ; Messieurs du Bouchage, Joly d'Abancourt, Bigot de Sainte-Croix, Champion et le Roulx de la Ville, et M. de Clermont-Gallerande.

De quart d'heure en quart d'heure, il arrivait des nouvelles du faubourg Saint-Antoine et des autres quartiers de Paris. Elles se contredisaient toutes. Les unes annonçaient la tranquillité, les autres, des commencements de rassemblements, mais faibles et aisés à dissiper.

Un officier municipal fut introduit dans le cabinet du Roi et, après avoir rempli sa mission, frappé de la sécurité apparente qu'il avait trouvée dans les appartements du château, il dit à M. de Clermont qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour prendre des mesures de défense, car il était sûr que les sections allaient s'armer et marcher sur le château, décidées à l'attaquer, M. de Clermont le dit aussitôt à la Reine qui s'écria :

— Est-ce que vous pouvez croire, monsieur de Clermont, qu'ils osent venir attaquer le château? Quelle folie! cela est impossible.

— Tout me porte à le croire et à le craindre, lui répondit M. de Clermont.

— Ils n'oseront pas; répliqua la Reine, d'un ton ferme et fier, qui imposa silence à son interlocuteur.

Les nouvelles, cependant, devenaient de moment en moment plus alarmantes. On commença donc à prendre de l'inquiétude. Trois ou quatre fois, dans le courant de la nuit, la Reine, doutant toujours de l'audace du peuple, questionna M. de Clermont pour connaître son opinion personnelle à cet égard. Pressé de questions, M. de Clermont lui avoua qu'il craignait les événements et ne doutait pas que le peuple ne se portât aux plus grands excès. Elle eut l'air de n'y pas croire et de trouver ses craintes puérides et ridicules, mais Madame Élisabeth parut plus persuadée.

Vers minuit, on entendit battre le rappel dans toutes les sections, et enfin le tocsin sonna aux Cordeliers. C'était l'annonce officielle de l'insurrection, puisqu'il avait été déclaré, la veille, que si la déchéance du Roi n'était pas prononcée à minuit à l'Assemblée nationale, on réunirait le peuple au son du tocsin dans les quarante-huit sections, pour marcher vers l'Assemblée et le château. Répété par tous les clochers de Paris, le son lugubre et sinistre, mêlé au

bruit sourd et confus de la populace qui s'agitait dans tous les quartiers, imprimaient l'effroi dans les âmes.

Dès lors, tout changea dans l'intérieur du château. Le calme apparent qui y régnait dégénéra en agitation. La Reine, elle-même, commença à craindre que les inquiétudes qu'on lui avait confiées pendant la première partie de la nuit ne fussent vraiment fondées.

On allait, on venait et l'on pensait enfin à prendre quelques mesures de défense. Le Roi, il est vrai, avait consenti, quelques heures plus tôt, à faire occuper les Tuileries et le Pont-Tournant par seize détachements de la garde nationale et à faire retrancher dans le palais le régiment des gardes suisses, tandis que les abords en étaient gardés par la gendarmerie.

Ce fut dans ce moment que la Reine, sortant de la chambre du Roi, où tous deux s'étaient enfermés quelques instants, fit appeler le baron de Viomesnil¹ et M. de Clermont et, les faisant asseoir à ses côtés dans l'angle du cabinet du conseil, leur dit ces mots :

— Écoutez... Vous êtes deux honnêtes gens

1. Maréchal de camp, par décret du 3 janvier 1770.

auxquels je puis me fier! Donnez-moi votre parole d'honneur d'exécuter ce que je vais vous demander.

— Vous obéir est notre devoir, lui répondit M. de Clermont, Votre Majesté peut compter sur nous.

— Eh bien, jurez-moi tous les deux, ajouta-t-elle, de me clouer plutôt à cette place que de souffrir que j'en sorte!

Le Roi entra alors dans le cabinet du conseil après avoir appris la mort de M. Mandat¹, qui périt percé de mille coups à l'Abbaye Saint-Germain.

Officier au régiment des gardes-françaises, M. Mandat avait joui dans ce corps de la réputation d'un homme d'honneur et de probité. Les avantages qu'il crut trouver dans la nouvelle

1. Mandat, commandant de la garde nationale, venait d'être massacré à l'abbaye. C'est lui qui avait préféré, lors de la défense du château dont il avait été chargé, attendre l'attaque des insurgés et ne pas prendre l'initiative des hostilités. C'était un homme d'honneur et de probité parfaite, écrit M. Hûe. On trouve, dans les papiers dudit M. Hûe, cette note autographe du roi Louis XVIII sur Mandat : « M. Mandat était un homme peu entreprenant, mais fidèle. » A.-J. Galyot de Mandat, ancien capitaine aux gardes, était l'oncle de madame Thomassin de Bienville qui périt révolutionnairement en 1794. Fouquier-Tinville reconnut alors qu'il n'y avait aucune charge contre elle, « mais, ajouta-t-il, elle se nomme Mandat. Je conclus à la mort ».

constitution l'en avaient rendu partisan, mais toujours attaché à la personne du Roi il fut constamment prêt à se dévouer pour elle.

Peut-être avec plus d'énergie dans le caractère, se fût-il soustrait à la mort, et aurait-il changé le sort de cette journée désastreuse. Aussitôt après la mort de cet officier, Santerre fut nommé par la Commune commandant général de la milice parisienne.

Sur le bruit de ce décès, Sa Majesté se décida à donner ordre de défendre le château et à organiser le commandement de la garde nationale. On sait sur qui tomba son choix. Ce furent le maréchal de Mailly, vieillard de quatre-vingt-quatre ans, qui devait périr révolutionnairement en 1794, le comte de Puysegur, ancien lieutenant général et ministre de la guerre, qui avait démissionné en 1789, le comte d'Hervilly, commandant de la garde constitutionnelle, qui avait déjà défendu le château le 20 juin, le baron de Viomesnil, le baron de Pont-l'Abbé, aussi commandant de la garde constitutionnelle.

Le commandement du palais fut donné à M. le maréchal de Mailly et à M. le comte de Puysegur. Le baron de Viomesnil et M. d'Hervilly furent chargés de former en escouades, de trente à qua-

rante hommes chacune, les nombreux gentilshommes qui s'étaient réunis dans la galerie de Diane.

Ces gentilshommes, entassés dans cette pièce, quoiqu'elle fût vaste, avec les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, n'étaient armés que de leurs épées. Aussi, quoiqu'ils fussent bien décidés à défendre le Roi et à se faire tuer pour lui, on ne pouvait en attendre aucun secours décisif.

Entre quatre et cinq heures du matin, la Reine et Madame Élisabeth étaient dans le cabinet du Conseil. L'un des chefs de légion, M. de la Chenaye, qui périt aux massacres de septembre, entra :

— Voilà, dit-il aux deux princesses, voilà votre dernier jour; le peuple est le plus fort : quel carnage il y aura!

— Monsieur, répondit la Reine, sauvez le Roi, sauvez mes enfants!

En même temps, cette mère éplorée courut à la chambre de M. le Dauphin. Je la suivis. Le jeune prince s'éveilla, ses regards et ses caresses mêlèrent quelque douceur aux sentiments douloureux de l'amour maternel :

— Maman, dit M. le Dauphin en baisant les

mains de la Reine, pourquoi feraient-ils du mal à papa? Il est si bon!....

A six heures, le Roi parut sur le balcon de l'une des premières salles, et jeta un regard sur les cours. Une acclamation universelle l'invita à descendre dans le jardin. Il s'y dirigea accompagné d'une escorte fidèle. C'étaient MM. de Saint-Priest¹, de Viomesnil, de Briges², de Bachmann³, de Boissieu⁴. Aussitôt que Sa Majesté parut, on battit aux champs. Les cris de *Vive le Roi!* s'élevèrent et se prolongèrent sous les voûtes du palais, dans les corridors, dans les cours et dans les jardins; mais lorsque, ayant traversé une partie de la cour principale, le Roi se trouva vis-à-vis de la grande porte du Carroussel, des forcenés l'aperçurent, ils crièrent, avec l'accent de la fureur : *Vive Pétion! A bas le Roi! Vive la Nation!* Le Roi passa dans le jardin. Là se firent entendre de semblables cris et de pareilles menaces. Frappé de ces derniers mots : « Vive la Nation! » le Roi répondit avec dignité : « Et moi aussi je dis : *Vive la Nation!* Son bonheur a toujours été le premier de mes vœux. »

1. Officier général.

2. Écuyer du Roi, mort pendant la guerre de Vendée.

3. Maréchal de camp, major des gardes suisses.

4. Garde du corps du Roi.

Les troupes destinées à défendre le château étaient sous les armes. Le Roi les passa en revue, il entra dans les rangs : son maintien décelait le chagrin qui l'oppressait ; mais l'air de bonté dont son visage portait habituellement l'empreinte n'en était point altéré...

— Eh bien, disait-il, on assure qu'ils viennent... Que veulent-ils ? Je ne me séparerai pas des bons citoyens : ma cause est la leur.

De toutes parts, sur le Carrousel, à la place Louis XV, sur le quai des Tuileries, les cris menaçants redoublaient, et le tumulte augmentait. Les assaillants débouchèrent en plusieurs colonnes traînant avec eux des canons et des munitions de guerre¹. La place du Carrousel se remplit de peuple. Le cri général était : « *Déchéance ! déchéance !* » Les canons furent

1. Pendant une partie de la nuit le tumulte se borna hors des Tuileries, où il arrivait successivement de nouveaux renforts de garde nationale ; mais malheureusement il en vint beaucoup trop, car la plupart était déjà séduite et dans de perfides dispositions. A neuf heures du matin, on suggéra à mon père de faire le tour de tous les postes pour encourager les troupes à le défendre, mais on n'entendit dans les cours du château que très peu de cris de « Vive le Roi ! » Et ce qui fut pis encore, c'est lorsqu'il voulut entrer dans le jardin, les canonniers, les plus pervers de tous, osèrent tourner leurs canons contre le Roi, chose incroyable, si je ne pouvais attester l'avoir vu de mes propres yeux (Extrait des *Mémoires de madame la duchesse d'Angoulême* donnés par elle à madame François Hûe).

pointés sur les portes extérieures du château. Il était dès lors facile de prévoir le résultat de cette journée. Si le Corps législatif ne trempait pas dans la conspiration, du moins ne voulait-il rien faire pour l'arrêter. Quelle que fût la faction victorieuse, celle des orléanistes ou des républicains, il savait que les dangers étaient à peu près égaux pour lui. D'un autre côté, il croyait voir dans le triomphe du Roi la constitution renversée, et tout le fruit de la révolution perdu sans retour.

Un député de l'Assemblée nationale, du nombre de ceux que l'on appelait constitutionnels, a dit en ma présence, en parlant de la conduite du Corps législatif dans la nuit du 9 au 10 août : « Si par notre secours, le Roi eût triomphé, il aurait aussitôt renversé le parti constitutionnel. »

A peine remonté dans ses appartements, le Roi se montra un instant aux grenadiers, rangés en haie dans la galerie intérieure, appelée galerie de Carrache. Ses regards attristés semblaient leur dire : « Recevez les adieux de votre Roi. » Les cœurs de ces braves gens furent émus, des larmes roulèrent dans leurs yeux. Par un mouvement spontané, plus éloquent que la parole, les grenadiers chargèrent leurs armes en présence de Sa Majesté ; mais le Roi ne se dissimulait pas

que le sacrifice auquel ces dignes Français étaient résignés ne pouvait sauver ses jours....

Un peu plus tard, la Reine, qui s'était avancée jusqu'à la porte du Conseil, apercevant les grenadiers et les gentilshommes réunis, leur dit, avec autant de sensibilité que de noblesse :

— Messieurs, nous avons tous le même intérêt. De votre existence dépend aujourd'hui ce que vous avez de plus cher, la conservation de vos femmes, de vos enfants, de vos propriétés. Ces généreux serviteurs, ajouta-t-elle en montrant les gentilshommes aux grenadiers, partageront vos dangers et combattront avec vous et pour vous, jusqu'à la dernière extrémité...

Dès sept heures du matin, le peuple s'était attroupé sur la place Vendôme et dans la cour des Feuillants. Pour calmer son effervescence, un officier municipal harangua la multitude et l'engagea à se retirer. Cet acte de dévouement exposa l'officier municipal au plus grand danger. La multitude l'insulta et lui cria de descendre du tréteau sur lequel il était monté. Théroigne de Méricourt le remplaça. Cette fille, vêtue en amazone, portait l'uniforme national : un sabre pendait à sa ceinture. Ses yeux, ses gestes, sa parole, tout en elle exprimait la fureur.

Entre sept et huit heures un officier municipal entra dans le cabinet du conseil, où la famille royale était réunie. « Que veulent les séditeux? » lui dit avec vivacité l'un des ministres. — La déchéance, répondit le municipal. — Que l'assemblée prononce donc, répliqua le ministre. — Mais, demanda la Reine, que deviendra le Roi? » L'officier municipal garda un morne silence et se retira. Alors, parut à la tête du directoire du département le procureur général Rœderer¹, revêtu de son écharpe.

« Tout est perdu », me dit, les larmes aux yeux, un des membres de cette députation. Le Roi s'était retiré dans sa chambre à coucher : sa famille l'entourait. Rœderer ayant demandé à parler au Roi, je l'introduisis : « Le danger, dit-il à Sa Majesté, est au-dessus de toute expression, la défense est impossible. Dans la garde nationale, il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter; le reste, intimidé ou corrompu, se réunira, dès le premier choc, aux assaillants. Réfugiez-vous, Sire, réfugiez-vous promptement

1. Louis Rœderer, 1751-1835, ancien conseiller au Parlement de Metz, député du Tiers aux États Généraux, procureur à l'Assemblée nationale, rédacteur du *Journal de Paris*, où il défendit la cause de Louis XVI après le 10 août.

au sein du Corps législatif. Les jours de Votre Majesté, ceux de la famille royale, ne peuvent être en sûreté qu'au milieu des représentants du peuple. Sortez de ce palais, il n'y a pas un instant à perdre! »

Le Roi différait de prononcer, la Reine témoignait la plus grande répugnance à se rendre auprès de l'Assemblée nationale. Quelques instants auparavant Sa Majesté avait dit à deux gentilshommes qu'elle honorait de sa confiance, le marquis de Briges¹ et le vicomte de Saint-Priest :

— Oui, j'aimerais mieux me faire clouer aux murs du château que de nous réfugier à l'Assemblée!

— Quoi, monsieur, dit-elle à Rœderer, sommes-nous totalement abandonnés? Personne n'agit-il en notre faveur?

— Madame, je le répète, la résistance est impossible. Voulez-vous donc vous rendre responsable du massacre du Roi, de vos enfants, de vous-même, en un mot des fidèles serviteurs qui vous environnent?

— A Dieu ne plaise! répondit la Reine. Que ne puis-je, au contraire, être la seule victime!

1. Écuyer du Roi, mort pour la cause royale, sur l'échafaud.

Pressé par ces considérations, le Roi, surmontant son extrême répugnance, consentit à se réfugier à l'Assemblée. « Donnons, dit-il, cette dernière marque de notre amour pour le peuple. » A l'instant Sa Majesté ordonna que les portes du château fussent ouvertes, et qu'on s'abstint de toute hostilité.

Le Roi fut accompagné de ses ministres, au nombre de six, et de MM. le prince de Poix, le duc de Choiseul, les comtes d'Haussonville, de Viomesnil, d'Hervilly, de Pont-l'Abbé, le marquis de Briges, le chevalier de Fleurieu, le vicomte de Saint-Priest, le marquis de Nantouillet, MM. de Fresnes et de Salaignac, écuyers de main du Roi, et de Saint-Pardoux, écuyer de main de Madame Élisabeth. La marquise de Tourzel accompagnait M. le Dauphin.

Peu d'instants après le départ, M. de Clermont avait ouï dire que le Roi se rendait à l'Assemblée. Tout en se refusant à le croire, il courut cependant avec précipitation dans le cabinet, où il entra l'épée nue à la main, joignit la Reine et s'écria :

— Comment, Madame! après ce que Votre Majesté m'a dit il y a trois heures....

— Que voulez-vous, lui dit-elle, le Roi va à

l'Assemblée, il faut bien que je le suive... nous reviendrons.

« Je restai atterré et comme foudroyé à ces paroles, ajoutait plus tard M. de Clermont. Hélas! je n'ai jamais revu la Reine... »

Le Roi était également suivi, au moment de son départ, du bataillon de gardes nationales des Filles-Saint-Thomas, dont le dévouement fut remarquable, pendant cette nuit. Leur commandant en second, M. Boscary de Villeplaine, s'était présenté plusieurs fois à Sa Majesté dans la nuit et l'avait supplié de se décider à l'offensive, de même que M. de Boissieu, brave militaire, colonel du régiment d'Austrasie. Ce sont ces grenadiers qui avaient, dit-on, gardé de force le maire Pétion¹

1. On a discuté la question de savoir si Pétion avait été retenu de force aux Tuileries par Louis XVI. Madame Royale, dans les Mémoires précités, dément ce bruit : « Pétion arriva chez mon père, dit-elle, vers les onze heures, se récriant beaucoup sur le nouveau tumulte. Mon père le traita comme il méritait de l'être et le renvoya. Néanmoins les méchants répandirent le bruit que Pétion était retenu aux Tuileries, sur quoi les esprits s'aigrirent et s'enflammèrent jusqu'à la fureur... ». D'après le récit de Hûe les grenadiers auraient, au contraire, retenu Pétion, mais il ne fait que rapporter ici une note anonyme dont nous avons rencontré l'original dans son dossier concernant le 10 août. François Hûe y avait joint cet extrait (inédit) d'une lettre à lui adressée le 26 novembre 1814, par M. Louis Gilbert Cahier (ancien membre du conseil général de la Commune en 1791 et 1792, président de la section du Mont-Blanc, accusateur public près le Tribunal de la

au château toute la nuit et qui ne l'avaient relâché que d'après les ordres réitérés du Roi. D'après l'ordre exprès de Sa Majesté, ils composèrent donc, avec plusieurs Suisses, l'escorte qui veilla à sa sûreté et à celle de sa famille lorsqu'il se rendit à l'Assemblée.

Cette escorte était commandée par M. Tassin de l'Étang, commandant en second, et par MM. les officiers suisses.

Les grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas furent, ainsi que leurs chefs, dans l'intérieur de l'Assemblée nationale, espérant encore trouver l'occasion de faire un dernier effort pour

Seine en l'an V, puis substitut de la Cour impériale, décoré par Louis XVIII en 1814) :

« J'étais présent au Conseil général lorsque Pétion revint du château dans la nuit du 10 août : après avoir rendu compte des dangers qu'il prétendait y avoir courus, il se retira et il alla se coucher dans son hôtel. Il pouvait être une heure ou deux du matin. Ce fut dans son hôtel qu'il fut consigné. Lorsque, entre cinq et six heures du matin, on vint nous notifier que le peuple souverain avait destitué le Conseil général et que nos remplaçants venaient se constituer en notre lieu et place je fus, ainsi que M. Royer-Collard (aujourd'hui directeur général de la Librairie et de l'Imprimerie) et M. Biderman, banquier, chargé d'aller informer de cet incident le maire, le directoire du département et l'Assemblée nationale. Nous nous rendîmes d'abord chez Pétion. Nous fûmes introduits dans sa chambre à coucher, M. le Maire dormait alors dans son lit d'un profond sommeil, et les colonnes armées débouchaient par tous les points et se portaient au château. »

Leurs Majestés. Enfin, ils ne sortirent de l'Assemblée que sur l'ordre que le Roi en donna à leurs commandants.

Sa Majesté avait daigné, oubliant ses propres malheurs, recommander leur sûreté à leurs chefs. Elle ne prévoyait que trop les proscriptions qui les attendaient pour prix de leur fidélité et de leur dévouement; ils furent dans cette fatale journée les derniers soutiens du trône. Après le 10 août, M. Tassin de l'Étang, commandant en premier, M. Bérard, capitaine, et dix-sept grenadiers en faction qu'on n'avait pu relever au moment de ce départ du Roi, coururent les plus grands dangers et l'un d'eux fut blessé mortellement en demeurant au château.

Le plus grand nombre de personnes attachées à la cour et au service était resté au château, après le départ de la famille royale.

La princesse de Tarente et la marquise de la Roche-Aymon, dames du palais de la Reine, et mademoiselle de Tourzel se réfugièrent dans la chambre à coucher du Roi. On y remarquait aussi les dames Thibaud¹, Neuville², Brunier³,

1. Première femme de chambre de la Reine.
2. Femme de chambre de Madame Royale.
3. Femme de chambre de la Reine.

Navarre¹, Basire², ainsi que plusieurs autres personnes dont nous n'avons pu conserver les noms. Toutes, en ce moment, faisaient preuve d'un courage proportionné à la grandeur du danger.

A neuf heures, un coup de mousquet tiré de la cour sur le château fit voler quelques éclats de pierre. Soit par une suite naturelle de la provocation du dehors, soit par le fait des gens que les factieux avaient apostés dans le palais même pour répondre à la première agression, on riposta de l'intérieur du château par plusieurs coups de fusil. Aussitôt partit, de la place du Carrousel, une décharge de canons; mais elle fut exécutée avec tant de maladresse ou de précipitation, que, malgré le peu de distance, les boulets ne frappèrent que l'extrémité des toits. Ainsi s'engagea ce combat dont les suites furent si funestes.

Au bruit de cette décharge, que le Roi pouvait croire être partie du château, l'indignation se peignit sur son visage. « J'ai défendu de tirer! » s'écria-t-il. Cette défense, écrite de la main du Roi, avait été remise à un officier suisse, le baron de Durler.

1. Première femme de chambre de Madame Elisabeth.
2. Femme de chambre de la Reine.

A l'instant, un second ordre fut expédié. Le Roi enjoignait aux Suisses d'évacuer le château, et à leurs chefs de se rendre auprès de lui.

Un courrier alla, en toute diligence, au devant d'une division de gardes suisses qui venait de Courbevoie, et lui porta l'ordre de rétrograder. En même temps, la Reine chargea un gentilhomme de rallier quelques gardes nationaux de bonne volonté, de courir avec eux au château, et de délivrer les dames et autres personnes qui y étaient enfermées. Aucun garde national ne voulut partager l'honneur de cette périlleuse commission.

Aux premiers coups tirés du château, les assaillants effrayés se dispersèrent; ils se précipitèrent, par la porte royale, vers la place du Carrousel; les canonniers abandonnèrent leurs pièces. En un moment les cours furent évacuées; le pavé fut couvert de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers, d'armes de toute espèce. Mais les fuyards, voyant que la force armée était peu nombreuse, qu'il y avait même de la division parmi la garde nationale, et qu'on ne les poursuivait pas, reprirent bientôt courage et revinrent à la charge.

Le canon tonna à coups redoublés, le feu éclata

dans les bâtiments qui fermaient et séparaient les cours du palais; de toutes parts retentissaient l'explosion de la mousqueterie et le choc des armes.

Enfin, la populace fondit, avec tout l'avantage de sa masse, sur les entrées du château : elle y pénétra, elle y porta le carnage. Les corridors, les appartements, les moindres réduits, furent arrosés de sang et encombrés de cadavres. La cruauté des assassins épuisa sur leurs victimes tous les genres de tortures.

La populace, toujours atroce quand elle triomphe, fit à peine grâce à quelques-uns des habitants ou employés du château. La mort frappait de toutes parts. Un grand nombre de soldats suisses, trainés à la place de grève, y furent massacrés : On égorgea, dans leurs logis, les Suisses des portes. La plume se refuse à décrire les outrages infâmes qu'exercèrent des hommes, et même des femmes, sur les cadavres des victimes. Ces barbaries ne suffirent pas à la rage du peuple : plusieurs logements dépendant du château furent pillés ou brûlés. La maison de M. de la Borde¹, ancien

1. Benjamin de la Borde, premier valet de chambre favori de Louis XV, puis fermier général, qui cultiva les beaux-arts et les lettres et mourut sur l'échafaud en 1794, était un ami personnel de Hûe.

premier valet de chambre de Louis XV, fut réduite en cendres.

Cependant, les Suisses et les officiers du château obstruant le grand escalier du pavillon de Flore et dont la foule ne s'était pas encore emparé, étaient tirés à blanc par les gardes nationales placées à la grille du Pont-Royal et sur la terrasse du château. Au moment où les séditionnaires portaient la fureur et le carnage dans l'intérieur, plusieurs des portes s'étant trouvées fermées, le désordre était à son comble aux Tuileries. Chacun se poussait, courait et s'efforçait d'échapper à la mort. Ne sachant moi-même comment fuir, je me précipitai, ainsi que plusieurs personnes, par une des fenêtres du palais, donnant sur le jardin des Tuileries. Je le traversai sous un feu de mousqueterie qui renversait un grand nombre de Suisses. Poursuivi au delà de ce jardin, je n'eus d'autre ressource que de me jeter dans la Seine; les forces allaient m'abandonner quand heureusement j'atteignis un bateau. J'y entrai, et le batelier me sauva¹.

1. Au dossier qu'il réunit sur la journée du 10 août, François Hûe joignit un curieux récit, quelque peu emphatique, d'Alexandre, comte de Tilly, ancien page de la reine Marie-Antoinette, qui devait, après une vie orageuse, se donner la mort en 1816. Nous en extrayons ces lignes :

• Le 10 d'août arriva; l'intérieur du palais, les cours, les

jardins me virent tour à tour donner toutes les preuves de dévouement, de zèle, d'activité, de courage, et braver tous les périls en remplissant tous mes devoirs. J'échappai par miracle et vis massacrer à trente pas de moi, dans le jardin, un homme de ma connaissance intime, à qui j'ai donné de sincères regrets, un loyal chevalier, le marquis de Clermont-d'Amboise. Je ne pus rentrer chez moi, parce que Condorcet, Brissot, Manuel, Santerre, Fabre d'Eglantine surtout, mon ennemi personnel, avaient fait cerner ma maison par des gens armés de piques qui me cherchaient pour leur porter ma tête. Je fus pillé, volé de tout ce que je possédais : chevaux, voitures, linge, bijoux, argent, etc. Muni de faux passeports, déguisé en cocher et menant la voiture d'un de mes amis, je sortis de Paris, pour aller me cacher dans un souterrain à Suresnes.

CHAPITRE III

(11 août-14 août 1792.)

Hüe rejoint le roi aux Feuillants. — Paroles de Louis XVI. — Dénuement de la famille royale. — Hüe est chargé de dresser la liste des personnes que le Roi désire amener au Temple. — Il est lui-même désigné pour cet honneur. — Départ pour la prison. — Pénible traversée de Paris. — Arrivée au Temple. — Accueil de Santerre. — Description du Temple. — Règlement de vie du Roi. — Emploi des journées de la famille royale. — Le Conseil de la Commune exige le départ de Hüe. — Visite de Manuel. — Départ de Hüe pour l'Hôtel de Ville.

Échappé aux dangers qui, le 10 août, avaient menacé mes jours, je courus vers ma maison située place du Carrousel, je la trouvai livrée aux flammes. Toute la nuit j'errai à l'aventure. Enfin le lendemain, vers six heures, j'appris que la famille royale avait passé la nuit aux Feuillants.

Empressé d'y pénétrer, je traversai les cours et les jardins des Tuileries, en détournant les yeux des cadavres encore épars. Après avoir franchi

tous les obstacles, j'arrivai à la chambre du Roi. Il était encore dans son lit, ayant la tête couverte d'une toile grossière. Ses regards attendris se fixèrent sur moi, il me fit approcher et, me serrant la main, il me demanda, avec un vif intérêt, le détail de ce qui s'était passé au château depuis son départ. Oppressé par ma douleur et mes sanglots, je pouvais à peine m'exprimer¹. J'appris au Roi la mort de plusieurs personnes qu'il affectionnait; entre autres celle du chevalier d'Allonville², et celle de quelques-uns des officiers de la Chambre de Sa Majesté, entre autres MM. Le Tellier, Pallas et de Marchais³.

— J'ai du moins, me dit le Roi avec émotion, la consolation de vous voir sauvé de ce massacre.

Je trouvai auprès de Sa Majesté plusieurs gentilshommes et quelques personnes du service de la famille royale, le duc de Choiseul⁴, le prince de Poix⁵, le duc de Rohan-Chabot⁶, les mar-

1. Hüe ne rapporte pas ici un fait qui a été conté par plusieurs historiens et par son fils lui-même. C'est que le Roi avait dissimulé dans son lit des papiers compromettants pour sa sûreté, et que Hüe fut chargé de les brûler, presque sous les yeux des gardiens.

2. Sous-gouverneur du Dauphin.

3. Huissiers de la chambre et valets de garde-robe.

4. Chevalier d'honneur de la Reine.

5. Capitaine des gardes du corps.

6. Maréchal de camp.

quis de Tourzel¹, de Briges², de Nantouillet³, MM. d'Aubier et de Goguelat⁴, de Fresnes⁵, de Saint-Pardoux⁶, et Chanterène⁷.

Successivement, arrivèrent les dames Thi-
baud⁸, Campan, Auguée, Navarre, de Mercy,
Schlick, Basire et Saint-Brice⁹, MM. Thierry et
Chamilly¹⁰, père et fils, Bligny, Gourdain, le Vas-
seur¹¹ et plusieurs autres. Le Roi et sa famille
occupèrent dans un corridor, autrefois le dortoir
des religieux, le logement de l'architecte de la
salle des séances : il consistait en quatre cellules,
communiquant les unes avec les autres. La pre-
mière formait une antichambre; le Roi couchait
dans la seconde, la troisième était occupée par
la Reine et par Madame Royale, la quatrième
l'était par M. le Dauphin et par madame de
Tourzel, enfin Madame Élisabeth et la princesse
de Lamballe avaient dans le même corridor une

1. Capitaine-colonel des gardes de la prévôté.

2. Premier écuyer du Roi.

3. Écuyer du Roi.

4. Gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi.

5. Écuyer de main du Roi.

6. Écuyer de main de Madame Élisabeth.

7. Inspecteur du garde meuble.

8. Première femme de chambre de la Reine.

9. Femmes de chambre de la Reine et de Madame Éli-
sabeth.

10. Premiers valets de chambre du Roi.

11. Valets de chambre barbiers ordinaires du Roi.

seule chambre, séparée de ces quatre pièces.

Une garde nombreuse veillait à toutes les issues
du corridor; personne ne pouvait, même pour le
service, le franchir sans être arrêté ou questionné.
L'inspecteur de la salle des séances distribuait
des cartes de *laissez passer*.

La première nuit que le Roi passa dans cette
maison, le marquis de Tourzel et M. d'Aubier
veillèrent au pied de son lit. Avant de s'endormir,
il parla avec beaucoup de sang-froid de tout ce
qui était arrivé.

— On regrette, dit le Roi, que je n'aie pas fait
attaquer les rebelles avant qu'ils eussent forcé
l'Arsenal; mais, outre qu'aux termes de la Consti-
tution, les gardes nationales eussent refusé d'être
les agresseurs, que fût-il résulté de cette attaque?
Les mesures étaient trop bien prises pour que, ne
quittant même pas le château des Tuileries, mon
parti eût pu être victorieux.

Oublie-t-on qu'au moment où la commune fac-
tieuse fit massacrer M. Mandat, elle rendit inu-
tiles les dispositions de défense qu'elle avait faites?

En cet instant, des hommes placés sous les fenê-
tres demandèrent à grands cris la tête de la Reine.

— Que leur a-t-elle fait? s'écria le Roi avec
indignation.

Quelques heures après, désirant savoir si les bourgeois ne se ralliaient pas à leurs sections et à leurs bataillons, et s'il restait encore quelque espoir qu'il se fit un mouvement en sa faveur, Sa Majesté ordonna à M. d'Aubier de parcourir Paris.

Dès son retour, il dit au Roi que, dans les différentes sections, des gens armés de piques avaient chassé les bourgeois, les avaient, en partie, désarmés, et qu'ils rédigeaient un acte d'adhésion à la conduite que l'Assemblée nationale avait tenue.

Le château ayant été mis au pillage et les scellés apposés sur tout ce qui pouvait y rester, linge, vêtements, effets, tout manquait à la famille royale. Dans ce dénuement absolu un officier des cent suisses, M. Pascal, à peu près de la même taille que le Roi, envoya quelques objets pour le service de Sa Majesté. La Reine reçut, par la duchesse de Gramont¹, du linge de corps et plusieurs vêtements. L'ambassadrice d'Angleterre en France, la comtesse de Sutherland², ayant un fils du même âge que M. le Dauphin,

1. Philippine-Louise-Catherine de Noailles, duchesse de Gramont.

2. Elisabeth, baronne de Strathnaver, comtesse Gower, et duchesse de Sutherland, avait alors un fils, Georges-Camille (plus tard duc de Sutherland), né le 8 août 1786, c'est-à-dire de seize mois plus jeune que le Dauphin.

envoya pour l'usage du jeune prince des vêtements de première nécessité.

Dans les trois jours que le Roi occupa la maison des Feuillants, chaque matin, entre dix et onze heures, les factieux le ramenaient à la salle de l'Assemblée, avec la famille royale, et l'enfermaient dans la loge du Logographe, emplacement de dix pieds carrés, sur huit d'élévation, exposé à toute l'ardeur d'un soleil brûlant. Un grillage en fer qui séparait cette loge du reste de la salle avait été enlevé afin, disait-on, que le Roi, dans le cas d'une attaque de la part du peuple, pût se réfugier dans l'Assemblée même... Le soir, le Roi et la famille royale étaient reconduits à leur logement, sous l'escorte d'une garde nombreuse. Chaque fois, c'étaient de nouvelles insultes. Un soir que la Reine traversait le jardin du couvent, un jeune homme bien vêtu s'approcha d'elle et lui dit en lui montrant le poing :

— Infâme Antoinette, tu voulais faire baigner les Autrichiens dans notre sang, tu le payeras de ta tête !...

La Reine ne répondit à ce propos que par le silence du mépris...

Après le décret qui suspendit le Roi, l'Assemblée donna l'ordre de s'éloigner aux personnes de

la cour qui, le 10 août, s'étaient rendues aux Feuillants, auprès de Leurs Majestés. Le Roi, en apprenant cette nouvelle, dit avec douleur : « Charles I^{er} ne fut pas aussi malheureux que nous ! »

Prenant ensuite à l'écart un de ses gentilshommes, M. d'Aubier :

— Faites en sorte, lui dit-il, d'informer vous-même le roi de Prusse et mes frères de ce qui s'est passé. Si vous allez les trouver, donnez-vous pour émigré volontaire, le moindre soupçon que vous y seriez venu de ma part hâterait notre perte.

Avant de prendre le dernier congé du Roi, le duc de Choiseul et d'autres gentilshommes offrirent au Roi et à la famille royale, sans argent, l'or et les assignats qu'ils avaient sur eux. La Reine, forcée la veille d'emprunter quelque argent pour faire une aumône, voulut bien accepter alors une légère somme.

Le prince de Poix avait proposé au Roi d'établir sa résidence à l'hôtel de Noailles; mais Sa Majesté n'était plus libre de la déterminer à son gré. Une commission avait été nommée pour préparer à cet égard la décision du Corps législatif.

Elle balançait entre le palais du Luxembourg et l'hôtel de la chancellerie, lorsque la nouvelle

commune de Paris, sous la responsabilité de laquelle devait être mise la famille royale, proposa le Temple. Sa proposition prévalut. Ce ne fut pas la seule occasion où, sous l'apparence d'un simple avis, cette municipalité dicta des lois à l'Assemblée nationale.

Instruit de cette décision, le Roi me fit écrire, sous sa dictée, la liste des personnes qu'il désirait conserver pour son service et celui de la famille royale. Rappeler ici ces personnes choisies par Sa Majesté, c'est honorer leurs noms.

L'état, tel que je le remis au maire de Paris, pour qu'il en conférât avec le conseil de la commune, portait :

Pour le service de la personne du Roi : M. de Fresnes, écuyer de main, M. de Lorimier de Chamilly¹, premier valet de chambre. MM. Bligny,

1. Claude-Christophe de Lorimier, marquis de Chamilly, premier valet de chambre du Roi, intendant et contrôleur général de ses écuries et livrées, marié à Marie-Thérèse Marsollier, demeurant à Paris, aux grandes écuries du Roi, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, était depuis le 24 mars 1784, seigneur du comté d'Étoges près Épernay. Une légende dit que le roi Louis XVI, dans sa fuite sur Varennes, descendit au château d'Étoges pour déjeuner chez M. de Chamilly et s'y attarda, ce qui fut une des causes de son arrestation. M. de Chamilly possédait en son château d'Étoges une fort belle galerie de tableaux dont, par droit de succession, un certain nombre se trouve chez le colonel Gaston de Sancy de Parabère, au château de Boran (Oise), par suite de son mariage

valet de chambre, et Testard, garçon de la chambre.

Pour le service de la Reine et de Madame Royale : la dame Thibaud¹, première femme de chambre, les dames Auguié² et Basire³, femmes de chambre ordinaires.

Pour le service de M. le Dauphin : la dame Saint-Brice et M. Hûe.

Pour le service de Madame Élisabeth : M. de

avec mademoiselle M.-E.-T. d'Offémont, arrière-petite-fille de Chamilly. Ce dernier, sorti du Temple, le 20 août 1792, fut incarcéré à la Force, puis au Luxembourg, et exécuté à la barrière renversée (du Trône), le 23 juin 1794. Son fils, également incarcéré pendant la Terreur, fut oublié jusqu'au 9 thermidor et reprit auprès de Louis XVIII, en même temps qu'André Hûe, le service de premier valet de chambre. Ses sœurs épousèrent, l'une le marquis de Soquence, l'autre le comte de Pernon. (Nous devons la communication de cette notice à l'obligeance du colonel G. de Sancy de Parabère.)

1. Madame Thibaud, née Noll, avait témoigné beaucoup d'attachement à la Reine pendant toute la période qui précéda le séjour au Temple.

2. Madame Adélaïde Aughié, née Genet, fille du premier commis des relations étrangères et femme d'un fermier général du duché de Lorraine, plus tard administrateur des postes, était très aimée de Marie-Antoinette qui l'appelait *Ma Lionne*. Au moment où la Reine quitta les Feuillants, elle lui remit douze cents francs en or. Arrêtée pendant la Terreur, toutes les émotions qu'elle avait eues lui firent perdre la tête, et elle se jeta par la fenêtre l'avant-veille du 9 thermidor, après avoir été libérée. Elle était sœur de madame Campan. Une de ses filles épousa le maréchal Ney.

3. Madame Basire était femme de l'écuyer porte-manteau du Roi. Toute sa famille remplissait des offices à la chambre. Sa fille suivit en qualité de femme de chambre Madame à Mittau.

Saint-Pardoux, écuyer de main et la dame Navarre, première femme de chambre.

A ces demandes, le Roi ajouta celle de la princesse de Lamballe, de la marquise de Tourzel et de sa fille.

Le 14 août, jour fixé pour la translation du Roi au Temple, il reçut, quelques heures avant son départ, le manifeste des princes ses frères et des lettres qu'ils lui adressaient. Après avoir eu ces pièces, il était urgent de les supprimer, mais de manière à en dérober la connaissance aux argus qui environnaient la famille royale. Le Roi me confia cette commission, je l'exécutai.

Dans l'après-midi, le maire, accompagné d'un officier municipal, Léonard Bourdon¹, depuis député à la Convention nationale, entra chez le Roi. Il venait annoncer que le conseil de la Commune avait décidé qu'aucune des personnes proposées pour le service ne suivrait au Temple la famille royale. Le Roi obtint, à force de représentations, que les dames Thibaud, Basire, Saint-Brice et Navarre, M. de Chamilly et moi serions exceptés.

L'heure du départ arriva : la famille royale et

1. Léonard Bourdon de la Crosnière, un des séides de Robespierre, dont il devint l'ennemi, était avant la Révolution instituteur à Paris. Sa carrière politique fut obscure. Il mourut en 1813.

les personnes de sa suite se mirent en marche; elles eurent peine à traverser la foule dont le corridor intérieur et la cour des Feuillants étaient remplis; enfin elles parvinrent jusqu'aux voitures destinées à les transporter au Temple. C'étaient deux grands carrosses, attelés chacun de deux chevaux. Le Roi, la Reine, leurs enfants, Madame Élisabeth, la princesse de Lamballe, la marquise de Tourzel et sa fille montèrent dans la première voiture. Le maire, le procureur de la Commune et un officier municipal y prirent place. On révoquera peut-être en doute que deux chevaux aient suffi à traîner une voiture qui portait onze personnes, mais je garantis l'authenticité du fait. Pendant tout le trajet, le maire, le procureur et le municipal affectèrent d'avoir la tête couverte. La seconde voiture portait la suite du Roi et deux officiers municipaux. Des gardes nationaux tenant leurs armes renversées escortaient les voitures. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés s'était jointe à cette troupe. On n'entendait que menaces et imprécations.

Au milieu de la place Vendôme, la voiture du Roi fut quelque temps arrêtée. On voulait qu'il contemplât à loisir la statue équestre de Louis le Grand, précipitée au pied de son piédestal, brisée

par la populace, et foulée aux pieds. « Ainsi sont traités les tyrans! » criait sans relâche cette populace effrénée...

Pendant cette lugubre marche, qui dura plus d'une heure, les municipaux chargés d'escorter la famille royale faisaient éclater une joie féroce, battaient des mains, criaient : « Vive la nation! » et provoquaient la multitude à répondre à leurs cris.

Ce cruel voyage enfin terminé, la famille royale arriva au Temple. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où la famille royale descendit. Il fit aux municipaux un signe que je remarquai sans pouvoir l'interpréter sur le moment même. Plus tard, quand je connus exactement la distribution intérieure du Temple, je compris que Santerre avait pour but de faire conduire immédiatement le Roi dans la tour. Un mouvement de tête de la part des officiers municipaux annonça qu'il n'en était pas encore temps.

La famille royale fut introduite dans la partie des bâtiments dite le Palais, demeure habituelle du comte d'Artois quand il venait à Paris. Les municipaux se tenaient auprès du Roi, le chapeau sur la tête, et ne lui donnaient d'autre titre

que celui de Monsieur. Un homme à longue barbe, que j'avais pris d'abord pour un juif et qui n'était autre que Truchon ¹, ancien détenu de la Bastille pour cause de bigamie, affecta de répéter à tout propos cette qualification. Quelques-uns des municipaux qui, dans cette circonstance, se montrèrent si atroces, parurent depuis repentant de leur conduite, et sincèrement affligés de la captivité du Roi.

Le jour de l'emprisonnement de la famille royale semblait être un jour de fête pour le peuple de Paris. Il se portait en foule autour du Temple, criant avec fureur : « Vive la nation ! » Des lampions placés sur les murs extérieurs du Temple éclairaient leur joie.

Dans la persuasion où était le Roi que désormais le palais du Temple allait être sa demeure, il voulut en visiter les appartements. Tandis que les municipaux se faisaient un cruel plaisir de sa méprise, Sa Majesté se plaisait à faire d'avance la distribution des divers logements.

A dix heures, on servit le souper. Pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout à côté du Roi. Le souper fini, la famille royale rentra

1. Truchon était l'ancien président de la Commune du 10 août.

dans le salon. Dès cet instant, Louis XVI fut abandonné à la Commune qui l'investit de gardiens auxquels on donna le nom de commissaires.

En entrant au Temple, les municipaux avaient prévenu les personnes du service que la famille royale ne coucherait pas dans le palais, qu'elle l'habiterait, le jour seulement; ainsi, nous ne fûmes pas surpris d'entendre vers onze heures du soir un des commissaires nous donner l'ordre de prendre le peu d'effets en linge et vêtements qu'il avait été possible de se procurer, et de le suivre.

Un municipal portant une lanterne me précédait. A la faible lueur qu'elle répandait, je cherchais à découvrir le lieu qui était destiné à la famille royale. On s'arrêta au pied d'un corps de bâtiments que les ombres de la nuit me firent croire considérable. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du palais que nous quittions. La partie antérieure du toit qui me parut surmonté de flèches que je pris pour des clochers, était couronnée de créneaux, sur lesquels de distance en distance, brûlaient des lampions. Malgré la clarté qu'ils jetaient par intervalles, je ne compris pas quel pouvait être cet édifice, bâti

sur un plan extraordinaire ou du moins tout à fait nouveau pour moi.

En ce moment, un des municipaux rompant le morne silence qu'il avait gardé jusqu'à présent :

— Ton maître, me dit-il, était accoutumé aux lambris dorés. Eh bien, il verra comme on loge les assassins du peuple; suis-moi.

Je montai plusieurs marches : une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de limaçon. Lorsque je passai de cet escalier principal à un plus petit qui menait au second étage, je m'aperçus que j'étais dans une tour. J'entrai dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre, dépourvue en partie des meubles les plus nécessaires et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre sièges.

— C'est là que ton maître couchera, me dit le municipal.

Chamilly m'avait rejoint. Nous nous regardâmes sans dire mot : on nous jeta comme par grâce, une paire de draps. Enfin on nous laissa seuls quelques moments¹.

1. On lit dans les *Mémoires de madame la duchesse de Tourzel*, publiés par M. le duc des Cars (Paris 1884, in-8), II, p. 215 : « Le jour de l'arrivée au Temple, MM. de Chamilly et Hûe redoublaient de soins et d'attentions pour le service de LL. MM. et de la famille royale. Ils ne se donnaient pas un moment de repos pendant tout le cours de la journée. »

Une alcôve sans tentures ni rideaux renfermait une couchette qu'une vieille claie d'osier annonçait être remplie d'insectes.

Nous travaillâmes à rendre le plus propre possible et la chambre et le lit. Le Roi entra. Il ne témoigna ni surprise ni humeur. Des gravures, la plupart peu décentes, tapissaient les murs de la chambre. Il les ôta lui-même.

— Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille.

Sa Majesté se coucha et dormit paisiblement.

Chamilly et moi nous restâmes assis toute la nuit auprès de son lit. Nous contemplions avec respect ce calme irréprochable de l'homme luttant contre l'infortune, et la domptant par son courage. Comment, disions-nous, celui qui sait exercer sur lui-même un semblable empire, ne serait-il pas fait pour commander aux autres?

Cependant, le premier jour de son entrée au Temple, le Roi s'était fait un règlement de vie dont il ne s'écarta plus.

Lorsqu'il était habillé, il passait dans une tourelle, attenante à sa chambre. Il s'y renfermait, récitait ses prières et lisait jusqu'au moment du déjeuner. Alors, réuni avec sa famille, il ne la

quittait qu'après le souper. Remonté dans sa chambre, il rentrait dans sa petite tour et reprenait jusqu'à onze heures du soir, qu'il se couchait, ses occupations de la matinée.

Le cabinet de retraite de Sa Majesté n'avait d'autres meubles que quelques chaises et un guéridon sur lequel, entre autres livres, Elle trouvait *l'Imitation de Jésus-Christ*, qu'Elle lisait soir et matin. Ne pouvant, malgré ses demandes réitérées, obtenir la disposition d'une armoire qui se trouvait dans la chambre, je n'avais d'autres dépôts, pour les vêtements du Roi, qu'une table à jouer toute disloquée, et presque entièrement dé garnie de son tapis.

Vis-à-vis de la chambre du Roi, une pièce destinée à servir de cuisine, et qui en conservait les ustensiles, fut, durant plusieurs jours, le logement de Madame Élisabeth et de mademoiselle de Tourzel. On y avait dressé deux lits de sangle. Un très petit espace, qui n'avait de jour que par un châssis à vitrage adapté au toit, séparait cette cuisine de la chambre du Roi. C'était là que je couchais. Dès les premiers jours, le châssis fut entièrement couvert de maçonnerie sous prétexte que par cette ouverture je pouvais entretenir des intelligences avec la sentinelle placée sur la ter-

rasse en face... et je pouvais, auparavant même, à peine apercevoir ses jambes!...

Le premier étage du temple était la répétition du second. Dans une sorte d'antichambre, située au-dessous de la pièce que j'occupais, couchait madame la princesse de Lamballe. La Reine occupait, à gauche, avec Madame Royale, une chambre qui donnait sur le jardin. La famille royale passait la journée dans cette pièce. Le Dauphin, madame de Tourzel et la dame Saint-Brice étaient logés à droite dans une même chambre. La tour se terminait à droite par un palier attendant à l'escalier et sur lequel, à une certaine distance, s'ouvrait la porte d'entrée. Cette porte, jugée trop faible, fut bientôt garnie d'une énorme serrure, apportée des prisons du Châtelet. A la droite du palier était la loge de deux cerbères à face humaine, auxquels la municipalité avait confié la garde et le service de la porte. Ces deux hommes se nommaient l'un Rocher et l'autre Risbey. La figure horrible de Rocher, ancien sellier devenu officier dans l'armée révolutionnaire, annonçait une âme qui ne l'était pas moins. On lui a entendu dire, en parlant des captifs :

— Marie-Antoinette faisait la fière, mais je l'ai

forcée de s'humaniser. Sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence. Le guichet est si bas que, pour passer, il faut bien qu'elles se baissent devant moi. Chaque fois, je flanque à cette Élisabeth une bouffée de fumée de ma pipe. Ne dit-elle pas, l'autre jour, à nos commissaires :

» — Pourquoi donc Rocher fume-t-il toujours?

» — Apparemment que cela lui plaît, répondirent-ils.

Risbey, sous des dehors moins repoussants, était aussi acharné à persécuter la famille royale.

Auprès du guichet, et à côté de la chambre des deux geôliers, était la salle à manger. Cette salle, où couchèrent pendant quelques jours les dames Thibaud et Basire, communiquait avec une tourelle garnie d'une bibliothèque.

La cuisine étant séparée et éloignée de la petite tour, la nécessité du service forçait souvent à traverser plusieurs portes de la garde. C'étaient, à chaque pas, obstacles sur obstacles, insultes sur insultes. Les municipaux qui m'accompagnaient applaudissaient à ces outrages et souvent les provoquaient par leurs exemples. Si quelquefois l'indignation soulevait mon âme, soudain ma pensée se portait sur mon maître et je me disais : « Le Roi souffre et se tait. »

Dans le Temple, les commissaires avaient une chambre d'assemblée qu'ils appelaient la salle du conseil : le linge et les autres effets qui entraient et sortaient pour l'usage de la famille royale y étaient d'abord reçus et rigoureusement visités. Pour les y déposer ou les y reprendre, un des commissaires me faisait appeler, me conduisait jusqu'à la chambre du conseil et me suivait de nouveau jusqu'à la porte de la tour. Tout ce qui était destiné au repas de la famille royale subissait l'examen des commissaires. Avant de laisser entrer ces objets dans la tour, d'autres municipaux les visitaient encore, coupaient en deux les pains et ceux des comestibles qui leur paraissaient suspects. En un mot, rien n'entrait dans la tour, rien n'en sortait sans être assujéti à la visite la plus sévère.

Le lendemain de l'arrivée du Roi au Temple, il parcourut tout l'intérieur de la grande et de la petite tour.

Le conseil de la Commune fortifia ces prisons de nouveaux ouvrages. Le maçon Palloy, démolisseur de la Bastille, en eut la direction. On ordonna d'isoler entièrement la grande tour et, à cet effet, d'abattre les édifices qui l'entouraient. D'abord, un large fossé fut creusé dans le pour-

tour. Bientôt après, je ne sais quelles considérations le firent combler. On éleva du double les murs de l'enceinte : On boucha presque entièrement plusieurs fenêtres de la tour, ouvrant sur la partie de l'enclos appelée la Rotonde et sur sa porte d'entrée.

La famille royale étant arrivée au Temple dans un dénuement absolu de toutes choses, puisque le Roi avait été réduit dans les premiers moments à se servir de mes ustensiles de toilette et de ceux de Chamilly, il fallait, tantôt pour un objet, tantôt pour un autre, avoir avec le dehors une correspondance soumise à mille entraves. Elle devint bientôt suspecte. Les personnes qui composaient au Temple l'entourage de la famille royale furent dénoncées à la Commune qui ordonna leur enlèvement de la tour.

Le jour même de cette dénonciation, deux officiers municipaux montèrent dans la chambre du Roi. C'était le moment du dîner du Roi, qui y prenait ses repas en attendant que la pièce qui devait servir de salle à manger fût débarrassée des archives de l'ordre de Malte.

Ils annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté de la Commune, toutes les personnes du service entrées dans la tour avec Sa Majesté, allaient sortir du Temple sous bonne et sûre garde.

— Messieurs, répondit le Roi, c'est en vertu d'un ordre du maire que ces personnes m'ont suivi.

— N'importe, répliqua-t-on, l'ordre de la Commune prévaudra. Elle choisira d'autres personnes pour vous servir.

L'intention était d'entourer la famille royale de femmes et de parents d'officiers municipaux.

— Si l'on persiste dans le dessein de nous enlever les seuls serviteurs qui nous restent ici, je déclare à nouveau, ajouta le Roi, que ma famille et moi nous nous servirons nous-mêmes. Qu'on ne nous présente donc personne.

Les municipaux se retirèrent, pour aller, dirent-ils, rendre compte de leur mission au conseil de la Commune. Cet ordre inattendu fut pour nous un coup de foudre, et la seule idée d'une séparation aussi cruelle nous plongea dans une profonde consternation.

Vers les cinq heures, Manuel vint au Temple. Sensible au chagrin que la Reine et Madame Élisabeth lui témoignèrent, il promit de faire suspendre l'exécution de l'arrêté qui venait d'être pris et sortit pour aller conférer à nouveau sur cet objet avec le conseil de la Commune. Le soir même, deux officiers municipaux se présentèrent

dans la tour. Sans s'expliquer sur le motif qui les amenait, ils prirent par écrit le nom de madame de Lamballe, de madame de Tourzel, de sa fille, et généralement de toutes les personnes affectées à la famille royale. L'ordre déjà donné par la Commune d'enlever ces personnes s'exécuta dans la nuit du 19 août.

Le Roi était couché. Chamilly et moi venions de nous jeter sur le matelas qui faisait notre lit commun. Vers minuit entrèrent deux commissaires de la municipalité.

— Êtes-vous les valets de chambre? demandèrent-ils.

Sur notre réponse affirmative ils nous ordonnèrent de nous lever et de les suivre. Les mains de Chamilly et les miennes s'étant rencontrées, nous les serrâmes étroitement. Un des municipaux avait dit, le jour même, devant nous : « La guillotine est permanente et frappe de mort les prétendus serviteurs de Louis. » Aussi croyions-nous toucher au dernier moment de notre existence.

Descendus dans l'antichambre de la Reine, pièce très étroite où couchait la princesse de Lamballe, nous y trouvâmes cette princesse et madame de Tourzel déjà prêtes à partir. Leurs bras étaient enlacés avec ceux de la Reine, de ses

enfants et de Madame Élisabeth; elles en recevaient de tendres et déchirants adieux.

Le même ordre de départ avait été donné aux autres personnes du service. Rassemblés tous dans le même lieu, nous attendions tous dans un morne silence notre sort ultérieur. La porte de la tour s'ouvrit. A la lueur de quelques flambeaux nous traversâmes le jardin et, gagnant la porte du palais du Temple, on nous fit monter dans des voitures de place. Des officiers municipaux y entrèrent avec nous, des gendarmes nous escortèrent. Livrés aux idées les plus sinistres, nous avançâmes sans savoir où l'on nous conduisait.

CHAPITRE IV

(14 août-2 septembre 1792.)

Hüe comparait devant le Conseil de la Commune. — Il est interrogé par Billaud-Varennés et reconduit à la tour du Temple. — Manuel vient annoncer au Roi que mesdames de Lamballe et de Tourzel ne rentreront pas au Temple. — Service de Hüe. — Il raccommode les vêtements du Roi avec Madame Élisabeth. — Louis XVI lui donne une boucle de ses cheveux. — Propos inconvenants des municipaux. — Avance de six cents livres faite au Roi. — Entrée de Cléry au Temple. — Départ de Hüe.

Les voitures qui emmenaient les serviteurs du Roi s'arrêtèrent bientôt devant l'Hôtel de Ville. Jaloux de donner au peuple le plaisir de les voir passer, leurs conducteurs les firent traverser la salle des séances pour arriver à la chambre du secrétariat.

Dans cette pièce, rangés sur des bancs où des municipaux, assis à leurs côtés, nous séparaient les uns des autres et interdisaient toute conversation, nous attendîmes plus d'une heure.

Enfin, un interrogatoire commença. Chacun des

accusés fut introduit séparément dans le lieu où siégeait la Commune.

Appelé le dernier, j'espérais y retrouver mes compagnons d'infortune ou, du moins, apprendre d'eux ce qui s'était passé à leur égard; mais quelle fut ma surprise lorsque, entré dans la salle (il était six heures du matin), je n'aperçus aucune des personnes qui m'avaient précédé.

En attendant que le président, à côté duquel je fus placé, m'interrogeât, j'observais, de l'estrade où j'étais, les gens que renfermait cette enceinte. C'étaient les membres de la Commune, revêtus du ruban tricolore, des hommes du peuple, des femmes, et même des enfants. Une partie de cette assemblée bizarre était couchée sur les bancs et sommeillait.

Lorsque enfin l'on m'interrogea, je fus requis de déclarer mes nom et profession. Persuadé que c'était à celui qui m'interpellait que je devais répondre, je me tournai de son côté :

— Citoyen, me dit d'un ton sénatorial l'un des substituts du procureur de la Commune (Billaud de Varennés), réponds au *peuple souverain*. »

Je me retournai vers ce prétendu souverain, dont la majeure partie dormait, et ne donnait pas plus d'attention aux demandes qu'aux réponses.

Ceux qui ne dormaient pas se mirent à m'interroger tous à la fois. Je ne savais que répondre.

Pour première question, on me demanda ce qui s'était passé aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. Au seul énoncé de cette question, je m'aperçus facilement que les interrogateurs étaient, à cet égard, beaucoup plus instruits que moi. Dans cette nuit désastreuse, chefs ou agents de la sédition, que pouvaient-ils apprendre d'un homme qui n'avait été que spectateur ou victime?

Je répondis de manière à ne compromettre personne, je m'étendis sur la conduite des autorités constituées, dont plusieurs membres s'étaient alors réunis avec les ministres dans le cabinet du conseil du Roi. Je racontai la manière dont j'avais échappé à la mort.

La seconde question avait pour objet une fourniture de meubles que l'on disait avoir été faite, peu de jours avant le 10 août, pour la Reine et pour Madame Élisabeth. Ma réponse fut que je n'en avais aucune connaissance. Je l'ignore même aujourd'hui.

On m'interrogea ensuite sur le départ du Roi pour Montmédy.

— Je n'ai connu ce départ, répondis-je, que comme le public, quoique dans ma qualité d'offi-

cier de la chambre, j'eusse la veille fait le coucher du Roi.

(Faire le coucher, faire le lever du Roi, expression consacrée parmi les officiers de la chambre de Sa Majesté, signifiait remplir alors les fonctions de sa place. L'un des journaux patriotes, travestissant l'expression dont je m'étais servi, publia que j'avais feint le coucher du Roi; cette erreur pouvait m'être funeste; mais le moment de la rectifier n'était pas encore venu.)

Interrogé enfin si, le jour du départ du Roi, j'avais vu au château M. de la Fayette, je répondis : « Non ».

— Quelles étaient les personnes assistant au coucher du Roi?

— Celles de son service.

Mon interrogatoire fini, je me retirai dans la salle du secrétariat. Aussitôt, l'assemblée délibéra pour savoir si je serais reconduit ou non à la tour du Temple : l'affirmative prévalut. Le président me fit appeler. Il m'annonça ce résultat, et, signant en ma présence l'ordre de me réintégrer dans la tour, il le remit au municipal Michel qu'il chargea de son exécution. Dans le trajet, je le questionnai sur le sort des personnes amenées avec moi à l'Hôtel de Ville.

— Mes collègues, me dit-il, accablés de sommeil et de fatigue, ayant déjà passé plusieurs nuits sans dormir, ont été prendre du repos. Ce soir, l'assemblée sera complète, et statuera sur le sort de ces personnes. Leur interrogatoire est clos. Je présume qu'elles seront renvoyées à leur service.

Quel fut mon bonheur de rentrer dans le Temple! Je courus à la chambre du Roi. Déjà levé et habillé, le Prince faisait, dans la petite tour, ses lectures accoutumées. Dès qu'il me vit, l'empressement de connaître les événements le fit avancer vers moi; mais la présence des officiers municipaux de garde près de sa personne s'opposa à tout entretien. J'indiquai des yeux que, pour l'instant, la prudence me défendait de m'expliquer. Le Roi, qui sentit comme moi la nécessité du silence, reprit sa lecture et attendit un moment plus opportun. Quelques heures après, je l'instruisis à la hâte des questions qui m'avaient été faites et de mes réponses.

J'avais rapporté dans la tour du Temple l'espérance d'y voir revenir bientôt les autres personnes enlevées avec moi. Vain espoir! Dans l'après-midi, vers six heures, Manuel se présenta. Il annonça au Roi de la part de la Commune, que la princesse de Lamballe, madame et mademoiselle

de Tourzel, Chamilly et les autres personnes du service ne rentreraient pas au Temple.

— Que sont-ils devenus? demanda le Roi.

— Ils sont prisonniers à l'hôtel de la Force, répondit Manuel.

— Que fera-t-on, répondit le Roi en me fixant, du dernier serviteur qui me reste ici?

— La Commune vous le laisse, dit Manuel; mais comme il ne pourrait suffire à votre service, on enverra des gens pour l'aider.

— Je n'en veux pas, dit le Roi, ce qu'il ne pourra pas faire, nous y suppléerons. A Dieu ne plaise que nous voulions donner volontairement aux personnes qu'on nous enlève le chagrin de se voir remplacées par d'autres!

En présence de Manuel, la Reine et Madame Élisabeth, m'aidèrent à préparer pour ces nouveaux prisonniers de la Force les choses les plus nécessaires.

Ces prisonniers comparurent le 2 septembre, jour des massacres, devant le tribunal qui voua tant de victimes à la mort. Néanmoins tous, à l'exception de la princesse de Lamballe, furent acquittés. Chamilly honoré, par le testament de Louis XVI, de la même recommandation que moi, était de ce nombre. Depuis, il a péri sur l'écha-

faud. Croira-t-on qu'il fut accusé d'avoir composé le testament de Louis XVI? comme si quelque autre que ce religieux monarque avait pu en être l'auteur!

L'activité que les deux princesses mettaient à faire, avec moi, les paquets de linge et des autres effets, étonna Manuel; il vit que, comme le Roi l'avait annoncé, la famille royale pouvait se passer de tout service étranger. Depuis ce jour, jusqu'à celui où, de nouveau, je fus enlevé du Temple pour n'y plus reparaitre, je restai à peu près seul chargé de tout le service intérieur de la famille royale. Il n'y avait même plus auprès des princesses une femme pour les servir.

Que ne puis-je, afin de ménager la sensibilité de mes lecteurs, abréger le récit des barbaries auxquelles fut en butte la Majesté royale! Mais une simple esquisse de ce tableau ne pourrait en donner qu'une faible idée : il faut donc le présenter dans tous ses détails.

Le lendemain de ma réintégration dans la tour du Temple, Madame Élisabeth quitta son premier logement, pour s'établir dans celui de M. le Dauphin. Depuis ce jour, le jeune prince coucha dans la chambre de la Reine. Madame Royale, qui jusque-là avait couché auprès du lit

de Sa Majesté, passa les nuits dans la chambre de Madame Élisabeth.

Chargé du service de toute la famille royale, et désirant épargner aux princesses des soins auxquels leur rang les rendait si étrangères, je distribuais les heures de la journée de manière à remplir tout ce que la nécessité des circonstances exigeait.

À sept heures, le Roi se levait et se rendait dans la petite tour. C'était là qu'il se livrait, comme je l'ai déjà dit, à ses exercices ordinaires de prière et de lecture. Pendant ce temps, je disposais la chambre pour le retour du Roi.

À huit heures je descendais chez la Reine; je la trouvais levée ainsi que M. le Dauphin. Elle ne pouvait disposer avec liberté que des instants qui s'écoulaient depuis son lever jusqu'au moment où je me présentais : avec moi entraient, pour le reste du jour, les municipaux constitués de garde par la commune. Ils demeuraient tout le jour dans la chambre même de la Reine, et la nuit dans cette pièce qui séparait son logement de celui de Madame Élisabeth. L'occupation des princesses, quand la nécessité ne les forçait pas de réparer leurs vêtements, ceux du Roi et de M. le Dauphin, était un ouvrage de tapisserie.

Durant plusieurs jours, le Roi n'ayant eu qu'un seul vêtement, je fus plus d'une fois dans le cas de profiter du moment où Sa Majesté était couchée pour le porter chez Madame Élisabeth, qui passait une partie de la nuit à le racommoder.

Le Roi continuait lui-même l'éducation de son fils; sa méthode de lui enseigner la géographie, que Sa Majesté possédait parfaitement, était de marquer sur un papier vélin les points limitatifs des provinces, la position des montagnes, le cours des fleuves et des rivières. A ce cadre ainsi préparé, M. le Dauphin adaptait les noms des provinces, des villes, etc.

De son côté, la Reine, livrée tout entière aux soins maternels que Madame Élisabeth partageait avec elle, instruisait Madame Royale dans les principes de la religion, et faisait succéder à ces graves exercices des leçons de musique et de dessin. A cette occasion il me souvient que, l'ordre m'ayant été donné de demander au maître de dessin¹ de la princesse des modèles de têtes qu'elle pût copier; il m'en fit remettre un certain nombre. Cet envoi excita contre la famille royale l'humeur d'un municipal, qui voulait absolument voir dans ces

1. Le peintre Van Blarenberghe, dont la fille était femme de la Reine.

têtes, copiées d'après l'antique, les portraits des principaux monarques coalisés contre la France. Peu s'en fallut qu'il ne les retint et ne me dénonçât.

Il n'était point de privations qu'on n'affectât de faire éprouver à la famille royale : vêtements, linge de corps, linge de lit et de table, couverts, assiettes, en un mot tous les objets du service le plus ordinaire étaient en si petite quantité, qu'ils ne pouvaient suffire au besoin journalier¹. Pendant quelques nuits je fus réduit à garnir le lit de M. le Dauphin de draps troués en plusieurs endroits.

Le dîner fini, le roi passait ordinairement dans le cabinet des livres du garde des archives de l'ordre de Malte, qui, précédemment, occupait le logement de la tour. La bibliothèque était restée en place, et Sa Majesté venait y choisir des livres. Un jour que j'étais avec le Roi dans ce cabinet, il me montra du doigt les œuvres de Rousseau et de Voltaire : « Ces deux hommes, me dit-il à voix basse, ont perdu la France. » Dans l'intention de recouvrer l'habitude de la langue latine, et de

1. On sait cependant qu'au Temple la table royale était convenablement pourvue (cf. *Papiers du Temple*, par M. La Morinerie. *Nouvelle Revue*, avril 1884).

pouvoir, pendant sa captivité, en donner les premières leçons à M. le Dauphin, le Roi traduisait les œuvres d'Horace, et quelquefois Cicéron. Pour le distraire de ses études et de son travail, qu'il était toujours pressé de reprendre, la Reine et Madame Élisabeth faisaient avec lui, après le dîner, une partie, tantôt de piquet, tantôt de trictrac; et le soir l'une ou l'autre princesse lisait à haute voix une pièce de théâtre. A huit heures je dressais dans la chambre de Madame Élisabeth le souper de M. le Dauphin. La Reine venait y présider. Ensuite lorsque les municipaux étaient assez loin pour ne rien entendre, Sa Majesté faisait réciter à son fils la prière suivante :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et racheté, je vous adore. Conservez les jours du Roi mon père et ceux de ma famille. Protégez-nous contre nos ennemis, donnez à madame de Tourzel les forces dont elle a besoin pour supporter les maux qu'elle endure à cause de nous! »

Après cette prière, je couchais M. le Dauphin. La Reine et Madame Élisabeth restaient alternativement auprès de lui. Le souper servi, je portais à manger à celles des deux princesses que ce soin retenait¹.

1. Le municipal Daujon (peintre et sculpteur qui harangua

Le Roi, en sortant de table, allait aussitôt auprès de son fils. Après quelques moments, il prenait, à la dérobee, la main de la Reine et celle de Madame Élisabeth, recevait les caresses de Madame Royale et remontait dans sa chambre. Passant ensuite dans la petite tour, Sa Majesté n'en sortait plus qu'à onze heures pour venir se coucher.

la foule quand elle voulut entrer au Temple avec les restes de madame de Lamballe) nous a laissé quelques curieux détails sur le séjour de Hûe au Temple dans un récit sur le Temple reproduit par Lenôtre, dans *la Captivité de Marie-Antoinette* (Paris, 1902, p. 57): « Je ne sais, écrit-il, quel degré de confiance les détenus avaient en ce valet de chambre, mais j'étais singulièrement surpris des honnêtetés, des attentions, des petits soins même, que Marie-Antoinette avait pour lui. On n'aurait pas goûté d'un bon morceau qu'il n'y eût eu la part de M. Hûe. « Vous aimez ceci; je vous en ai gardé... » Absent, présent, toujours on était occupé de lui. Il se donne tant de peines! Il est si prévenant! Je crois qu'elle l'aurait servi si elle l'avait osé! »

Cléry nous dit aussi (*Journal de Cléry*, Limoges, 1841, in-12, p. 18) que Hûe était seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la famille royale. Il faut consulter avec réserve les *Mémoires* de Cléry (Londres, 1799) dans lesquelles l'auteur semble exhaler sa jalousie contre Hûe. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

Enfin, M. de Beauchesne (*Louis XVII*, t. I, pp. 248 et suiv.) nous donne l'emploi du temps de Hûe au Temple en nous disant que le « matin, il disposait la chambre, préparait la table pour le déjeuner, puis descendait chez la Reine vers huit heures, empressé de multiplier les services que la nécessité des circonstances exigeait de son zèle. Le soir, il dressait la table du Dauphin, le couchait lui-même et portait à manger aux Princesses. Hûe ne considérait pas comme une humiliation pour lui de descendre à ces détails ménagers auxquels il n'était nullement habitué, mais en tirait honneur en raison des services qu'il rendait ainsi à ses Princes ».

C'est dans cet intervalle de temps que j'avais le plus à souffrir. Seul alors avec le municipal de garde, j'étais contraint d'entendre tout ce que cet homme se plaisait à proférer d'horreurs contre le Roi. L'imputation habituelle roulait sur ce que Sa Majesté haïssait le peuple et l'avait trahi : « Cela n'est-il pas vrai? me disait-on. A coup sûr tu penses comme nous. Si non, tu ne peux être que le complice de cet ennemi de la nation. » A ces propos j'opposais un air glacial et le plus morne silence. « Tu ne réponds rien, donc tu n'es pas patriote. » Je restais muet, étant résigné à tout événement.

Ce n'était qu'au moment où je levais et couchais le Roi qu'il hasardait de me dire quelques mots. Assis et couvert par ses rideaux, ce qu'il me disait n'était point entendu par le commissaire. Un jour que Sa Majesté avait eu les oreilles frappées des injures dont le municipal de garde m'avait accablé : « Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui, me dit le Roi. Eh bien! pour l'amour de moi, continuez de supporter tout : ne répliquez rien. » J'exécutai facilement cet ordre. Plus le poids du malheur s'appesantissait sur mon maître, plus sa personne me devenait sacrée.

Une autre fois, comme j'attachais au chevet de son lit une épingle noire, dont j'avais fait une espèce de porte-montre, le Roi me glissa dans la main un papier roulé. « Voilà de mes cheveux, me dit-il, c'est le seul présent que je puisse vous faire dans ce moment. »

Ombre à jamais chérie! je le conserverai soigneusement, ce don précieux! Héritage de mon fils il passera à mes descendants, et tous verront dans ce témoignage particulier des bontés de Louis XVI qu'ils eurent un père qui, par sa fidélité, mérita l'affection de son Roi!

Le Roi, je n'en peux douter, prévoyait que bientôt on viendrait m'arracher de la tour : cette idée le tourmentait. Des deux portes de la pièce dans laquelle je couchais, l'une donnait dans la chambre de Sa Majesté, l'autre sur l'escalier. Par cette dernière, souvent au milieu de la nuit, entraient brusquement des municipaux, pour voir si je n'étais pas occupé à des correspondances secrètes. Une nuit, entre autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avait fait dans sa visite nocturne, le Roi conçut pour moi des inquiétudes. Dès la pointe du jour, Sa Majesté, pieds nus et en chemise, entr'ouvrit doucement la porte qui faisait communiquer sa chambre avec la mienne.

Aussitôt je m'éveillai. La vue du Roi, l'état dans lequel il était me saisirent. « Sire, dis-je avec émotion, Votre Majesté veut-elle quelque chose? — Non; mais, cette nuit il s'est fait du mouvement dans votre chambre; j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé. Je voulais voir si vous étiez encore près de moi. »

Combien mon cœur fut ému! Le Roi se recoucha et dormit paisiblement.

Cependant les relations que j'étais forcé d'avoir avec les commissaires de la Commune pour le service de la famille royale étaient de plus en plus épineuses. La demande des choses les plus indispensables m'obligeait à revenir plusieurs fois à la charge. Dans ces circonstances un particulier s'introduisit au Temple je ne sais à quel titre. Il y prenait un ton de maître, y commandait, se mêlait de tout, affectait l'air le plus important. Trompé par cette apparence de pouvoir, je me flattai d'obtenir, par la médiation de ce nouveau maître, ce que souvent la dureté des autres différait tant à m'accorder : je m'adressai à lui. Cette tentative produisit le plus mauvais effet. Jaloux de leur pouvoir, les municipaux m'interdirent toute communication avec cet *intrigant*; c'est le nom qu'ils lui donnèrent. Cet homme a joué

longtemps un rôle actif dans la révolution. Quelques mois plus tard, adjudant de Ronsin, quand ce féroce lieutenant de Robespierre commandait en chef l'armée révolutionnaire de Paris, il m'arrêta de sa propre autorité, et fut la cause de ma détention pendant onze mois.

La famille royale, durant les premiers jours de sa captivité au Temple, descendit quelquefois dans le jardin pour s'y promener. Alors elle marchait conduite par Santerre, et environnée de la bande municipale. Santerre absent, la promenade n'avait pas lieu. M. le Dauphin, accoutumé à l'air et à l'exercice, si nécessaires à son âge, souffrait sensiblement de cette privation. Au reste, la famille royale ne descendait au jardin que pour s'y voir exposée chaque fois à de nouvelles insultes. Au moment de son passage, les gardes du service extérieur, placés au bas de la tour, affectaient de se couvrir et de s'asseoir : à peine la famille royale était-elle passée qu'ils se levaient aussitôt et se découvraient.

Pendant tout le temps que je restai au Temple, le Roi, malgré ses demandes réitérées, ne put obtenir la lecture d'aucuns journaux : il n'en connaissait d'autres que ceux qui étaient oubliés quelquefois ou laissés à dessein par un des muni-

cipaux sur la table de l'antichambre. Un jour, sur l'un de ces papiers, je lus, écrit au crayon : *Tremble, tyran! la guillotine est permanente.* Je déchirai et brûlai la feuille. Ces menaces couvraient habituellement les murs : des soldats factionnaires les crayonnaient jusque sur la porte de la chambre du Roi. Toute mon attention à faire disparaître ces placards n'empêchait pas que les yeux de Sa Majesté n'en fussent quelquefois frappés. Et quels hommes taxaient le Roi de tyrannie! des scélérats, les oppresseurs de la nation, des monstres souillés de meurtres et de rapines!

Pour donner au Roi une connaissance sommaire des journaux, que, tous les soirs, on venait crier sous les murs du Temple, je montais dans la petite tour à l'heure du passage des colporteurs. Là, me hissant à la hauteur d'une fenêtre, aux deux tiers bouchée, je m'y tenais jusqu'à ce que j'eusse pu saisir les annonces les plus intéressantes; alors je revenais dans la pièce qui précédait la chambre de la Reine. Madame Élisabeth passait au même instant dans sa chambre : je l'y suivais sous quelque prétexte, et lui rendais compte de ce que j'avais pu recueillir. Rentrée dans la chambre de la Reine, Madame

Élisabeth allait se placer au balcon de la seule fenêtre qui n'eût pas subi le sort de celles qu'on avait condamnées dans la majeure partie de leur ouverture. Le Roi, sans que les municipaux eussent lieu d'en prendre ombrage, venait à cette fenêtre comme pour respirer l'air; son auguste sœur lui répétait alors ce que j'avais pu lui rapporter. Ce fut par ce moyen que Sa Majesté fut instruite de l'entrée des troupes coalisées sur le territoire de France, de la reddition de Longwy et de Verdun; de la désertion de La Fayette avec son état-major; de la mort de M. de Laporte¹, intendant de la liste civile; de celle de Durosoy², enfin de la plupart des principaux événements.

Soit que l'attention journalière que je donnais aux crieurs publics eût été soupçonnée, soit que l'on prit à tâche de renouveler dans l'âme des augustes captifs l'anxiété et les alarmes, des colporteurs publiaient journellement de sinistres annonces, et, quelquefois aussi des faits controuvés. Un jour, l'un d'eux annonça qu'un décret ordonnait de séparer le Roi de sa famille. Dans

1. M. de Laporte fut guillotiné le 24 août 1792 sur la place du Carrousel.

2. Durosoy était rédacteur à la *Gazette de Paris*. Décapité le 25 août, il dit en montant à l'échafaud qu'il était beau pour un royaliste de mourir le jour de la Saint-Louis.

ce moment, la Reine, à portée d'entendre distinctement la voix du crieur, éprouva un saisissement dont elle eut peine à se remettre : il lui resta, depuis, une impression de terreur qui ne s'effaça plus.

Chaque jour mettait à de nouvelles épreuves la patience du roi. Un matin, au moment où Sa Majesté s'habillait, le municipal de service s'approcha, et prétendit la fouiller. Sans laisser voir la moindre impatience, le Roi tira de ses poches ce qu'elles contenaient, et le déposa sur la cheminée; le municipal examina chaque chose avec attention; puis me remettant le tout : « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai reçu l'ordre de le faire. » Après cette scène, le Roi m'ordonna de ne lui présenter désormais ses habits que les poches retournées : en conséquence, tous les soirs, lorsque le Roi était couché, j'avais soin de vider les poches de ses vêtements. A quelques jours de là, ce municipal mourut d'une manière tragique.

Ce commissaire du Temple s'appelait Meunier. Il était marchand d'images. Emporté dans Paris par un cheval des écuries du Louvre, qu'il avait eu l'imprudence de monter, il passait près du Pont-au-Change. Plusieurs fois une sentinelle lui cria : « Qui vive? » Il fut impossible au municipal

de s'arrêter. La sentinelle, qui crut sa consigne violée, tira sur lui et le tua. La Commune du 10 août, dont il était membre, lui décerna sur les ruines de la Bastille, les honneurs d'un enterrement civique.

Dans le même temps, un autre municipal, maître de pension à Paris, alors commissaire de la Commune au Temple, me remit un mémoire par lequel il demandait à être nommé instituteur de M. le Dauphin : il avait, me dit-il, présenté le double de ce mémoire au comte Alexandre de Beauharnais à l'époque où ce député présidait l'Assemblée constituante. Thomas, c'était le nom de ce municipal, me pria de parler au Roi de sa supplique et d'y joindre mes sollicitations. « Il m'est presque impossible de vous servir, lui répondis-je; je ne parle au Roi qu'autant que Sa Majesté daigne m'adresser la parole. D'ailleurs, ajoutai-je, dans les circonstances présentes, votre demande ne pourrait être accueillie. » A cet instant, le Roi parut. Thomas protesta de sa fidélité, et manifesta son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté. « Je m'abaisserais, dit le Roi, si je paraissais sensible à la manière dont on me traite. Si Dieu permettait que je reprisse un jour les rênes du

gouvernement, on verrait que je sais pardonner. » Le municipal choisit cette occasion pour produire sa demande. « Pour l'instant, reprit Sa Majesté, je suffis à l'éducation de mon fils. »

Avant la translation du Roi au Temple, la liste civile avait été supprimée. Un décret avait réglé que le Roi recevrait annuellement pour ses dépenses une somme de cinq cent mille livres. En vain j'écrivis plusieurs fois au maire, de la part de Sa Majesté, pour demander des paiements à compte sur cette somme; le maire ne répondit pas. Ce silence causait au Roi un chagrin sensible. Prévoyant le sort qui lui était réservé, il aurait voulu acquitter chaque mois les avances que lui faisaient les fournisseurs.

J'avais également demandé par écrit au maire qu'il fût permis aux médecins ordinaires de la famille royale de lui donner des soins, et que les médicaments à son usage fussent pris chez l'apothicaire de Sa Majesté. Ces demandes demeurèrent presque toujours sans réponse.

En venant au Temple, le Roi n'avait qu'une très légère somme en numéraire. Manuel, ayant fait diverses emplettes dont je lui avais donné la note, me les envoya avec le montant des frais, qui s'élevait à cinq cent vingt-six livres. A la vue de

ce mémoire, que Manuel avait signé : « Je suis hors d'état, me dit Sa Majesté, d'acquitter de ma bourse une pareille dette. » Une somme de six cents livres qui me restait épargna au Roi l'humiliation de contracter envers Manuel une obligation pécuniaire. Sa Majesté voulut bien accéder à la demande que je lui fis de solder ce mémoire.

C'est à tort qu'il a été publié par certains journaux que, dans sa détresse, le Roi avait accepté un emprunt de Pétion. Ce maire, il est vrai, remit enfin une somme à Sa Majesté; mais c'était un acompte sur celle que lui attribuait le décret de l'Assemblée nationale. Le reçu donné par le Roi portait :

« Le Roi reconnaît avoir reçu de M. Pétion la somme de deux mille cinq cent vingt-six livres que MM. les commissaires de la Municipalité se sont chargés de remettre à M. Hûe, qui les avait avancées pour le service du Roi.

A Paris, le 3 septembre 1792.

» LOUIS ».

On eût dit qu'en entrant au Temple chaque municipal avait pour mission d'aggraver la captivité de la famille royale. « Quel quartier habitez-vous? » demandait un jour la Reine, à l'un de

ces hommes qui assistaient au dîner. — La Patrie, répondit-il avec arrogance. — La Patrie c'est la France », répliqua la Reine. J'en ai vu s'opiniâtrer à rester jusqu'à l'heure du coucher dans la chambre de la Reine, et n'en sortir qu'à force d'instances. Les mouvements, les gestes, les paroles, les regards, tout, jusqu'au silence de Leurs Majestés, était interprété méchamment.

Le service de la tour roulant tout entier sur moi, le roi craignit que la continuité d'une semblable fatigue ne fût au-dessus de mes forces. Pour me soulager, Sa Majesté fit demander au conseil municipal d'envoyer dans la tour un homme propre aux ouvrages de peine. Le maire nomma pour ce service un ancien employé aux barrières de Paris, appelé Tison. Cet homme vint au Temple avec sa femme. Jusqu'au jour où je fus enlevé de la tour, je n'eus à me plaindre ni de l'un ni de l'autre. La femme était d'un caractère doux et compatissant; son mari, à l'exemple du plus grand nombre des gens de sa classe, était imbu de préventions contre le Roi. Les gager, et faire en sorte qu'ils allégeassent de tout leur pouvoir la captivité de la famille royale, fut l'objet de mes soins.

J'étais instruit que, dans Paris, il se faisait fré-

quement, la nuit, des visites domiciliaires, qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de militaires, en un mot de personnes soupçonnées de ne pas aimer la révolution étaient emprisonnées : j'en informai la Reine. « Je n'ai pas à me reprocher, me dit-elle, d'avoir causé la détention de ceux qui nous servaient : longtemps avant la journée du 10 août, je ne me suis jamais couchée sans avoir brûlé tous les papiers capables de compromettre nos amis. »

Le 24 août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent dans la chambre du Roi. Éveillé par le bruit, je me levai à la hâte : je les vis s'approcher du lit de Sa Majesté. « En exécution d'un arrêt de la Commune, dit l'un d'eux, nous venons faire la visite de votre chambre, et enlever les armes qui peuvent s'y trouver. — Je n'en ai point, » répondit le Roi. Ils cherchèrent néanmoins, et n'ayant rien trouvé : « Cela ne suffit pas, reprirent-ils. En entrant au Temple, vous aviez une épée, remettez-la. » Contrainte à tout souffrir, Sa Majesté m'ordonna d'apporter son épée. L'idée de courir, quoique involontairement, à désarmer mon Roi, me révoltait. Je remis au Roi son épée. « Messieurs, leur dit-il, je la dépose entre

vos mains. Plus ce sacrifice me coûte, plus il vous garantit mon amour pour la tranquillité publique. »

Le lendemain, à son lever, le Roi me témoigna combien cette insulte lui était pénible. Aucune jusqu'alors ne m'avait paru l'avoir affecté aussi vivement. Sa Majesté m'ordonna d'écrire sur-le-champ au maire de Paris ce qui s'était passé la nuit précédente et de lui demander de sa part qu'il fût enfin statué sur le mode dont on devait lui annoncer les arrêtés de la Commune. Pétion ne fit point de réponse.

Ce désarmement du Roi augmenta mes inquiétudes pour ses jours. Le soir même, l'apparition d'un nouveau municipal (c'était un bonnetier) sembla justifier mes craintes. Cet homme, de haute taille, de complexion robuste, d'une figure basanée et sombre, tenant en main un bâton noueux, entra dans la chambre du Roi. Sa Majesté venait de se mettre au lit : « Je viens faire ici, dit-il en entrant, une perquisition exacte. On ne sait pas ce qui peut arriver. Je veux être sûr que Monsieur (il parlait du Roi) n'a aucun moyen de s'évader. »

Ce début était fait pour redoubler mes alarmes : cet homme, disais-je, a sans doute des intentions

coupables. Puis lui adressant la parole : « Vos collègues ont fait ici cette recherche la nuit précédente; le Roi a bien voulu la souffrir. — Il l'a bien fallu, répliqua le municipal; s'il avait résisté, qui eût été le plus fort? » A ces mots, je crus plus que jamais à la réalité de mes soupçons. Résolu à défendre jusqu'à mon dernier soupir la vie de mon maître : « Je ne me coucherai pas, dis-je à ce commissaire; je resterai près de vous. — Fatigué comme vous l'êtes, me dit le Roi, couchez-vous; je vous l'ordonne. » Sans répliquer à cet ordre, je me retirai; mais la disposition de la porte empêchant que, de son lit, le Roi pût apercevoir le mien, je m'y jetai tout habillé, les yeux fixés sur cet homme et prêt, au moindre mouvement suspect, à m'élancer au secours de mon maître. Ma frayeur n'était pas fondée; ce municipal, qui avait pris à tâche de paraître si redoutable, dormit jusqu'au matin d'un sommeil profond. Le lendemain de cette nouvelle scène, le Roi me dit à son lever : « Cet homme vous a causé une vive alarme, j'ai souffert de votre inquiétude, et moi-même je ne me suis pas cru sans danger, mais dans l'état où ils m'ont réduit je m'attends à tout. »

Le surlendemain, le maire écrivit au Roi que

M. Cléry¹ se proposait pour le service de monsieur le Dauphin. « Lisez cette lettre, me dit Sa Majesté, et répondez au maire que j'y consens, ajoutez-lui que je ne peux voir sans indignation que la municipalité affecte de ne pas répondre aux demandes que j'ai faites et surtout à celle de laisser entrer le médecin ordinaire de mes enfants. »

Le même jour un commissaire municipal introduisit M. Cléry dans la tour.

1. Jean-Baptiste Hanet Cléry est trop célèbre par son attachement sans bornes à la famille royale et son *Journal de ce qui s'est passé au Temple* pour qu'il soit nécessaire de retracer ici sa biographie. Sa famille est moins connue. Dès longtemps ses parents étaient attachés à la famille royale et il avait pu, à leur exemple, faire preuve de dévouement aux Princes qui s'affirma aussitôt qu'il les eut fréquentés de près au Temple.

Son bisaïeul Jean Hanet, surnommé Prévôt, pour avoir été maître d'armes, était attaché aux écuries du roi Louis XIV en qualité de fournisseur des chevaux et fourrages. Retiré en Normandie, sa patrie, il y acheta le petit domaine de Cléry qui lui donna son nom. Son fils, fermier du Pricuré des Jardies, près Vaucresson, puis fournisseur des écuries de Louis XV, laissa un fils, Benjamin Cléry, receveur des vingtièmes dans la banlieue de Paris et fermier de plusieurs terres de la Couronne, qui épousa Marguerite Laurens, du village de Vaucresson, retenue comme nourrice des enfants de madame la duchesse, puis nourrice de la princesse de Guéménée. De ce mariage naquirent six enfants dont deux furent employés « à la chambre » du Roi. L'un, le fameux Cléry, après avoir été valet de chambre de madame de Guéménée, fut donné par elle au Dauphin, et épousa une « ordinaire de la musique du Roi », fille de madame Beaumont, harpiste distinguée de la Reine; l'autre, Hanet, valet de chambre au service de Madame, épousa la fille d'un officier aux Menus.

Obsédées dans tous les instants par les geôliers municipaux, la Reine et Madame Élisabeth ne pouvaient qu'à la dérobée me donner leurs ordres et quelquefois me parler de leurs peines. Un jour que l'ordre de mon service m'avait fait entrer chez Madame Élisabeth, je trouvai cette princesse en prières; mon premier mouvement fut de me retirer. « Restez, me dit-elle, vachez à vos occupations, je n'en serai point dérangée. » Voici quelle était la prière de Madame Élisabeth. Elle me permit de la copier :

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu de toute éternité. Cela me suffit, ô mon Dieu! pour être tranquille. J'adore vos desseins éternels. Je m'y soumets de tout mon cœur; je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout; j'unis ce sacrifice à celui de votre cher Fils, mon Sauveur, vous demandant par son cœur sacré et par ses mérites infinis la patience dans nos maux, et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voudrez et permettrez¹. »

1. La prière connue sous le nom de Prière de Madame Élisabeth a-t-elle été composée par elle? Nous lisons en tête de cette oraison manuscrite insérée dans une Journée du Chré-

Sa prière étant achevée : « C'est moins pour le Roi malheureux, dit-elle, que pour son peuple égaré que j'adresse au Ciel des prières. Daigne le Seigneur se laisser fléchir et jeter sur la France un regard de miséricorde ! » Cet acte de générosité héroïque fit sur moi une impression que la princesse aperçut : « Du courage, reprit-elle, Dieu ne nous envoie jamais plus de peine que nous n'en pouvons supporter. »

L'état habituel de contrainte dans lequel les municipaux tenaient leurs prisonniers était tel que les princesses n'avaient plus dans la tour qu'un seul endroit où par un reste d'égard pour la décence, il leur fut permis d'être seules. Averti par un signe que me faisait la Reine, ou Madame Élisabeth, en passant dans l'antichambre, je les suivais, sous le prétexte de quelque objet de service. La chambre où couchait Madame Élisabeth précédait le lieu dont je parle ; de cette chambre, je pouvais, sans témoins, recevoir les ordres de l'une ou de l'autre de ces princesses. Dans ces

lien ayant appartenu à la baronne de la Rochefoucauld et donnée par son fils, le comte A. de la Rochefoucauld, en 1837 à M. Bonneau de Launoy, inspecteur général des prisons, la mention suivante : Prière composée par M. l'Évêque de Beauvais et que Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, répétait tous les jours.

circonstances, je fus honoré de plusieurs entretiens ; je dois en rapporter deux.

Les troupes combinées de l'Empereur et du roi de Prusse, commandées par le duc régnant de Brunswick, venaient d'entrer en France. Les factieux frappés de terreur étaient plus irrités que jamais contre la famille royale. La Reine, qui le savait, me dit à cette occasion : « Tout m'annonce que je dois être séparée du Roi. J'espère que vous resterez avec lui. Comme Français, comme l'un de ses fidèles serviteurs, pénétrez-vous bien des sentiments que vous devez toujours lui exprimer, et que je lui ai manifestés. Rappelez au Roi, quand vous pourrez lui parler seul, que jamais l'impatience de briser nos fers ne doit arracher de lui aucun sacrifice indigne de sa gloire. Surtout, point de démembrement de la France. Que sur ce point aucune considération ne l'égaré : qu'il ne s'effraye ni pour ma sœur ni pour moi. Représentez-lui que toutes deux nous préférons voir plutôt notre captivité indéfiniment prolongée, que d'en devoir la fin à l'abandon de la moindre place forte. Si la Divine Providence nous fait recouvrer notre liberté, le Roi a résolu d'aller établir momentanément sa résidence à Strasbourg. C'est également mon désir. Il se

pourrait que cette ville importante fût tentée de reprendre sa place dans les corps germaniques. Il faut l'en empêcher et la conserver à la France. — Je suis pénétré, répondis-je, de la marque de confiance dont la Reine daigne m'honorer : mais dois-je perdre de vue ma double qualité de sujet et de serviteur? Et puis-je, madame, me permettre?... — L'intérêt de la France avant tout, » reprit la Reine.

Le ton avec lequel Sa Majesté s'exprimait me fit sentir que, dans ces conjonctures, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Joseph et de Léopold, la tante de François II, n'était plus que l'épouse du Roi de France et la mère de l'héritier du trône.

Deux jours après, j'eus encore dans le même lieu, un entretien avec la Reine : c'était au retour de la promenade dans le jardin; Santerre y avait accompagné la famille royale. « Cet homme, me dit la Reine, que vous voyez aujourd'hui notre geôlier, a plusieurs fois sollicité et obtenu du Roi des sommes considérables sur les fonds de la liste civile. Combien d'autres, dans la garde nationale, dans l'Assemblée même, ont, sous divers prétextes, obtenu du Roi des secours pécuniaires, et se montrent en ce moment nos plus mortels ennemis! Avant le 10 août, les égarements de

Dumouriez, la pusillanimité de M. de la Fayette et les erreurs du duc de Liancourt ayant trompé toutes nos espérances, de quoi nous ont servi les fortes sommes que nos amis ont distribuées à Pétion, à Lacroix et à d'autres conjurés? Ils ont reçu l'argent et nous ont trahis! »

Depuis que Tison et sa femme étaient dans le Temple et que Cléry y partageait mon service, les soins auxquels j'avais été seul assujéti quelque temps étaient diminués. Mais, si la peine du corps était moindre pour moi, il s'en préparait pour mon cœur une au-dessus de tout. Les marques de bienveillance signalée que me donnaient le Roi et la famille royale portaient ombrage à certains municipaux. Je m'en étais aperçu; j'avais même des raisons pour craindre de me voir, d'un moment à l'autre, enlevé de la tour. Cette appréhension n'était que trop fondée; cependant rien n'avait annoncé le coup qui était près de me frapper.

Le 2 septembre, j'avais rempli mes fonctions ordinaires; le Roi et la famille royale étaient descendus dans le jardin pour s'y promener; resté seul dans la chambre de la Reine, je m'étais mis à la fenêtre pour y respirer un moment. Vers les cinq heures, j'entendis tout à coup battre la générale. Un bruit confus me fit soupçonner quelque

mouvement extraordinaire dans Paris. Ce que, peu de jours avant, un municipal m'avait dit en confiance sur des visites domiciliaires, des enlèvements d'armes, et de nombreux emprisonnements, revint à ma pensée. Mille conjectures sinistres occupaient mon esprit, lorsque soudain je vis deux commissaires, sortant du palais du Temple, s'avancer à grands pas vers la famille royale et la faire remonter aussitôt. Le Roi, accompagné de sa famille, étant entré dans la chambre de la Reine, parurent alors deux municipaux. L'un d'eux, nommé Mathieu, était un ex-capucin : de ma vie je n'oublierai le discours atroce qu'osa tenir à Sa Majesté le moine apostat.

« Monsieur, dit-il au Roi, vous ignorez ce qui se passe dans Paris. On bat la générale dans tous les quartiers, on a tiré le canon d'alarme, le peuple est en fureur et veut se venger. Ce n'était pas assez d'avoir fait assassiner nos frères le 10 août, d'avoir employé contre eux des balles mâchées dont on a ramassé des milliers dans les Tuileries; c'est vous qui faites encore marcher contre nous un ennemi féroce qui menace de nous massacrer, d'égorger nos femmes et nos enfants. Notre mort est jurée, nous le savons; mais, avant qu'elle nous atteigne, vous et votre famille périrez de la main

même des officiers municipaux qui vous gardent. Il est temps encore; et si vous le voulez, vous pouvez... — J'ai tout fait pour le bonheur du peuple, répondit le Roi avec fermeté : il ne me reste plus rien à faire. »

Souvent je me suis rappelé cette réponse, lorsque j'entendais parler d'une prétendue lettre écrite par Louis XVI au roi de Prusse pour déterminer la retraite de ce monarque. M. de Malesherbes et M. de Sèze, défenseurs officieux du Roi, m'ont confirmé l'inexistence de cette lettre, si contraire en effet aux vœux que j'avais entendu former à Louis XVI et à la famille royale pour leur délivrance.

A peine le Roi, auprès de qui j'étais en cet instant, eut-il cessé de parler, que Mathieu reprit : « Je vous arrête. — Qui? moi! dit Sa Majesté. — Non : votre valet de chambre. — Qu'a-t-il fait? Il m'est attaché; voilà son crime. Du moins, n'attentez pas à ses jours! — Je n'ai pas de compte à te rendre, répondit Mathieu, j'ai mes ordres. »

Je voulus monter dans ma chambre; Mathieu me saisit par le bras. « Reste là, me dit-il; tu es sous ma garde. » Il ne me permit d'y aller qu'avec lui.

Je voulais emporter avec moi quelque peu de

linge et des rasoirs. « Point de rasoirs, me dit le municipal; où je vais te mener on te rasera; je peux même t'assurer que les barbiers ne te manqueront pas. » Je gardai le silence, persuadé que j'allais droit à l'échafaud. J'eus à peine quitté ma chambre que les scellés furent mis sur les deux portes et ne furent levés qu'après la mort de Louis XVI. Descendu dans la chambre de la Reine je rendis au Roi, avec la permission des municipaux, quelques papiers qui le concernaient. « Homme malheureux, me dit-il le cœur navré, le peu d'argent qui vous restait vous l'avez avancé pour moi¹, aujourd'hui vous partez et vous êtes sans ressource! — Sire! je n'ai besoin de rien! » Les larmes et les sanglots me suffoquaient.

Chaque personne de la famille royale m'honora de quelque témoignage de sensibilité. Cette scène attendrissante pouvant avoir de funestes effets, je fis sur moi un nouvel effort « Je suis prêt à vous suivre, » dis-je à mes conducteurs, et nous partimes².

1. Cette somme, qui se montait à cinq cent vingt-six livres, fut remboursée à François Hûe par la municipalité quelques mois plus tard.

2. Cf. *Mémoires de Madame la duchesse de Tourzel*, t. II, p. 248. — Cf. aussi dans la relation de Daujon sur le Temple, citée plus haut, le passage qui concerne le départ des serviteurs du Roi. « Capet, dit-il, se plaignit amèrement de cette rigueur.

Les femmes enchérirent d'aigreur, Elisabeth surtout, se promenant à grands pas, témoignait hautement sa colère et lançait partout des regards menaçants. Marie-Antoinette paraissait sensiblement affectée de cette séparation. « On voulait donc, disaient-elles, leur enlever les personnes qui leur étaient le plus attachées et en qui elles avaient mis leur confiance. Je ne puis m'empêcher de remarquer au sujet du départ de Hûe que c'est à la vanité du commissaire qui l'emmena, que ce valet de chambre doit la vie. L'arrêté portait qu'il serait porté à la Conciergerie. Son titre était suffisant pour lui attirer le sort des autres. Mais celui chargé de son arrestation — c'était un ex-capucin — le conduisit au Conseil général de la Commune où il fit parade de sa conduite, répéta sa harangue et remit son prisonnier. Le Conseil, après l'avoir interrogé, parut satisfait de ses réponses et ordonna qu'il serait seulement déposé à la geôle, espèce de maison d'arrêt de la Commune, où il resta très peu, ce qui le sauva. Peut-être aussi, le commissaire et le Conseil avaient déjà des inquiétudes sur les prisons.

On lit dans les *Mémoires de Cléry*, que ce fut par suite de son zèle maladroit et blessant pour les municipaux que Hûe quitta le Temple. On y lit aussi que « Louis XVI ne put jamais considérer Cléry à l'égal de Chamilly et de Hûe qui lui étaient très supérieurs par le rang et la naissance ». Mais ces *Mémoires* (Londres, Baylis, 1799) sont apocryphes. Ils contiennent une foule de notes injurieuses contre Louis XVI et ont été répandus, dit-on, par le Gouvernement français. Seul le *Journal* écrit par Cléry sous la direction de Mariaia doit être considéré comme authentique. Après le départ de Hûe, le roi s'inquiéta beaucoup de lui et demanda de ses nouvelles à Cléry.

CHAPITRE V

(2 décembre 1792 octobre 1793).

Interrogatoire de Hûe à l'Hôtel de Ville. — Son incarcération. — Il est sauvé par la femme du concierge de l'Hôtel de Ville. — Les Septembriseurs. — Entrevue avec Tallien. — Ses manières affables. — Nouvel interrogatoire. — Hûe est enfermé dans une cellule où il découvre un autel dissimulé. — Troisième interrogatoire. — Son élargissement. — Entretien avec Chaumette. — Mort du Roi. — Son testament. — Correspondance secrète avec le Temple. — Visite de Hûe à la Conciergerie. — Anecdotes sur la Reine. — Le complot de l'OEillet.

Au bas de la tour, deux gendarmes se joignirent à Mathieu. Sur le chemin que je parcourus, quel épouvantable spectacle frappa mes regards ! Les passants fuyaient avec effroi, fermaient avec précipitation les portes, les fenêtres et les boutiques ; chacun se réfugiait dans l'endroit le plus reculé de sa demeure. J'entendais les rugissements des assassins et les cris affreux des victimes.

Des monstres couverts de sang, armés de poi-

gnards, de coutelas et de bâtons, parcouraient les rues et montraient au peuple les trophées sanglants de leurs cruautés. Ils promenaient en triomphe au bout de leurs piques des lambeaux de corps humains.

Enfin, arrivé place de Grève, une horreur inexprimable me saisit. La place était couverte d'un peuple immense : la plupart agitaient dans leurs mains des piques, des sabres, des fusils. Dans l'impossibilité d'avancer en voiture jusqu'à l'escalier de l'Hôtel de Ville, on me fit descendre et passer au milieu de cette multitude. « Bon ! disaient-ils, voilà du gibier de guillotine ; c'est le valet de chambre du Tyran ! » A l'aspect de ce danger pressant, jaloux de ne pas déshonorer le sacrifice de ma vie, je demandai à Dieu de fortifier mon âme. Tout entier à cette pensée, j'entrai dans la salle de la Commune ; on me plaça auprès du président.

A peu de distance était Santerre. Ce commandant de la milice communale écoutait d'un air capable les plans que des gens à moitié ivres lui développaient pour arrêter les armées étrangères ; d'autres proposaient de se lever en masse et de marcher à l'ennemi. Au parquet, place ordinaire du procureur de la Commune, Billaud de Varennes,

l'un des substituts, et Robespierre s'agitaient, criaient, donnaient des ordres et paraissaient très animés. Dans cette salle et dans les pièces voisines, le tumulte était extrême.

Au milieu de ce désordre, le président demanda du silence et me fit une première question. Avant qu'il m'eût été possible de répondre, on s'écria de toutes parts : « A l'Abbaye! A la Force! » Dans ce moment on y massacrait les prisonniers. Le calme rétabli, mon interrogatoire commença. Des faits, la plupart imaginaires, me furent reprochés.

— Tu as, dit l'un des municipaux, fait entrer dans la cour du Temple, une malle renfermant des rubans tricolores et divers déguisements : c'était pour faire évader la famille royale. — J'ai entendu, s'écriait un autre, le Roi lui dire, quarante-cinq; la Reine cinquante-deux. Ces deux mots lui désignaient le prince de Poix et le traître Bouillé » On me reprochait aussi d'avoir commandé une veste et une culotte savoyardes, preuve certaine d'une intelligence avec le roi de Sardaigne. A la vérité, j'avais signé et fait viser par les commissaires de garde la demande d'un vêtement de cette espèce pour Tison. Enfin on m'accusait d'avoir remis clandestinement certaines

lettres au Roi et à la Reine et de faire usage de caractères hiéroglyphiques pour faciliter leur correspondance, les caractères n'étaient autre chose qu'un livre d'arithmétique. Tous les soirs, avant que M. le Dauphin se couchât, je posais ce livre sur son lit, afin que le jeune prince pût se préparer le matin à la leçon d'arithmétique que le Roi lui donnait.

Un grief irrémédiable était d'avoir chanté dans la tour l'air et les paroles : « O Richard! O mon Roi!... » Je n'avais chanté ni l'air, ni les paroles et quand je les aurais chantées, il était trop vrai, que, comme Richard, le Roi était abandonné, que ses sujets les plus dévoués à sa personne et à sa cause s'étaient éloignés pour le servir, que parmi ceux qui étaient restés auprès de lui, les uns avaient été massacrés le 10 août, les autres étaient actuellement en arrestation ou en fuite. Devais-je avoir pour les malheurs de mon maître l'insensibilité que montraient ses persécuteurs?

Un dernier grief était l'intérêt que la famille royale affectait, selon eux, de me témoigner tandis qu'à peine elle parlait aux commissaires municipaux.

A ce dernier reproche, je restai muet. Les clameurs se renouvelèrent : « A l'Abbaye! A la Force! »

Enfin la fureur contre moi fut au comble quand Billaud de Varennes s'écria : « Ce valet, renvoyé au Temple une première fois, a trahi la confiance du peuple, il mérite une punition exemplaire. » Au même instant un municipal se leva : « Cet homme, dit-il, tient les fils de la trame ourdie dans le Temple. S'assurer de lui, le mettre au secret, en tirer tous les renseignements qu'il peut donner, sera plus utile et plus sage que de l'envoyer à l'Abbaye ou à la Force. » Quel que fût en ce moment le motif du municipal, son observation me sauva la vie : on décida de m'enfermer dans un des cachots de l'Hôtel de Ville. Remis aussitôt à la garde d'un guichetier, il me fit descendre de la salle de la Commune, me fouilla, me conduisit au lieu de réclusion qui m'était destiné, ouvrit une porte de fer et la referma sur moi.

Quelle position que la mienne ! Seul au milieu des ténèbres, poursuivi par l'idée des assassinats qui se commettaient dans les prisons de Paris, entendant moi-même les égorgeurs errer autour de mon cachot et demander ma tête, laissant, hélas ! le Roi et la famille royale en captivité ! Je frissonne encore au souvenir seul de mes affreuses pensées.

En rentrant dans mon cachot, la lanterne du

guichetier m'avait fait apercevoir un mauvais grabat. Je m'y trainai à tâtons. Accablé de fatigue, je cédai à un sommeil qui me déroba à peine l'idée de ma position, lorsque, tout à coup, un bruit confus me réveilla. Je prêtai l'oreille, j'entendis clairement articuler ces paroles : « Ma femme, les assassins ont fini dans les autres prisons ; ils accourent à celles de la Commune. Jette-moi vite ce que nous avons de meilleurs effets : descends toi-même, sauvons-nous ¹. » A ces mots, je me précipitai de mon lit : je tombai à genoux, et, les mains levées vers le ciel, j'attendis dans cette situation le coup fatal dont j'étais menacé. Une heure après, une voix m'appela : je ne répondis pas. On appela encore ; je prêtai l'oreille.

— Approchez de votre fenêtre dit-on à voix basse. J'approchai. Ne vous effrayez pas, continua-t-on ; plusieurs personnes veillent ici sur vos jours.

Après ma sortie de prison, j'ai fait inutilement des recherches pour connaître ce généreux protecteur. Qui que vous soyez, homme sensible, quelque lieu que vous habitiez, recevez l'hommage d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie.

¹ C'était le concierge Viel qui parlait ainsi à sa femme.

Trente-six heures s'écoulèrent sans que personne entrât dans mon cachot, sans que j'eusse ni nourriture ni l'espérance d'en recevoir : je ne pouvais douter que le concierge et sa femme n'eussent pris la fuite. « Le guichetier, disais-je, aura fui comme eux. » Cette réflexion abattit le reste de mon courage; une sueur froide, un tremblement universel et les angoisses de la mort me saisirent : je tombai en défaillance. Revenu à moi, j'étais près d'appeler les assassins qu'à la clarté des réverbères je voyais aller et venir dans la cour, j'allais leur demander de mettre fin à ma longue agonie, quand mes yeux découvrirent une faible lueur partant du plancher. A l'aide d'une mauvaise table et de deux bancs que je plaçai l'un sur l'autre, je parvins à m'élever assez pour atteindre à l'endroit où j'entrevois cette lumière. J'y frappai plusieurs coups; une trappe s'ouvrit. « Que voulez-vous? me dit une voix douce. — Du pain ou la mort, » répondis-je avec l'accent du désespoir. La personne qui me parlait ainsi était la femme du concierge ¹. « Rassurez-vous, me dit-elle; j'aurai soin de vous. » A l'instant, elle me donna du pain, de la viande et de

1. La dame Viel.

l'eau. Tant que dura ma captivité dans ce lieu, cette femme compatissante daigna me nourrir. Elle me passa une bouteille garnie d'osier. Avais-je besoin d'eau, je présentais ma bouteille à l'ouverture du plancher, et la concierge y versait l'eau avec un entonnoir. Par ce moyen, la porte de ma prison ne s'ouvrait que rarement, et je restais mieux caché.

Néanmoins, des hommes dont les bras et les habits étaient couverts de sang, s'approchaient quelquefois de la fenêtre du cachot, et cherchaient à voir quelle victime on y avait jetée; mais l'obscurité de mon réduit augmentée par leur approche trompait leur attente. « Y a-t-il là quelqu'un à travailler? » se demandaient-ils dans leur horrible langage. Dès qu'ils étaient éloignés, je me hissais aussitôt pour observer ce qui se passait dans la cour. La première fois j'y vis les assassins profaner de leurs ordures la statue renversée de Louis XIV et jouer avec les restes ensanglantés de leurs victimes; ils se racontaient mutuellement les détails de leurs meurtres, se montraient leurs salaires, et se plaignaient de n'avoir pas reçu celui qui leur avait été promis. Quelques jours s'étant écoulés, j'eus la visite de Manuel; je sus par lui que, de toutes les personnes sorties

avec moi du Temple, lors de mon premier enlèvement, une seule avait péri; c'était la princesse de Lamballe. Il me raconta la fin tragique de cette princesse et ajouta : « Les massacres sont finis, vous n'avez plus rien à craindre. Je vous sauverai; mais il me faut du temps ». Cléry m'a dit, lorsque nous nous sommes retrouvés, que le Roi et la famille royale avaient instamment prié Manuel de protéger mes jours, et qu'il l'avait promis.

Un soir, le concierge entra dans mon cachot : « Savez-vous, me dit-il, que vous êtes encore l'objet de la fureur du peuple? Je crains bien que... — Quoi! lui dis-je, qu'il ne me mette à mort? » Un profond soupir fut sa réponse. Je crus que les massacres allaient recommencer. Quel fut mon effroi, quand, vers minuit, des cris qui perçaient l'âme se firent entendre d'un cachot peu éloigné du mien! C'étaient ceux d'une malheureuse mère de famille qui se débattait avec les assassins. Du ton le plus lamentable, cette mère infortunée demandait la vie, non pour elle, mais pour ses enfants en bas âge qui n'avaient d'autre ressource que son travail : des gardes accoururent et parvinrent à la sauver.

Ce fut pendant ma détention que le concierge

me raconta le massacre qui avait eu lieu à Versailles. Cinquante-quatre prisonniers, presque tous aussi recommandables par leur naissance et leur rang, que par la pureté de leurs principes et les preuves signalées de leur attachement au Roi, avaient été traduits dans les prisons d'Orléans pour y être jugés par la haute cour nationale. Mandés à Paris à l'époque des assassinats commis dans les prisons de cette capitale, ils étaient arrivés à Versailles le 9 septembre, escortés par deux mille hommes et six pièces de canon. A la grille de l'Orangerie, les gardes se laissèrent forcer par une poignée de brigands. Ces prisonniers, à l'exception d'un très petit nombre, furent impitoyablement massacrés.

Dans ces circonstances, Manuel, prêt à partir pour assister à l'assemblée primaire de Montargis, lieu de son ancien domicile, et s'y faire députer à la Convention nationale, vint m'annoncer que je serais quelque temps sans le voir. Il faut avoir été prisonnier et au secret pour sentir tout le prix des visites d'un seul homme, et surtout lorsqu'il paraît compatir à vos peines : chacun des premiers jours de l'absence de Manuel fut un siècle pour moi.

La situation désespérante où je me trouvai altéra

totalement ma santé. Encore quelques jours et j'allais succomber, quand je fus informé par le concierge que Tallien, au lieu de s'intéresser à mon sort, allait resserrer plus étroitement mes chaînes. Le placard incendiaire qu'il rédigeait sous le titre de *l'Ami du Citoyen* ne pouvait me l'annoncer comme protecteur indulgent. Quelle fut ma surprise! Au lieu de l'aspect farouche que mon imagination lui supposait, je vis un homme d'une physionomie douce, et qui, dans ses manières, n'avait rien que de rassurant. Ses premiers mots déterminèrent ma confiance. Je lui parlai des motifs imaginaires donnés à ma détention, de sa longueur, du dépérissement de ma santé; enfin, des dangers auxquels, chaque jour, ma captivité m'exposait. Tallien, je dois le dire, parut vivement touché de ma position : il me recommanda aux soins du concierge et se retira.

Dès le lendemain, je comparus devant une commission particulière, composée d'officiers municipaux; je subis un second interrogatoire et fus ensuite reconduit en prison : mais j'emportais quelque espoir de n'y pas rester longtemps. De ce moment j'eus la jouissance d'une pièce contiguë à mon cachot, le guichet par lequel communiquaient les deux pièces était si bas que je n'y

passais qu'à demi courbé. Dans la nouvelle chambre était une espèce d'armoire; je l'ouvris : elle renfermait un autel. C'était là que, précédemment, on célébrait la messe pour les prisonniers au secret.

Je peindrai mal ce que j'éprouvai à la vue de cet autel. Souvent l'homme heureux s'efforce d'écarter de sa pensée l'idée d'un Dieu; elle l'importune, elle troublerait ses jouissances; et plus il doit être reconnaissant des faveurs qu'il a reçues du Ciel, plus il est ingrat. L'homme accablé de misères et de douleurs, lorsqu'il semblerait en quelque sorte être en droit d'accuser la Providence, est celui qui l'adore et qui cherche en elle sa consolation et son soutien. Je crus donc, en effet, que Dieu me manifestait sa présence. Mais était-ce un Dieu libérateur, ou bien ne s'offrait-il à moi que pour recevoir le sacrifice de l'existence que je tenais de lui? Qu'importe!

Dans le transport que me causa cette découverte imprévue, je tombai à genoux. Les mains élevées vers le Ciel et les yeux humides de larmes je le remerciai de m'avoir sauvé de la fureur des cannibales : je priai pour mon Roi captif, je priai pour la famille royale, prisonnière avec lui. Ce dernier élan de mon âme acheva d'épuiser mes

forces : mon cœur déjà tant agité par de violentes secousses ne put soutenir cette vive épreuve : je tombai sans connaissance. Le concierge qui survint me trouva dans cet état.

Le 14 septembre, des commissaires choisis parmi les officiers municipaux me firent subir un nouvel interrogatoire. Lorsqu'il fut terminé le concierge se mit en devoir de me reconduire à mon cachot; je le suivis. Une des personnes qui composaient la commission (M. de Boyenval), et que je voyais pour la première fois, s'avança vers moi, je crus que c'était dans l'intention de fermer la porte de la salle au moment de ma sortie. Combien je me trompais! En effet lorsqu'il fut assez près pour n'être entendu que de moi, il me dit à la hâte : « Votre sort intéresse; cela ne sera pas long. » On peut juger de l'impression que me causa cette annonce inattendue.

Manuel était de retour; il donna, comme procureur syndic de la Commune, ses conclusions sur cet interrogatoire; elles tendaient à mon élargissement. Mais, d'après une nouvelle délibération de la Commune, tout prisonnier devait passer par l'examen d'un jury; il me déchargea de toute accusation, et me fit mettre en liberté.

L'un des municipaux, nommé Dangé, qui a péri

sur l'échafaud, m'offrit de me conduire jusqu'à mon logement; j'acceptai sa proposition. Chemin faisant, il osa me montrer plusieurs portraits en miniature, qu'il s'était appropriés le jour des massacres. « Les figures vous sont-elles connues? » me demanda-t-il. Une d'elles me l'était particulièrement. « Eh bien! me dit le municipal, aucune de ces personnes n'existe présentement. » Je frémis d'horreur et quittai brusquement ce conducteur féroce.

Malgré tous les périls réunis sur ma tête, la liberté n'eut pas pour moi le même charme que pour les autres victimes échappées à la mort. L'idée toujours présente de la captivité du Roi et de la famille royale ne me laissait aucun instant de repos. Porter mes pas à la tour du Temple était le seul adoucissement à mes peines. Je contemplais ce misérable réduit où le premier Roi du monde, ce Roi si digne d'être aimé, était emprisonné par des sujets rebelles. Mon imagination en parcourait l'enceinte avec un douloureux intérêt. Mais, disais-je avec l'accent du désespoir, si mes yeux ne doivent plus revoir les objets sacrés de mon dévouement, mon cœur ne cessera de leur être fidèle. J'attesterai partout, je publierai les conjurations et les trames de leurs ennemis,

l'innocence et les vertus de ces victimes; je présenterai aux générations futures le tableau des malheurs de l'âge présent; je dénoncerai ce que je sais; je peindrai ce que j'ai vu; je montrerai, je mettrai au grand jour les motifs des actions de mon maître, je dirai, je répéterai aux Français, j'apprendrai à nos neveux, que, de son propre mouvement, Louis XVI a tout fait pour le bonheur de son peuple.

Tourmenté jour et nuit du désir de rentrer au Temple, je fis des démarches auprès de Pétion. Après que ce dernier eut passé à la Convention nationale en qualité de représentant, je me déterminai à voir Chaumette, alors procureur syndic de la Commune. Cet homme m'accueillit beaucoup mieux que je ne l'espérais; il voulut causer confidentiellement avec moi, et fit interdire sa porte. D'abord il m'entretint de sa naissance, des occupations de sa jeunesse et des rigueurs que le gouvernement lui avait fait éprouver. Puis il me fit d'importants aveux sur les infidélités de plusieurs personnes du service du Roi. Passant ensuite à la famille royale, il me laissa entrevoir de l'intérêt pour M. le Dauphin. « Je veux, dit-il, lui faire donner quelque éducation. Je l'éloignerai de sa famille pour lui faire perdre l'idée de

son rang. Quant au Roi, il périra. Le Roi vous aime », ajouta-t-il. Ces derniers mots firent couler mes larmes. Je m'efforçais de les retenir; Chaumette s'en aperçut. « Donnez, dit-il, un libre cours à votre douleur. Si vous cessiez un instant de regretter votre maître, moi-même je vous mépriserais. » Malgré cet accueil confiant, ma demande auprès de Chaumette demeura sans succès!...

Désespéré par ce dernier entretien, je me trouvai réduit à demander, le plus souvent qu'il me fût possible, et par voies indirectes, des nouvelles de la famille royale et à chercher vainement l'occasion de lui être utile.

Le 11 décembre 1792, quand j'eus appris que le roi devait se rendre à la Convention, je m'enveloppai dès le matin d'un grand manteau et je me postai à la porte du Temple jusqu'au moment où le roi quitta la prison pour monter en voiture. Mêlé au cortège qui suivait les prisonniers, je marchais du même pas, tantôt m'avançant pour jeter quelque regard vers le carrosse, tantôt contraint de me tenir en arrière afin de cacher mes larmes.

A six heures du soir, après la clôture de la séance, j'accompagnai de la même manière la voiture du roi jusqu'à la porte du Temple.

Quelques jours plus tard, le Roi trouva le moyen de me faire demander par M. de Malesherbes ce qu'étaient devenus quelques-uns de ses serviteurs dont il ignorait le sort depuis plusieurs semaines.

C'étaient la princesse de Tarente, les duchesses de Duras et de Maillé, les marquises de Tourzel et de la Roche-Aymon, la vicomtesse de Castellane, le duc de Choiseul, le chevalier de Coigny, le marquis de Briges, le vicomte de Saint-Priest et le comte d'Haussonville. Je m'empressai d'aller voir celles qui étaient encore à Paris et de faire passer au Temple, par l'entremise de M. de Malesherbes, le résultat de mes informations.

Le 26 décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de la Convention. Ce fut le dernier jour où j'aperçus mon Roi. Du Temple aux Tuileries et des Tuileries au Temple je suivis la voiture de manière à ne pouvoir être remarqué. Ce jour-là même, j'entendis M. de Sèze prononcer son fameux discours, et les quelques paroles que le Roi adressa à ses juges.

Je ne saurais exprimer le trouble que portèrent dans mon âme les paroles du Roi, quand il prononça ces mots : « En vous parlant peut-être pour la dernière fois... » M'élançant hors de la fatale enceinte, je fondis en larmes.

Enfermé plus tard dans la même prison que M. de Sèze, il me confia que le Roi après avoir entendu la lecture de son plaidoyer lui avait dit : « Retranchez votre péroraison, tout éloquente qu'elle est. Il n'est pas de ma dignité d'apitoyer ainsi sur mon sort. Je ne veux d'autre intérêt que celui qui doit naître du simple énoncé de mes moyens justificatifs. Ce que vous retrancherez, mon cher de Sèze, me ferait moins de bien qu'il ne vous ferait de mal. »

A la suite de ces événements, je parvins à obtenir une audience de Pétion. Mon but était de lui parler du procès du Roi. Après m'avoir attentivement écouté, Pétion me dit : « Mais le Roi nous pardonnerait-il? — Oui, » répondis-je. Pétion se laissa presque émouvoir et me témoigna combien il était surpris qu'une certaine puissance ne réclamât que faiblement en faveur de la personne du Roi. Il me confia aussi que la faction des Girondins, dont il faisait partie, ne voulait pas la mort du Roi et qu'ayant sur eux quelque ascendant il les entretiendrait dans ces dispositions...

Le 21 janvier 1793 devait m'enlever ces dernières illusions! Louis XVI, qui, s'il n'eut pas la gloire d'égalier en exploits guerriers les nombreux héros de sa race, surpassa la vertu de la majorité

d'entre eux, fut assassiné sur l'échafaud! Son dernier mot fut : « Je meurs innocent et je pardonne¹.... »

Louis XVI n'est plus!... Ma plume s'arrêterait ici, je laisserais ici reposer mon cœur, s'il n'était encore des détails liés à l'histoire de la famille royale que je veux consigner².....

1. Dans son immortel testament, Louis XVI n'oublia pas ses fidèles serviteurs en écrivant ces lignes : « Je croirais calomnier les sentiments de la nation si je ne recommandais pas ouvertement à mon fils, MM. Chamilly et Hûe, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. »

2. On a vu plus haut que Louis XVI avait donné à François Hûe en récompense de son dévouement une mèche de ses cheveux et le peigne d'écaïlle dont il se servait habituellement, seuls présents dont il pouvait alors disposer. On sait d'autre part, qu'avant de mourir, Louis XVI remit à Cléry plusieurs objets destinés à sa famille.

Quelle ne fut pas notre surprise, nous trouvant au mois d'août 1901 au château de La Carrière (commune de la Bazoque, canton de Balleroy, arrondissement de Bayeux, Calvados) de mettre la main, dans la bibliothèque, sur un paroissien romain daté de l'année 1792, petit livre in-18, sans autre caractère que son usure et la mesquinerie de sa reliure, et d'y lire au recto de la première feuille, cette mention à demi effacée : « Donné à notre fidèle Hûe. Dans la Tour du Temple. 20 janvier 1793. Signé Louis »! Nous serions-nous trouvé en présence du dernier livre de prières de Louis XVI? L'écriture est bien celle du souverain. Et cependant aucun historien, croyons-nous, n'a mentionné le don de cet ouvrage. — Les descendants de la famille Hûe n'en ont pas connaissance, et la dernière propriétaire du château de La Carrière, madame la comtesse de Choisy, née Mastin, à qui a appartenu cet ouvrage, n'avait aucun lien de parenté avec la famille Hûe. Par une curieuse coïncidence, elle a laissé sa propriété à une descen-

Après la mort du Roi, jusqu'au 7 avril suivant, je n'éprouvai aucune persécution. Mais ce jour-là, des commissaires de la section dans laquelle j'étais domicilié entrèrent inopinément chez moi et me traduisirent au comité révolutionnaire. Là, j'eus à subir, sur diverses accusations puérides, un long interrogatoire.

La dénégation des faits qu'on alléguait contre moi et l'aveu de mes sentiments tout personnels d'attachement à la personne intime du roi furent ma seule justification, les choses en restèrent là¹. Un des griefs sur lesquels on insistait le plus

dante de François Hûe, qui, de ce fait, se trouve actuellement en possession de l'ouvrage dont nous discutons l'origine.

1. C'est là, peut-être, que Hûe se tira par une présence d'esprit dont il ne se départit jamais, et par une spirituelle saillie, d'une question embarrassante qui lui fut posée par ses juges. Comme on lui reprochait vivement de porter sur lui une tabatière ornée de l'effigie du « tyran :

« N'en est-il pas de même pour nous tous? s'écria-t-il. Quel est celui de vous, citoyens, qui n'a point en poche le portrait du ci-devant roi? »

Et comme un grand scandale s'élevait en la salle : « Tirez vos bourses, dit-il, et considérez la figure qui décore vos pièces de vingt livres. Ne sont-ce point là des « Louis »? En vérité, Citoyens, vous ne pouvez me tenir à grief d'agir comme vous le faites vous-mêmes ». François Hûe, par ce badinage, pouvait, il est vrai, perdre la tête; mais l'aplomb est fréquemment récompensé. Apparemment, il avait pu, avant de parler, juger de la belle humeur de ses juges, car ceux-ci se prirent à rire et passèrent à un autre chef d'accusation. Cette anecdote nous fut maintes fois contée par la baronne André Hûe.

était une correspondance entre les captifs du Temple et moi. Je tiens à faire connaître cette correspondance dont le détail n'est pas sans intérêt. Elle était entretenue par la Reine, Madame Élisabeth, M. Turgis et moi.

Dans une des pièces du troisième étage de la tour du Temple se trouvait un poêle où l'on avait pratiqué des bouches de chaleur. C'était dans l'une de ces ouvertures, ou dans un panier destiné à recevoir les balayures de la chambre, que Turgis déposait à la dérobée, soit un billet d'avis, soit des annonces de journaux. De leur côté, les princesses plaçaient aux mêmes endroits leurs billets, écrits tantôt avec du jus de citron, tantôt avec un extrait de noix de Galle. Un signe convenu indiquait respectivement le lieu du dépôt. Hors de la tour, le fidèle serviteur faisait revivre l'écriture, et me transmettait les choses qui me concernaient.

Quoique je ne pusse, sans un danger certain, paraître dans aucun lieu public, je n'en étais pas moins instruit de ce qui se passait. J'avais fréquemment avec des seigneurs de la cour, et même avec quelques députés, des entretiens nocturnes. Mes rendez-vous avec Turgis avaient lieu hors des murs de la ville dans des lieux écartés et

déserts; là, je lui remettais par écrit, soit à l'encre, soit au crayon, ce que je croyais devoir apprendre à la Reine.

Dans cette correspondance journalière, je rendais compte à la famille royale de l'esprit qui régnait dans Paris, des dispositions du reste de la France, des événements militaires de la Vendée, du progrès des armées étrangères et surtout des intrigues secrètes, des luttes et des projets ultérieurs des divers partis de la Convention.

Mon extrême circonspection ne put me soustraire aux dénonciateurs : on fit chez moi une seconde visite domiciliaire. Dans la matinée du 19 juillet, je vis entrer tout à coup dans mon appartement six hommes, tous membres de comités révolutionnaires. On me fit lecture d'un ordre de l'administration de police, à laquelle j'avais été dénoncé comme *entretenant une correspondance avec la veuve Capet*.

L'ordre portait de visiter mes papiers, mes effets, et pour peu qu'il se trouvât le moindre indice contre moi, de me conduire au tribunal révolutionnaire. Cette recherche m'exposait d'autant plus, qu'au moment même de l'apparition des commissaires, j'écrivais à la Reine, pour lui rendre compte d'une mission dont elle m'avait honoré.

Cette lettre était écrite sur un très petit morceau de papier. A peine eus-je le temps de la faire disparaître ! Je n'eus que la ressource de la mettre dans ma bouche et de l'avaler.

Deux de ces inquisiteurs me fouillèrent, et n'ayant rien trouvé sur moi ni dans mon appartement, ils rédigèrent leur procès-verbal et se retirèrent¹.

Échappé au péril de cette dénonciation, je continuai à rendre à la famille royale les soins que je lui devais. Je redoublai de prudence et je pris des mesures pour éloigner tout soupçon.

1. On lit dans la *Relation de Turgy sur la Tour du Temple* (10 août 1792-13 octobre 1793), les mots suivants qui concernent sa correspondance avec François Hûe : « La facilité que j'avais de sortir du Temple deux ou trois fois par semaine pour les approvisionnements, me mettait à même de prendre les renseignements que le Roi et la Reine désiraient, ou de leur rapporter les notes et les avis dont on me chargeait pour Leurs Majestés. Je me trouvais également aux fréquents rendez-vous que M. Hûe me donnait, tantôt dans les quartiers les plus isolés de Paris, tantôt hors de la ville, et dans lesquels il me remettait des écrits pour le Roi ou des réponses à ses ordres. La persécution, la détention, n'ont jamais ralenti son zèle courageux. »

M. Lenôtre a publié dans sa *Captivité de Marie-Antoinette*, ouvrage cité plus haut (pp. 53 et 93), les billets adressés par Madame Elisabeth à Turgy et le tableau des signes conventionnels employés dans leurs rapports ; mais ce tableau — contenant quelques variantes — avait été publié quelques années plus tôt dans le *Journal de la Duchesse d'Angoulême* (Paris, F. Didot, 1892), d'après une copie faite à Vienne par Hûe, sur les originaux que lui avait confiés Turgy.

Quant à Turgis, l'entrée du Temple lui fut interdite dans le courant du mois de septembre 1793. Madame, duchesse d'Angoulême, lui a donné depuis la place de valet de chambre auprès de sa personne. Je crois rendre hommage à la fois à la mémoire de Madame Elisabeth et à la fidélité de M. Turgis en publiant un des derniers billets que cette princesse lui écrivit :

« Je suis bien affligée, ménagez-vous *pour le temps où nous serons plus heureux et où nous pourrions vous récompenser*. Emportez la consolation d'avoir servi de bons et malheureux maîtres.

« Le seul billet qui me soit resté de cette époque, écrit Turgy, est celui de Madame Elisabeth : » Vous remercieriez Hûe pour nous. Sachez de lui s'il a pris les *cheveux* lui-même, ou s'il les achetés et si, par ses connaissances, il ne pourrait pas savoir ce que le Comité de sûreté générale veut faire de nous. »

« Probablement des cheveux de Louis XVI », ajoute M. Lenôtre, en note p. 103, *op. cit.*

Le même billet est publié dans les *Mémoires de la Duchesse d'Angoulême*, et une note concernant ce billet affirme qu'il s'agit bien là des cheveux offerts par Louis XVI à Hûe. Ce dernier en donna une partie à M. de Malesherbes et sans doute aussi à Madame Elisabeth. Ceux qu'il conserva sont demeurés dans la famille Hûe, ainsi qu'un peigne dont Louis XVI se servait au Temple et qu'il donna également à Hûe.

Hûe conserva toujours d'excellentes relations avec le brave Turgy. Né à Paris en 1767, Louis-François Turgy, qui avait débuté dans la maison du Roi par un très modeste emploi à la Bouche, se retira à Tournan en Brie après la Révolution. Il rejoignit Madame à Vienne (voir plus loin) et devint, sous la Restauration, huissier de la Chambre et premier valet de chambre de Madame la Dauphine.

» Adieu honnête homme et fidèle sujet. Que le Dieu auquel vous êtes fidèle vous soutienne et vous console dans ce que vous avez à souffrir. »

Cependant, nous arrivons à ces jours horribles où la Reine était publiquement désignée sous le nom de Louve autrichienne, de même que, plus tard, plusieurs députés de la Convention parleront du feu Roi en le qualifiant du nom de Louis le Raccourci.

Je pourrais signaler ici l'auteur d'une fable qui parut alors pour orner, disait-il, la mémoire des petits sans-culottes. Le Roi, la Reine et Monsieur le Dauphin y sont désignés par la plus grossière allégorie, sous les dénominations les plus révoltantes.

Les décrets de Dieu sont impénétrables, mais que d'insultes faites alors à chacun de ses représentants sur la terre et à tout ce qui servait au culte de ses autels!

Qui pourrait se rappeler sans indignation cette procession de mannequins désignant les principaux souverains et chargés d'inscriptions outrageantes pour la Majesté royale?

Ne vit-on pas aussi promener dans Paris et comme en triomphe des ânes affublés d'orne-

ments sacerdotaux? Que dis-je! Ignorait-on l'usage impossible à rappeler auquel servirent des vases sacrés! Citerai-je aussi ce défi fait à Dieu même lorsque les furieux qui composaient la municipalité de Paris faisant brûler sur la place de Grève les reliques de sainte Geneviève, patronne de cette capitale, l'un d'eux s'écria tout à coup comme un énergumène : « Si tu es Dieu, tonne! »

Dieu leur réservait un châtiment éclatant.

Plusieurs mois après, la plupart des membres de cette municipalité périrent sur l'échafaud.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

Déjà Louis XVII, arraché des bras de la Reine, avait été séquestré dans la partie de la tour que le Roi avait occupée. Là, le jeune prince, que quelques-uns des régicides appelaient le louveau du Temple, était abandonné aux brutalités d'un monstre nommé Simon, autrefois cordonnier, ivrogne, joueur, débauché.

L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la langueur et les larmes de l'enfant royal, rien ne pouvait attendrir ce gardien féroce.

Un jour, étant ivre, peu s'en fallut qu'il n'arrachât d'un coup de serviette l'œil de ce jeune prince que, par un raffinement d'outrage, il avait

contraint de le servir à table. Il le battait sans pitié. Un jour, dans un accès de rage, il prit un chenet, et, l'ayant levé sur lui, il le menaça de l'assommer.

L'héritier de tant de rois n'entendait à chaque instant que des mots grossiers et des chansons obscènes.

— Capet, lui dit un jour Simon, si ces Vendéens te délivraient, que me ferais-tu?

— Je vous pardonnerais, lui répondit le jeune Roi.

Quelques mois après, Simon ayant été retiré de la tour du Temple, Louis XVII resta seul, dénué de linges et de vêtements, privé de tous les soins nécessaires à son âge, entièrement livré aux caprices des guichetiers. Personne ne faisait son lit, personne ne balayait sa chambre; ses draps n'étaient jamais changés. Soir et matin, on lui jetait plutôt qu'on ne lui présentait une nourriture grossière. Chaque jour de nouveaux commissaires remplaçaient, pour la garde de la tour, ceux de la veille.

Sous prétexte qu'ils devaient s'assurer de l'existence du jeune captif à toutes les heures du jour, et quelquefois pendant la nuit, ils venaient crier à la porte de sa chambre : « Capet, Capet,

es-tu là? » L'enfant, éveillé en sursaut, se levait tout effrayé :

— Me voilà, disait-il d'une voix tremblante, que voulez-vous?

— Recouche-toi, lui répondaient les cerbères.

Telle fut la révoltante situation de Louis XVII, jusqu'à ce que le nommé Laurent et après lui, les sieurs Gomin et Lanes¹, qui m'ont confirmé

1. Pour Gomin et Lane, cf. *Louis XVII*, de M. de Beauchesne.

Gomin, né en 1757, mort en 1841, était fils d'un tapissier de la rue Saint-Louis; homme doux et tranquille, estimé dans son quartier, il fut nommé commissaire au Temple le 8 novembre 1794.

Étienne Lasne, fils d'un adjudant au régiment de la Marche, né en 1757, était grenadier aux gardes-françaises, compagnie de Sourches, lorsqu'il prit son congé en 1782 pour exercer le métier de peintre en bâtiments. Il entra au Temple le 31 mars 1795 et mourut à Paris, rue Le Regrattier, le 17 avril 1841, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa veuve se retira à Avon. Madame la baronne de B**, fille du baron André Hûe, nous a souvent conté la visite qu'elle lui fit vers l'an 1850, au cours de sa petite enfance, en compagnie de sa mère, qui venait, toute émue, chercher auprès de madame Lasne quelque pieux souvenir sur la mémoire de Louis XVII. Mademoiselle Hûe cependant ne partageait pas cette émotion. Il lui déplaisait extrêmement de perdre quelques heures d'une belle journée d'été, auprès d'une vieille dame qu'elle ne connaissait point.

Afin de calmer son impatience, on l'avait gratifiée de quelque friandise qui lui demeura plus en mémoire que le souvenir de la veuve du gardien du Temple. Elle se rappelle cependant que madame Lasne était une personne de grand âge, de taille menue et d'aspect fort correct. Son visage, encore de belle apparence, s'encadrait de ces longues papilotes que l'on appelle *anglaises*. Elle parlait beaucoup. Ses